

THE SUTCLIFFE GROUP

INCORPORATED ♦ 416 487 1375

41, INGLEWOOD DRIVE, BUREAU 100, TORONTO (ONTARIO) M4T 1G9

WWW.SUTCLIFFE-GROUP.COM

Évaluation formative de la Politique canadienne du sport (2012) et examen thématique de la littératie physique et du DLTA

Rapport final

1^{er} septembre 2016

Préparé pour : Joanne Kay
Coprésidente, Groupe de travail sur la mise en œuvre et la surveillance
Politique et planification
Sport Canada
Patrimoine Canadien
Gatineau, Québec

Préparé par: The Sutcliffe Group Incorporated

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
RÉSUMÉ	4
LISTE DES ACRONYMES	12
1.0 INTRODUCTION	14
1.1 OBJET	14
1.2 CONTEXTE	15
1.2.1 CALENDRIER D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE	19
1.3 QUESTIONS D'ÉVALUATION CLÉS	21
2.0 MÉTHODOLOGIE	23
2.1 ÉTUDE DOCUMENTAIRE	23
2.2. EXAMEN DES BASES DE DONNÉES ET DES ENQUÊTES EXISTANTES	24
2.3. RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE	25
2.4. CONSULTATION DES GOUVERNEMENTS PT	26
2.5. ENQUÊTES EN LIGNE AUPRÈS DES ONS, DES OSM, DES OPTS ET DES OLS	26
2.5.1 MÉTHODOLOGIE	27
2.6. ENTREVUES AVEC DES INTERVENANTS CLÉS	31
2.6.1 PARTICIPANTS ET ÉCHANTILLONNAGE	32
2.6.2 CONCEPTION DES GUIDES D'ENTREVUE	33
2.7. GROUPE D'EXPERTS	34
2.8. ANALYSE ET RAPPORT	35
2.9. CONTRAINTES	38
3.0 CONCLUSIONS – MISE EN ŒUVRE DE LA PCS	40
3.1. BUT 1 : INITIATION À LA PRATIQUE DU SPORT	40
3.1.1. PERCEPTIONS POSITIVES ENVERS LA PRATIQUE DU SPORT D'INITIATION	40
3.1.2. TAUX DE PARTICIPATION : LES ENFANTS ET LES JEUNES	41
3.1.3. LITTÉRATIE PHYSIQUE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES	42
3.1.4. PARTICIPATION DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS	43
3.1.5. CONNAISSANCE DES BIENFAITS DE LA LITTÉRATIE PHYSIQUE, DU JEU FONDÉ SUR LES VALEURS ET DU SPORT FONDÉ SUR LES VALEURS	45
3.1.6. SPORT ADAPTÉ AU STADE DE DÉVELOPPEMENT	47
3.1.7. DISPONIBILITÉ DES ESPACES DE JEU ET DE SPORT NON ENCADRÉ	50
3.1.8. LES PARENTS ENCOURAGEANT LE JEU NON ENCADRÉ ET LE SPORT NON ORGANISÉ	51
3.1.9. L'APQQ EN MILIEU SCOLAIRE	53
3.2. BUT 2 : LE SPORT RÉCRÉATIF	56
3.2.1. TAUX DE PARTICIPATION	56
3.2.2. ENTRAÎNEURS COMMUNAUTAIRES	57
3.2.3. NORMES ÉTHIQUES ET CODE DE CONDUITE	58

3.2.4.	LEADERSHIP ET RESSOURCES POUR LES PROGRAMMES DE SPORT RÉCRÉATIF	59
3.2.6.	PARTENARIATS ET ENTENTES EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS	60
3.2.7.	LE DEGRÉ DE COLLABORATION EN HARMONIE AVEC LE DLTA	61
3.3.	BUT 3: LE SPORT DE COMPÉTITION	65
3.3.1.	OFFRIR DES PROGRAMMES DE SPORT DE COMPÉTITION AUX GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS	65
3.3.2.	CODES D'ÉTHIQUE ET CODES DE CONDUITE	67
3.3.3.	LA PLANIFICATION DU SPORT DE COMPÉTITION FONDÉE SUR LES PRINCIPES DU DLTA	68
3.3.4.	LES ENTRAÎNEURS DE SPORTS DE COMPÉTITION SONT FORMÉS ET CERTIFIÉS	72
3.3.5.	LA CAPACITÉ DE GOUVERNANCE POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DANS LE SPORT DE COMPÉTITION	72
3.4.	BUT 4 : LE SPORT DE HAUT NIVEAU	75
3.4.1.	PROGRAMMES DE HAUTE PERFORMANCE DE CALIBRE MONDIAL	75
4.0	RÉSULTATS – EXAMEN THÉMATIQUE DE LA LITTÉRATIE PHYSIQUE ET DU DLTA	76
4.1	PROGRÈS RÉALISÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LITTÉRATIE PHYSIQUE ET DU DLTA	76
4.1.1.	SOMMAIRE	76
4.1.2.	CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION DES PRINCIPES DE LITTÉRATIE PHYSIQUE ET DE DLTA	78
4.1.3.	SIGNES D'ADHÉSION À LA LITTÉRATIE PHYSIQUE ET AU DLTA	81
4.1.4.	PROGRAMMATION CONFORME À LA LITTÉRATIE PHYSIQUE ET AU DLTA	84
4.2.	LEÇONS À TIRER	89
4.2.1.	SOMMAIRE	89
4.2.2.	ÉCARTS (ENTRE LES CONNAISSANCES ET L'APPLICATION) ET JUSTIFICATIONS	90
4.2.3.	OBSTACLES SYSTÉMIQUES ET MESURES HABILITANTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LITTÉRATIE PHYSIQUE ET DE DLTA	94
4.2.4.	FORCES ET FAIBLESSES DES HYPOTHÈSES DE LITTÉRATIE PHYSIQUE ET DE DLTA	98
4.3	FAÇONS DE MULTIPLIER LES RÉPERCUSSIONS	98
5.0	RÉSUMÉ	100
5.1	PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PCS	100
5.2	PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LITTÉRATIE PHYSIQUE ET DU DLTA	106
5.3	CORRÉLATION ENTRE L'INTERVENTION DE LA POLITIQUE ET LES RÉSULTATS	106
5.4	SUGGESTIONS POUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE	106
6.0	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	108
7.0	ANNEXES	121

Résumé

L'évaluation formative de la Politique canadienne du sport (PCS) de 2012 et l'examen thématique de la littératie physique et du développement à long terme de l'athlète (DLTA) ont été entrepris sous la supervision du groupe de travail sur la mise en œuvre et la surveillance (GTMOS). En 2014, le GTMOS a élaboré une stratégie de mesure du rendement comprenant une matrice des résultats et extraits, ainsi que des indicateurs de rendement. Cette matrice a orienté la collecte et l'analyse de données, effectuées dans le contexte des grandes questions suivantes :

Pour l'évaluation formative :

1. Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PCS, aussi bien globalement que du point de vue de ses objectifs?
2. Quelles leçons ont été apprises jusqu'à maintenant (y compris au sujet des obstacles et des lacunes)?
3. Quelles sont les occasions à saisir et les priorités pour augmenter les retombées de la PCS à l'avenir?

Pour l'examen thématique de la littératie physique et du DLTA :

1. Qu'ont fait les intervenants du système sportif canadien pour modifier les politiques et les programmes en fonction de la littératie physique et des principes de DLTA?
2. Quelles leçons ont été apprises jusqu'à maintenant?
3. Quelles sont les occasions à saisir et les priorités pour augmenter les retombées des initiatives de littératie physique et de DLTA?

Les données ont été tirées de sept sources : une étude documentaire; un examen des bases de données et des enquêtes existantes; des enquêtes en ligne effectuées auprès des organismes nationaux de sport (ONS), des organismes de services multisports (OSM), des organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) et des organismes locaux de sport (OLS); une consultation en ligne des gouvernements provinciaux et territoriaux (PT); l'examen des recherches gouvernementales existantes sur l'opinion publique; près de 50 entrevues avec des intervenants clés; enfin, un groupe d'experts qui a passé en revue les documents de travail et les conclusions préliminaires.

Les conclusions sont organisées par objectif de la PCS et par résultats et extraits de la matrice susmentionnée; dans l'examen thématique, elles sont organisées en fonction des questions figurant dans le cadre de référence.

Avancement de la mise en œuvre de la PCS

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des initiatives liées aux objectifs de la PCS avance bien. On note un progrès modéré à intermédiaire en ce qui concerne les objectifs touchant le sport de compétition et le sport récréatif et un léger progrès quant à l'objectif d'initiation à la pratique du sport. Les faits saillants des conclusions sur chacun des trois premiers objectifs de la PCS sont présentés ci-dessous. L'évaluation formative ne comprenait qu'un bref examen de l'objectif sur le sport de haut niveau et n'abordait pas du tout l'objectif sur le sport pour le développement.

Objectif n° 1 : Initiation à la pratique du sport

En général, les Canadiens ont une vision positive du sport; ils croient que la pratique du sport est bénéfique et qu'elle est source de plaisir, de détente, de forme physique et de santé. Cette perception se reflète dans les taux élevés de participation à des activités sportives et de pratique de l'activité physique chez les enfants et les jeunes (de 75 % à 77 %). Cependant, le nombre d'enfants et de jeunes qui font suffisamment d'activité physique d'intensité élevée pour voir des effets bénéfiques sur leur santé globale est très faible : environ 9 %.

La plupart des mères savent que le jeu non encadré est une bonne façon pour les jeunes de faire de l'activité physique. De même, la majorité des mères jugent qu'elles peuvent encourager leur enfant à faire de l'activité physique sans empiéter sur le temps que celui-ci consacre aux activités familiales ou à faire ce qui lui plaît, et sans qu'il soit nécessaire de limiter le temps qu'il passe devant les écrans.

Selon une étude récente menée auprès de plus de 8 000 enfants, un peu moins de la moitié des enfants canadiens de 8 à 12 ans respectaient ou dépassaient le seuil minimum d'activité physique recommandé pour la littératie physique globale. Fait intéressant, on notait des disparités dans le nombre d'enfants qui avaient intégré les composantes de la littératie physique : compétence, confiance, motivation et connaissance. Autrement dit, si près des deux tiers des enfants avaient bien su démontrer leur connaissance et leur compréhension de la littératie physique, ils étaient moins d'un tiers à posséder le savoir-faire nécessaire pour réussir les activités physiques demandées, et à peine plus d'un tiers à démontrer qu'ils possédaient la confiance et la motivation nécessaires pour accomplir ces tâches.

Les parents ont une grande influence sur la pratique du sport, surtout s'ils font du sport avec leurs enfants. Cependant, il y a des obstacles à la pratique du sport, comme les frais d'inscription, le coût de l'équipement et le manque d'intérêt des enfants. Selon des intervenants clés, les enfants et les jeunes incapables de démontrer de la littératie physique risquent beaucoup plus d'éviter l'activité physique et la pratique du sport.

La participation de personnes provenant de groupes traditionnellement sous-représentés a été évaluée à la lumière des ententes bilatérales entre Sport Canada et les gouvernements PT ainsi que de l'étude documentaire. Les documents nous apprennent qu'une forte majorité de nouveaux citoyens (résidant au Canada depuis

trois à cinq ans) sentent une appartenance plus forte à leur milieu lorsqu'ils vont voir leurs enfants jouer à un sport ou qu'ils s'impliquent dans leur équipe. De même, plus des deux tiers des nouveaux citoyens qui pratiquent un sport dans les trois premières années suivant leur arrivée au Canada croient que cela les aide à mieux connaître la culture canadienne. Une autre étude nous apprend que si le taux de participation des immigrants récents a connu une légère augmentation, celui des immigrants établis (qui sont arrivés au Canada avant 1991) suit la même tendance à la baisse que le taux de participation de la population née au Canada.

Les ententes bilatérales avaient deux objectifs. Le premier : renforcer la littératie physique en développant la maîtrise des mouvements fondamentaux et les habiletés sportives des enfants et des jeunes. Le second : fournir aux personnes issues de populations sous-représentées ou marginalisées l'occasion de participer activement à des activités sportives, que ce soit en tant qu'athlètes, entraîneurs, arbitres ou bénévoles. En 2013-2014, 1,15 million d'enfants et de jeunes se sont inscrits aux programmes offerts dans le cadre de ces ententes bilatérales, en plus des 160 400 participants issus de groupes sous-représentés : filles et femmes, groupes autochtones et personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Les ententes bilatérales ne portaient pas d'attention spéciale aux participants issus de minorités ethniques ou de ménages à faible revenu. Or, selon un rapport de Statistique Canada, on note une forte corrélation entre le revenu familial et le taux de pratique du sport. En effet, les membres des ménages ayant un revenu élevé ont quatre fois plus de chance de pratiquer un sport que les membres des ménages appartenant à la catégorie des revenus les plus faibles.

Selon l'enquête effectuée auprès des organismes de sport, on note des progrès dans l'intégration du DLTA aux programmes d'initiation à la pratique du sport. En général, les ONS ont fait état de la conformité des OPTS, qui ont eux-mêmes fait état de la conformité des OLS. En entrevue, les municipalités et les ONG ayant fait partie de l'examen thématique ont aussi souligné que les OLS instaurent le concept de sport adapté au stade de développement. Un certain nombre d'organismes ont aussi ajouté des programmes de qualité en adhérant à des programmes de rehaussement de la qualité comme HIGH FIVE¹.

Il semble y avoir suffisamment d'espaces propices au jeu non encadré et au sport non organisé pour les enfants et les jeunes (enquêtes menées par l'ICRCP auprès d'écoles et de municipalités), mais l'information disponible ne nous permet pas de déterminer si ces espaces sont libres lorsque les enfants et les jeunes veulent s'en servir, ni leur état, ni la distance qui les sépare du domicile des enfants et des jeunes (donc leur accessibilité). Bien que près de la moitié des PT disent avoir adopté une politique sur l'activité physique quotidienne (APQ), il semble que l'activité physique quotidienne de qualité (APQQ) ne soit pas implantée à l'école par les enseignants qui ne connaissent ou ne maîtrisent pas bien l'enseignement de l'activité physique.

¹ HIGH FIVE^{MD} est un programme national créé par Parks and Recreation Ontario. Selon sa propre définition, il représente la norme de qualité pour les loisirs et les sports destinés aux enfants en aidant les organismes à améliorer leurs programmes et à offrir une expérience positive aux enfants.

Objectif n° 2 : Le sport récréatif

Le taux de participation global chez les adultes (15 ans et plus) semble plafonner à 26 %, alors qu'il atteignait 42 % à son plus haut point en 1992. Les hommes font un peu plus de sport que les femmes, et ils y consacrent plus de temps.

À l'échelle locale, près des deux tiers des participants adultes âgés de 15 à 19 ans ont un entraîneur, comparativement à environ 20 % pour le reste de la population adulte. La question de l'éthique chez les entraîneurs fait l'objet de travaux en ce moment, car le PNCE exige désormais des aspirants entraîneurs qu'ils suivent la formation Prise de décisions éthiques. Depuis deux ans, 20 000 entraîneurs canadiens ont suivi cette formation.

Afin d'aider les organismes communautaires à offrir des programmes de sport récréatif, presque tous les ONS, OMS et OPTS ont créé des documents de formation et des ressources, qu'ils ont fait parvenir aux entraîneurs, arbitres et autres. Tous les organismes susmentionnés offrent ces formations à l'échelle communautaire, y compris dans les écoles.

La plupart des municipalités s'associent à des organismes à but non lucratif, à des écoles et à leur gouvernement PT pour construire des installations de sport récréatif. De plus, la majorité des municipalités disent avoir établi des ententes d'utilisation partagée avec les commissions ou les conseils scolaires et avec les organismes communautaires de sport et d'activité physique.

La concertation entre les ONS et les OPTS au sujet de l'intégration du DLTA a bien lieu, mais il y a place à l'amélioration. En effet, en entrevue, des organismes de sport ont déclaré qu'il y avait beaucoup moins de collaboration avec le réseau de l'éducation pour ce qui est d'offrir des activités sportives récréatives, mais ce n'est pas ce qui transparaît des enquêtes effectuées. Selon celles-ci, près de la moitié des ONS, OMS et OPTS ont établi des partenariats avec des écoles pour offrir des programmes récréatifs adaptés au stade du DLTA et à l'âge des participants.

Objectif n° 3 : Le sport de compétition

Dans l'enquête, tous les ONS et presque tous les OMS et les OPTS ont affirmé avoir intégré les principes de DLTA et de littératie physique à leur organisme, et ce, de plusieurs façons.

En ce qui concerne le sport de compétition, l'accent est mis sur l'adhésion à des codes d'éthique et de conduite. On note un progrès de la sensibilisation aux codes d'éthique et de conduite : la majorité des organismes nationaux et près de la moitié des organismes provinciaux et territoriaux ont consacré des ateliers à ce sujet. Comme la formation Prise de décisions éthiques est désormais un préalable à la certification dans le cadre des nouveaux programmes du PNCE, l'adhésion à ces codes devrait continuer de croître.

La plupart des OPTS offrent des programmes de sport de compétition pour les groupes sous-représentés que sont les filles et les femmes, les personnes ayant une limitation fonctionnelle et les sportifs issus de ménages à faible revenu.

Selon des intervenants clés de différents ONS, les OPTS n'ont pas tous la même capacité à implanter des programmes adaptés aux stades de développement. Si certains le font très bien, d'autres éprouvent beaucoup de difficulté. Néanmoins, l'implantation se poursuit, comme en témoignent les exemples fournis par les répondants. En général, les OLS étaient élogieux au sujet du leadership et du soutien de leur OPTS.

Leçons apprises

Les lacunes et les obstacles associés à la mise en œuvre des initiatives liées aux objectifs de la PCS sont très semblables à ceux qui entourent l'implantation de la littératie physique et du DLTA. La majorité des leçons apprises à ce jour concernent les données qui ont manqué à l'évaluation formative et qui vont probablement manquer à l'évaluation sommative. Autrement dit, même si pour de nombreux résultats et extrants, les mécanismes de collecte sont en place, on compte d'autres résultats et extrants pour lesquels les mécanismes de collecte ne sont pas en place, qui font fi des groupes cibles mentionnés dans les indicateurs de rendement de la Matrice des priorités FPT (par exemple, les leaders, les éducateurs, les groupes sous-représentés, les écoles, les municipalités, les athlètes), ou pour lesquels la fréquence de collecte des données est insuffisante.

Un exemple de collecte de données à la fréquence réduite est l'Enquête sociale générale (voir le thème de l'emploi du temps) de Statistique Canada, qui nous renseigne sur le taux de pratique du sport et de l'activité physique dans la population. La dernière Enquête a été menée en 2010, soit deux ans avant l'adoption de la PCS, et la prochaine Enquête aura lieu en 2016 et sera publiée à l'automne 2017. De plus, un nouveau module sur la pratique du sport sera incorporé à une autre enquête de Statistique Canada qui sera menée en 2017 et publiée en 2018.

Quand les données ne sont pas colligées, il est difficile, voire impossible, de déterminer avec précision les retombées des programmes conçus pour atteindre les objectifs de la PCS. Par conséquent, après avoir examiné les indicateurs de rendement contenus dans la Matrice des priorités FPT, nous avons émis des commentaires sur la disponibilité et la qualité des données et sur la nécessité de procéder à une nouvelle collecte de données pour répondre aux résultats et aux indicateurs (faible, modéré, élevé), en plus de faire des suggestions au sujet de l'évaluation sommative. Nous avons également recommandé la collecte de certaines données pour accroître l'efficacité de l'évaluation sommative.

Les défis qu'affrontent les OPTS en ce qui a trait à la concertation avec leur ONS et à l'intégration du DLTA, particulièrement le manque de personnel et de financement, sont essentiellement les mêmes qu'en 2009. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces lacunes demeurent problématiques. Il est à noter qu'à tous les niveaux des intervenants clés ont affirmé que la nature bénévole du système sportif pouvait

représenter un obstacle à la réussite de l'implantation des programmes liés à la PCS. À ce sujet, nous avons fait des recommandations pour améliorer l'encadrement des bénévoles.

Occasions d'augmenter les retombées de la PCS

Nous avons émis des recommandations concernant les occasions d'augmenter les retombées de la PCS, lesquelles se trouvent à la section 6.0 : Conclusions et recommandations. Ces recommandations concernent la concertation au sein des gouvernements et entre eux; la clarification de la définition de la littératie physique et du DLTA; l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques sur la littératie physique et le DLTA destinées aux parents et aux bénévoles afin d'augmenter les retombées au niveau de l'Initiation à la pratique du sport; l'investissement dans la collecte de données pour mesurer les retombées lors de l'évaluation sommative; la conclusion d'alliances avec les secteurs de la santé et de l'éducation afin de favoriser l'APQ en classe; enfin, des façons d'aider les bénévoles à offrir des activités sportives communautaires.

Examen thématique

Avancement de l'implantation de la littératie physique et du DLTA

Presque tout le monde ayant été interviewé ou sondé dans le cadre de cette étude connaissait la littératie physique et, dans le cas des organismes de sport, le DLTA. D'ailleurs, les répondants des organismes de sport font plus que connaître ces concepts, ils y croient vraiment. Les OPTS et les OLS connaissent davantage le DLTA que la littératie physique; ils en ont aussi une meilleure compréhension et préféreraient en apprendre plus à ce sujet. La compréhension de la littératie physique s'est beaucoup accrue dans les trois dernières années, mais elle est moins marquée chez les OLS.

Les organismes de sport savent mieux définir et expliquer les principes de DLTA que ceux de littératie physique, même si leur connaissance de ces principes se limite souvent à connaître leur existence et l'endroit où les trouver, sans pour autant pouvoir les nommer.

Même si les intervenants clés offraient tous du soutien, le soutien organisationnel à l'égard de la littératie physique et du DLTA déclinait à mesure que nous nous rapprochions du milieu communautaire. Selon les intervenants clés, à l'échelle communautaire, les bénévoles, les parents et les entraîneurs sont plus rébarbatifs, surtout lorsqu'ils ont déjà fait du sport dans leur jeunesse, qu'ils ont déjà suivi une formation (dans le cas des entraîneurs) ou qu'ils ont déjà été entraîneurs salariés pendant un certain nombre d'années (les « vieux entraîneurs »).

Un nombre substantiel d'ONS-OMS et d'OPTS ont apporté des changements à leurs politiques ou ont créé des postes pour appuyer l'intégration du DLTA et de la littératie

physique. Environ les deux tiers des OLS ont dit avoir apporté des changements à leurs politiques et à leurs programmes pour y incorporer les principes de littératie physique et de DLTA. De nombreux organismes de sport ont modifié leurs systèmes de compétition, encore une fois davantage à l'échelle nationale et provinciale-territoriale qu'à l'échelle locale. Cela dit, partout, le plus grand défi consistait à implanter les principes de DLTA relatifs à l'âge et au stade de développement.

Bon nombre d'organismes de sport de tous les niveaux ont qualifié les effets des programmes fondés sur la littératie physique et le DLTA de positifs. Voici les retombées qu'ils ont notées : une voie à suivre plus structurée; l'augmentation du nombre de membres, une meilleure rétention des athlètes et plus de plaisir pour tous les participants des organismes de sport.

Leçons apprises

Voici les lacunes et les obstacles qui nuisent à l'implantation de la littératie physique et du DLTA : le manque de capacité d'action du système sportif (à tous les niveaux); le manque de ressources pour la formation, la dotation en personnel et l'élaboration de documents (qu'on peut interpréter comme un manque de capacité d'action); la nature bénévole du système sportif, qui suppose un taux de roulement élevé et un potentiel de conflit d'intérêts, surtout chez les parents entraîneurs; le manque de connaissance, les attitudes et les attentes des parents; le manque d'éducation physique à l'école, et le manque de concertation entre les écoles, les municipalités et les organismes de sport communautaires. Voici d'autres obstacles : l'aversion au risque dans le cadre scolaire (craintes liées à la sécurité et à la responsabilité); l'absence d'une définition claire et simple de la littératie physique; enfin, le manque d'engagement de tous les secteurs (sport, activité physique et loisirs, santé et éducation).

Parmi les points positifs qui ont été soulevés, mentionnons : l'amélioration des communications, des parents informés, encourageants et sensibilisés qui cherchent des programmes de qualité; des ressources pour former les entraîneurs et les enseignants, embaucher du personnel et faire la promotion des programmes des organismes de sport; l'accès à des installations, à de l'espace et à de l'équipement adéquats; la concertation entre les écoles et les OPTS; des partenaires prêts à appliquer les concepts; enfin, le leadership national.

Occasions d'augmenter les retombées de la littératie physique et du DLTA

Les intervenants clés des organismes de sport ont relevé un certain nombre d'éléments qui devraient faire l'objet d'efforts particuliers afin de maximiser l'influence de la littératie physique et des initiatives de DLTA : la communication et le transfert de connaissances entre les organismes de différents niveaux au sein d'un même sport; la concertation au sein des sports; enfin, l'ajout de ressources supplémentaires. Les organismes de sport, les ONG et les municipalités s'entendent pour dire que la formation et la sensibilisation du personnel, des entraîneurs et des parents devraient être prioritaires.

En ce qui concerne l'augmentation des retombées de la littératie physique et du DLTA, les répondants du milieu scolaire ont relevé les priorités suivantes : donner une formation sur la littératie physique aux éducatrices à la petite enfance, aux enseignants, aux futurs enseignants, aux administrateurs et aux hauts dirigeants.

Les organismes de sport souhaiteraient que les gouvernements définissent une vision politique unifiée pour les secteurs du sport, des loisirs, de l'activité physique, de la santé et de l'éducation, et qu'ils concrétisent cette vision par des programmes et du financement s'accompagnant des ressources nécessaires à la réussite de leur implantation; d'une campagne de sensibilisation et de marketing social visant les parents; et de fonds pour les infrastructures sportives et récréatives communautaires afin de répondre aux besoins des populations locales.

Les écoles souhaiteraient que les ministères de l'Éducation des différents gouvernements montrent aux enseignants comment enseigner la littératie physique; qu'ils veillent à ce que les enseignants livrent bien le programme d'éducation physique et fassent faire de l'APQ; qu'ils fournissent des espaces et des équipements adéquats; enfin, qu'ils travaillent avec les secteurs du sport et de la santé.

Les ONG ont mentionné que les gouvernements devraient axer leurs efforts sur les points suivants : la formation dans les secteurs du sport et des loisirs; la clarification des chevauchements entre les trois politiques nationales et documents-cadres touchant le sport, les loisirs et l'activité physique (une opinion partagée par les municipalités); ainsi que l'élaboration et le soutien d'une campagne de sensibilisation ou de marketing social visant les parents.

Les municipalités ont appelé les gouvernements à soutenir la formation et l'enseignement et à établir un partenariat solide entre la santé publique et le sport (ASPC et Sport Canada) qui se traduirait notamment par une harmonisation de leur message.

Liste des acronymes

ACE	Association canadienne des entraîneurs
ACPL	Association canadienne des parcs et loisirs
ACSV-DLTP/A	Au Canada le sport c'est pour la vie - Développement à long terme du participant/athlète
APQ	Activité physique quotidienne
APQQ	Activité physique quotidienne de qualité
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
BRIC	Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes
CCES	Centre canadien pour l'éthique dans le sport
CDR	Cadre de référence
CFPTS	Comité fédéral-provincial-territorial du sport
CFPTSAPL	Comité fédéral-provincial-territorial sur le sport, l'activité physique et les loisirs
CHEO-HALO	Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario - Groupe sur la vie saine et active et l'obésité
COC	Comité olympique canadien
CSAPL	Comité sur le sport, l'activité physique et les loisirs
DLTA	Développement à long terme de l'athlète
ÉAPJC	Étude sur l'activité physique des jeunes au Canada
ÉCSFP	Évaluation canadienne du savoir-faire physique
EF	Évaluation formative
EP	Éducation physique
EPQ	Éducation physique quotidienne
EPQQ	Éducation physique quotidienne de qualité
EPS Canada	Éducation physique et santé Canada
ES	Évaluation sommative
ESG	Enquête sociale générale
FNS	Fédération nationale de sport
FPT	Fédéral-provincial-territorial
GRS	Groupe des recherches stratégiques
GTMOS	Groupe de travail sur la mise en œuvre et la surveillance
ICRCP	Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie
JEFC	Jeunes en forme Canada
NCAA	National College Athletics Association
OLS	Organisme local de sport
OSM	Organisme de services multisports
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Organisme national de sport
OPS	Organisme provincial de sport
OPTS	Organisme provincial-territorial de sport
PCS	Politique canadienne du sport (2012)
PDE	Prise de décisions éthiques
PNCE	Programme national de certification des entraîneurs

PT	Provincial-territorial
ROP	Recherche sur l'opinion publique
SAPS	Sondage sur l'activité physique et sportive
SEMR	Stratégie d'évaluation et de mesure du rendement
SPV	Sport pour la vie
TSGi	The Sutcliffe Group Incorporated

1.0 Introduction

La Politique canadienne du sport (PCS) 2012-2022 a été approuvée par le gouvernement fédéral et les gouvernements des 13 provinces et territoires en 2012.

La Politique établit une vision sur 10 ans du sport au Canada et propose d'accomplir cette vision en augmentant le nombre et la diversité des Canadiens qui font du sport dans les quatre contextes de pratique : 1) l'initiation à la pratique du sport, 2) le sport récréatif, 3) le sport de compétition et 4) le sport de haut niveau. Ces quatre contextes correspondent aux objectifs de la Politique, auxquels s'ajoute 5) le sport pour le développement.

Relevant du Comité FPT du sport (CFPTS), le Groupe de travail sur la mise en œuvre et la surveillance (GTMOS) a supervisé en 2014 l'élaboration d'une stratégie d'évaluation et de mesure du rendement (SEMR) dans laquelle il suggère de procéder à une évaluation formative de la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport (2012) en 2015-2016. Les gouvernements FPT ont accepté d'effectuer par la même occasion un examen thématique de la littératie physique et du développement à long terme de l'athlète (DLTA), reconnaissant le fait que ces deux concepts sont liés dans la Politique et qu'ils sont tous deux importants pour sa mise en œuvre.

Le rapport qui suit contient les conclusions de l'évaluation formative de la Politique canadienne du sport fondée sur la SEMR de 2014, de même que celles de l'examen thématique de la littératie physique et du développement à long terme de l'athlète, fondé sur le cadre de référence de l'examen thématique².

1.1 Objet

Ce projet avait deux objectifs. Tout d'abord, dans l'évaluation formative, il visait à répondre aux questions suivantes de la SEMR : « Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport? [...] Quelles leçons ont été apprises jusqu'à maintenant (y compris les pratiques exemplaires, les défis et les lacunes)? [...] Quelles sont les occasions à saisir et les priorités pour augmenter les retombées de la PCS à l'avenir? »

Ensuite, dans l'examen thématique de la littératie physique et du DLTA, il visait à examiner en profondeur le degré de conformité des politiques et programmes d'un certain groupe de fournisseurs de programmes et d'acteurs clés aux concepts de

² Cadre de référence : Examen thématique de la littératie physique et du développement à long terme de l'athlète (DLTA) <http://sirc.ca/fr/PCS2012>. Consulté en septembre 2015.

littératie physique et de DLTA, aux leçons apprises jusqu'à maintenant et aux recommandations orientant les investissements publics futurs en littératie physique et en DLTA. Dans ce contexte, les fournisseurs de programmes comprenaient des organismes de sport des trois niveaux (national, provincial-territorial et local), des écoles, des municipalités et des organisations non gouvernementales.

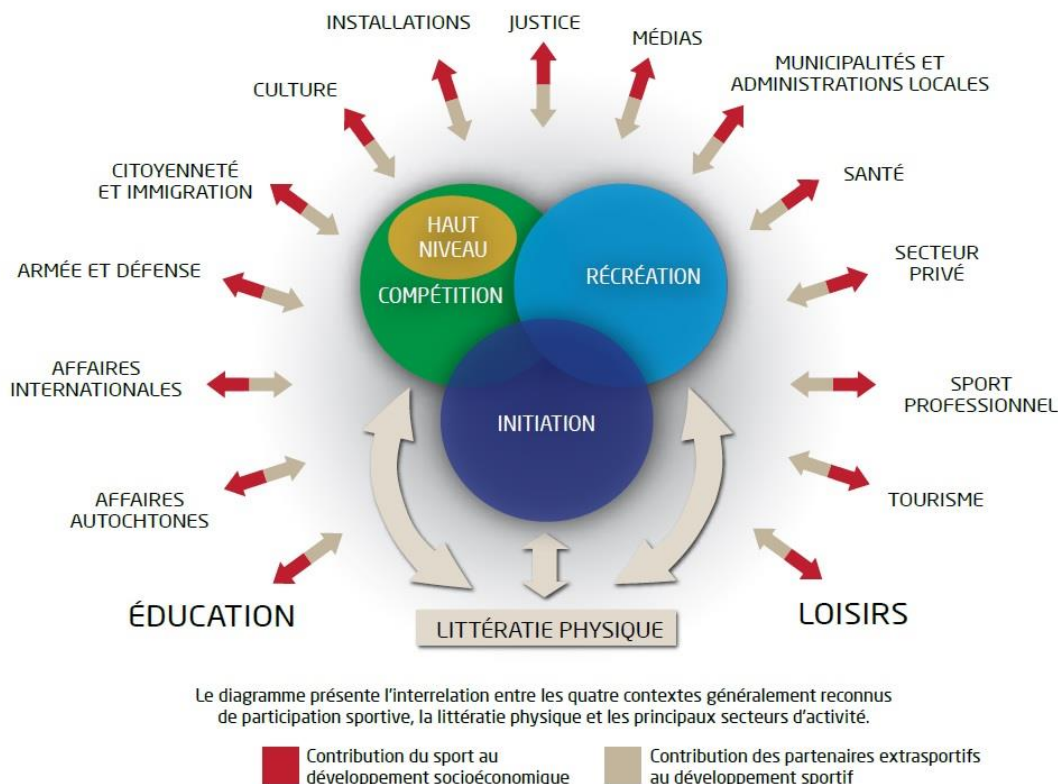
1.2 Contexte

Le processus consultatif qui a conduit à la PCS (2012) témoignait, de la part du milieu sportif et des acteurs clés provenant d'autres domaines, comme les loisirs, l'enseignement, le développement social et les politiques publiques, d'un degré d'engagement et d'une compréhension des retombées et de l'importance de cette politique pancanadienne qui ne s'étaient pas vus dans le processus de consultation de la première Politique canadienne du sport.

De plus, dans le processus de renouvellement de la Politique, le concept de sport pour le développement a été considéré sérieusement comme un objectif. C'est dire que le lien entre le sport et le développement humain, communautaire et économique a été reconnu. Le concept de sport pour le développement décrit les contributions du sport au développement humain, économique, social et autre. Il montre aussi les façons dont le sport, en tant qu'accélérateur de changement social, peut favoriser le développement lorsqu'on s'en sert pour améliorer la vie des gens et leur milieu de vie.

La PCS (2012) comprend une présentation visuelle du cadre de la Politique (voir figure 1) qui montre l'interrelation (interdépendance et complémentarité) entre les quatre contextes sportifs : l'initiation à la pratique du sport, le sport récréatif, le sport de compétition et le sport de haut niveau, intégré au sport de compétition.

La pierre d'assise de toute la structure est la littératie physique, qui soutient quatre des cinq contextes, auxquels elle contribue.

Figure 1 - Modèle de la Politique canadienne du sport

Le contexte du sport pour le développement et sa contribution à la création de capital social, à la cohésion sociale et au développement de la conscience communautaire sont illustrés par le « halo » des domaines et secteurs touchés par la Politique qui entourent les quatre contextes interreliés. Il s'agit bien sûr de l'éducation et des loisirs, mais aussi des affaires autochtones, de la citoyenneté et de l'immigration, de la culture, du tourisme, de la santé, des installations, des affaires internationales, de la justice, de l'armée et de la défense, des municipalités et des administrations locales, des médias, du secteur privé et du sport professionnel.

Si l'éducation et les loisirs ont la première place dans le halo du modèle, c'est qu'on reconnaît le rôle crucial que jouent l'éducation (à l'école) et les loisirs (hors des heures de cours) en donnant aux enfants et aux jeunes des occasions de développer leur littératie physique, d'apprendre des habiletés sportives et de pratiquer des sports. La contribution de l'éducation et des loisirs au développement

du sport sera abordée plus en profondeur dans le cadre de la présente évaluation et du présent examen thématique.

La structure de la Politique comprend un énoncé de vision, sept valeurs (plaisir, sécurité, excellence, engagement, inclusion et accessibilité, développement personnel et respect, esprit sportif et comportement éthique), sept principes qui sous-tendent tout sport de qualité (axé sur les valeurs, inclusif, éprouvé sur le plan technique, collaboratif, orienté, efficace et durable) et cinq objectifs qui correspondent aux quatre contextes sportifs et au sport pour le développement.

La PCS 2012 entend renforcer l'engagement des acteurs clés, leurs liens et leurs partenariats avec d'autres secteurs et des ONG, une initiative qui « sera d'autant plus réussie qu'elle reposera sur des partenariats judicieux, de nature à mener aux résultats escomptés³ ». Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons tenté d'analyser dans quelle mesure la Politique parvient à conclure ce type d'engagement, de liens et de partenariats.

Comme il est mentionné dans la PCS, la Politique a été conçue comme une « feuille de route » qui établit de grandes orientations et des résultats attendus. Elle devait offrir la souplesse nécessaire aux gouvernements et aux ONG pour contribuer à l'atteinte d'objectifs cohérents avec leur mandat et leurs compétences. La Politique devait être mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires élaborés par les gouvernements individuellement et collectivement, de manière bilatérale et multilatérale, de même que par des ONG du milieu du sport et de secteurs connexes. La PCS 2012 contient en outre un engagement de suivi et d'évaluation qui s'appuie sur un modèle logique présenté dans la Politique.

Comme il est noté dans la PCS, la Politique doit être interprétée dans le respect des compétences de chaque gouvernement. Aucun élément de la Politique ne doit être interprété de façon à porter atteinte à la compétence d'un gouvernement. De plus, il revient à chaque gouvernement de déterminer les buts et objectifs de la Politique qu'il compte poursuivre, en fonction de ses compétences et priorités⁴.

Les priorités des gouvernements FPT pour une action concertée (2012-2017) représentent le plan d'action conjoint des gouvernements FPT pour la mise en œuvre de la PCS. Les ministres ont approuvé les priorités liées aux sujets suivants pour la période 2012-2017 :

³ Sport Canada. Politique canadienne du sport (2012)
<http://canada.pch.gc.ca/fra/1414151906468/1414151995275#a2>, p. 16. Consulté en mai 2015.

⁴ PCS 2012. http://sirc.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/csp2012_fr.pdf. Consulté en mai 2016.

- les populations sous-représentées et marginalisées, les Canadiens économiquement défavorisés, les populations autochtones;
- l'élaboration d'une méthodologie de collecte de données visant à cibler les priorités en matière d'infrastructures;
- la clarification des rôles et responsabilités quant au sport de haut niveau;
- la mise en œuvre du Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales;
- les initiatives pour la sécurité et contre le harcèlement;
- le renforcement de la capacité d'action du système sportif;
- la mise en œuvre d'Au Canada le sport c'est pour la vie (ACSV) dans le sport et les secteurs connexes;
- l'engagement des ONG dans la mise en œuvre de la PCS 2012;
- la concertation avec Canada actif 20/20⁵ et le Cadre stratégique pour les loisirs au Canada⁶.

Le modèle logique de la Politique a servi de base à la Stratégie d'évaluation et de mesure du rendement conçue par le GTMOS.

Le GTMOS jugeait que les résultats immédiats et finaux du modèle logique de la Politique étaient trop généraux et manquaient de précision. De plus, il était difficile de savoir si la somme des intrants, activités et extrants des acteurs FPT et des ONG mènerait à ces résultats. Par conséquent, le GTMOS a élaboré une stratégie d'évaluation et de mesure du rendement (SEMR) plus détaillée qui comprenait des indicateurs de rendement.

Après avoir rédigé une première version de la SEMR, le GTMOS a fait appel au groupe Intersol, une société-conseil, pour peaufiner la stratégie et consulter des experts de différents secteurs afin d'élaborer des indicateurs de rendement. Les consultants ont livré en novembre 2014 leur version de la SEMR comprenant des indicateurs de rendement en annexe. Le CFPTS a alors créé un sous-groupe ayant pour mission d'examiner ces indicateurs et de créer une liste des indicateurs à prioriser, qui est devenue la Matrice des priorités FPT. La structure de la présente évaluation formative s'inspire de cette matrice (annexe A).

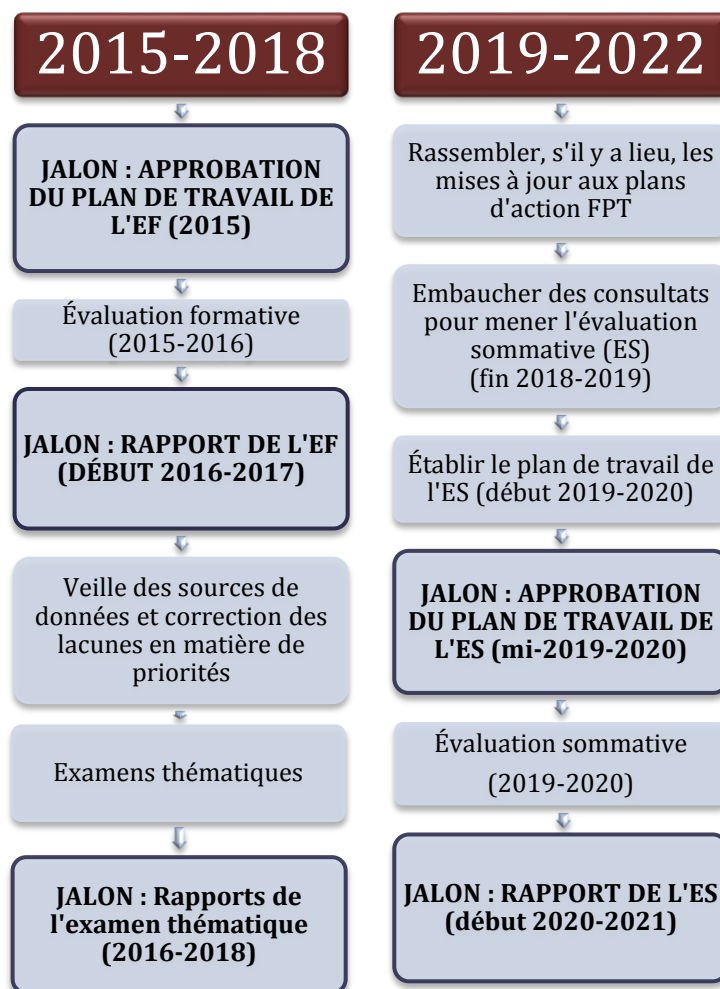
⁵ Groupes consultatifs de ParticipACTION et de Canada actif 20/20 (2012). *Une stratégie et un plan de changement pour accroître l'activité physique au Canada*. <http://www.activecanada2020.ca/sections-of-ac-20-20/download-pdf-document> Consulté en 2016.

⁶ CISL et ACPL (2015). *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada 2015 : Sur la voie du bien-être* <http://lin.ca/fr/resources/cadre-strat%C3%A9gique-pour-les-loisirs-au-canada-2015-sur-la-voie-du-bien-e%CC%82tre> Consulté en mai 2016.

En janvier, le GTMOS s’est réuni pour faire l’examen du cadre de référence de l’examen thématique de la littératie physique et du DLTA. Afin de distinguer l’appui théorique de l’appui véritable aux principes de littératie physique et de DLTA de la part des acteurs clés, il a introduit le concept de perception de ces principes dans les questions d’entrevue posées aux intervenants clés.

1.2.1 Calendrier d’évaluation et de suivi de la Politique

La figure suivante est une adaptation du Chemin critique de surveillance et d’évaluation de la PCS contenu dans le rapport *Stratégies d’évaluation et de mesure du rendement* du groupe Intersol. Elle détaille le calendrier de l’évaluation formative, des rapports d’examen thématique et de l’évaluation sommative.

Figure 2 - Chemin critique de suivi et d'évaluation de la PCS

En plus des évaluations formative et sommative, le GTMOS a décidé de réaliser un certain nombre d'examens thématiques portant sur des sujets complexes qui méritent une attention particulière et nécessitent donc une collecte de données et une analyse distinctes. Le FTMOS a recommandé au CFPTS que ces examens thématiques aient lieu entre les évaluations formative et sommative, de façon à ce que leurs résultats puissent enrichir les travaux sur le renouvellement de la PCS. Voici les thèmes de ces examens mentionnés dans la Matrice des priorités FPT :

- Le sport autochtone et la pratique du sport chez les Autochtones.
- Au Canada le sport c'est pour la vie.

- Les programmes visant les groupes sous-représentés.
- La littératie physique et le développement de l'athlète chez les enfants et les jeunes.
- L'éthique.
- Les installations et les espaces (les infrastructures).
- Les partenariats et la concertation (y compris les liens intersectoriels).

Comme on peut le voir ci-dessus, la pensée du GTMOS à propos des sujets des examens thématiques a évolué. En définitive, ce dernier a décidé que l'examen thématique de la littératie physique et du DLTA devait être concomitant à l'évaluation formative et qu'il remplacerait l'examen thématique d'Au Canada le sport c'est pour la vie.

Comme on peut le voir dans la figure 2, dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement, les gouvernements FPT doivent communiquer annuellement leur état d'avancement par rapport aux priorités des gouvernements FPT pour une action concertée.

1.3 Questions d'évaluation clés

Les questions de l'évaluation formative consignées par le GTMOS dans la Matrice des priorités et dérivant de la stratégie de mesure du rendement étaient les suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport (PCS), aussi bien globalement que du point de vue de ses objectifs?
2. Quelles leçons ont été apprises jusqu'à maintenant (y compris au sujet des obstacles et des lacunes)?
3. Quelles sont les occasions à saisir et les priorités pour augmenter les retombées de la PCS à l'avenir?
4. Quels indicateurs précoces permettent de confirmer que les résultats et extrants sont bien liés aux interventions effectuées dans le cadre de la Politique? Y a-t-il des hypothèses faibles ou non prouvées?

Les grandes questions de l'examen thématique de la littératie physique et du DLTA étaient les suivantes :

1. Qu'ont fait les intervenants du système sportif canadien pour modifier les politiques et les programmes en fonction de la littératie physique et des principes de DLTA?

2. Quelles leçons ont été apprises jusqu'à maintenant?
3. Quelles sont les occasions à saisir et les priorités pour augmenter les retombées des initiatives de littératie physique et de DLTA?

Chacune de ces grandes questions comptait plusieurs sous-questions, qui figurent à l'annexe B.

2.0 Méthodologie

La méthodologie de ce projet a été présentée dans un rapport de méthodologie finalisé en février 2016, accompagné des commentaires du groupe d'experts sur le rapport préliminaire.

Le rapport fait état de sept sources de données décrites ci-après, dont trois ont été intégrées à la Matrice des priorités FPT : un examen des bases de données et des enquêtes existantes; des enquêtes en ligne effectuées auprès des organismes nationaux de sport (ONS), des organismes de services multisports (OSM), des organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) et des organismes locaux de sport (OLS); enfin, une consultation des gouvernements provinciaux et territoriaux (PT).

2.1 Étude documentaire

Cette source de données comporte une revue de documents produits par les gouvernements FPT et des organismes connexes liés à la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport et à l'élaboration des concepts de littératie physique et de développement à long terme de l'athlète (DLTA). L'étude documentaire avait pour but de fournir de l'information générale sur laquelle les consultants ont pu s'appuyer pour réaliser l'évaluation formative et l'examen thématique. Il ne s'agit ni d'une recension de la littérature sur le sujet ni d'une source de données servant à l'évaluation formative, puisqu'elle n'a pas été répertoriée à cette fin dans la Matrice des priorités FPT.

Les documents examinés comprennent les documents liés au renouvellement de la Politique canadienne du sport (PCS) (2010-2012), des ententes bilatérales et leurs rapports, des plans d'action relatifs à la PCS élaborés par les gouvernements FPT, (des sommaires réalisés par le Groupe de travail sur la mise en œuvre et le suivi de la PCS (CFPTS), des documents sur le DLTA et la littératie physique ainsi que des notes prises durant les réunions du GTMOS. Dans l'ensemble, 77 documents ont été passés en revue.

Par ailleurs, l'étude documentaire a été réalisée dans le but de trouver des réponses aux questions suivantes posées par le GTMOS :

1. Quels progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la PCS?
2. Quelles sont les leçons à retenir à ce jour?
3. Quelles possibilités et priorités permettraient de multiplier les effets de la Politique?

4. En ce qui concerne l'information relative aux liens de causalité entre les interventions dans le cadre de la Politique et les résultats escomptés (indicateurs précoces des pistes à suivre durant l'évaluation sommative), des hypothèses étiolées, contentieuses ou non vérifiées ont-elles été soulevées?
5. La Politique canadienne du sport a-t-elle toujours sa pertinence en matière de sport au Canada?
6. D'autres renseignements pertinents ont-ils été découverts?

Les documents suivants n'ont pas fait l'objet d'une synthèse, car ils ont servi de référence pour orienter notre travail tout au long du projet :

- *Politique canadienne du sport* (2012)
- *Cadre de suivi et d'évaluation de la PCS 2012* (8 janvier 2015)
- *Stratégie d'évaluation et de mesure du rendement* (12 novembre 2014)
- *Matrice des priorités FPT*
- *Développer la littératie physique : Guide pour les parents d'enfants de 0 à 12 ans*

2.2. Examen des bases de données et des enquêtes existantes

L'examen des bases de données avait pour but de répertorier les sources d'information susceptibles de fournir des données quantitatives afin d'évaluer les indicateurs de rendement répertoriés dans la Matrice des priorités FPT.

La méthodologie appliquée à l'examen des bases de données comportait trois volets : 1) l'examen des bases de données de Sport Canada; 2) l'examen d'autres bases de données dont dispose le gouvernement du Canada; 3) l'examen des bases de données nationales d'organismes non gouvernementaux (ONG).

Les coprésidents du Comité fédéral-provincial-territorial du sport (CFPTS) ont envoyé une lettre de présentation rédigée par les consultants à chaque ONG disposant d'une base de données ciblée pour ce projet. Cette lettre avait pour but d'expliquer l'objet de l'étude, l'approche prévue pour l'examen des bases de données et les résultats à obtenir, de même que de présenter les consultants. Ces derniers se sont chargés de toutes les communications subséquentes.

L'annexe C comprend une liste des résultats ou extrants et des indicateurs de rendement pour lesquels l'examen des bases de données et de l'enquête représentait une source de preuves servant à l'évaluation formative dans le cadre de la Matrice des priorités FPT. Les sources d'information (les organismes et leurs sources de données) y sont également présentées. Les numéros de figures entre parenthèses qui suivent chaque indicateur correspondent à un numéro d'objectif ou d'indicateur de la PCS.

2.3. Recherche sur l'opinion publique

Comme il est précisé dans notre proposition, nous comptons entreprendre une seconde analyse de la recherche sur l'opinion publique (ROP) menée par l'un des 14 gouvernements FPT afin de vérifier si les données générées pouvaient justifier l'un ou l'autre des résultats ou extraits figurant dans la Matrice des priorités FPT.

Une analyse plus poussée a permis de déterminer qu'aucun résultat ou extrait de la Matrice des priorités FPT ne renvoie précisément à la ROP à titre de source de données. Ainsi, nous avons examiné chaque résultat et ses indicateurs de rendement connexes pour vérifier si la ROP pouvait être liée à l'un d'entre eux.

Nous avons commencé notre étude en demandant à chaque gouvernement de vérifier si une recherche sur l'opinion publique portant sur les sujets de l'étude avait été menée dans les administrations FPT durant la période de 2012 à 2015.

Nous avons examiné la Matrice des priorités FPT pour déterminer des indicateurs de rendement connexes. Nous avons ensuite examiné les documents reçus des gouvernements FPT pour établir le degré auquel ils avaient servi notre collecte d'information liée aux indicateurs de rendement déterminés.

La définition de la recherche sur l'opinion publique est fondée sur celle du gouvernement du Canada :

« La recherche sur l'opinion publique est une activité d'analyse de l'environnement [...] [qui comprend] la collecte planifiée, par un ministère ou en son nom, des opinions, attitudes, perceptions, jugements, sentiments, idées, réactions ou avis de tout public cible à l'aide d'instruments de recherche comme des questionnaires (sans ou avec des interviewers) ou des guides de discussion pour les animateurs... »⁷

Nous n'avons pu retenir que très peu de ROP financées par des gouvernements dans ce rapport. En fait, une seule compétence juridique avait effectué une recherche sur l'opinion publique : la Saskatchewan.

⁷ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2014) : Recherche sur l'opinion publique au gouvernement du Canada. <https://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/communications/por-rop-fra.asp>
Consulté en janvier 2016

2.4. Consultation des gouvernements PT

L'obtention d'information auprès des représentants des gouvernements PT s'est limitée aux renseignements sur les indicateurs de rendement qui portaient sur la disponibilité d'espaces pour la tenue d'activités sportives non encadrées, le nombre et le niveau de formations des entraîneurs, les partenariats de même que les activités sportives destinées aux populations sous-représentées. Une consultation plus exhaustive des gouvernements PT aura lieu au cours de l'évaluation sommative.

Chaque membre du comité sur le sport, l'activité physique et les loisirs (CSAPL) des gouvernements PT a été approché pour déterminer quelle personne était la plus indiquée pour recevoir le questionnaire de consultation. Une lettre de présentation a été acheminée par The Sutcliffe Group Incorporated (TSGi) aux membres du comité PT pour expliquer l'objet de l'étude, la période de consultation et l'information à recueillir durant la consultation, ainsi que pour obtenir la confirmation de la personne-ressource appropriée.

Une fois la personne-ressource désignée, la consultation en ligne des gouvernements PT a débuté en janvier 2016 et la dernière enquête remplie a été reçue au début de mars 2016. Les communications par courriel concernant l'enquête sont comprises dans les archives de données. Tous les membres des 13 comités PT ont participé à l'enquête en ligne.

Les versions anglaise et française de l'enquête sont annexées au rapport de méthodologie de même que les archives de données. La version anglaise de l'enquête, comprenant des statistiques d'ensemble, figure à l'annexe D.

2.5. Enquêtes en ligne auprès des ONS, des OSM, des OPTS et des OLS

Les organismes nationaux de sport (ONS), les organismes de services multisports (OSM), les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) et les organismes locaux de sport (OLS) jouent tous un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la deuxième version de la Politique canadienne du sport et dans la promotion de la littératie physique et du DLTA. Leur niveau de connaissances et de compréhension de la littératie physique et du DLTA, de même que leurs perspectives sur les questions de l'évaluation formative, sont déterminants pour cette évaluation.

2.5.1 Méthodologie

Questionnaires de l'enquête

Trois questionnaires ont été élaborés d'après les questions de la Matrice des priorités FPT et les cadres de référence (CDR) de l'examen thématique : un questionnaire pour les OSM et les ONS (comportant certaines variantes pour refléter les différences entre les deux types d'organismes), un questionnaire pour les OPTS et un questionnaire pour les OLS. Avant de commencer à élaborer les questionnaires, nous avons examiné et intégré tous les résultats ou extraits de la Matrice des priorités FPT et des cadres de référence (CDR) de l'examen thématique, en collaboration avec les groupes de répondants, afin de nous assurer que les questions à poser à chaque groupe de répondants étaient claires. Cette matrice, comprenant les incidences, les questions et une liste de répondants à l'enquête, figure à l'annexe E.

Le questionnaire destiné aux OSM et aux ONS a été conçu pour recueillir un nombre équilibré de données quantitatives et qualitatives à l'aide de questions fermées et ouvertes, respectivement. Les questionnaires destinés aux OPTS et aux OLS comprenaient généralement des questions fermées conçues pour recueillir des données quantitatives, accompagnées de quelques questions ouvertes portant sur des enjeux clés.

Les trois questionnaires de l'enquête, comprenant l'ensemble des statistiques tirées des enquêtes, figurent à l'annexe F.

Essai préliminaire

Les enquêtes ont été administrées par le groupe des recherches stratégiques (GRS) de Patrimoine canadien. TSGi a fourni au GRS trois versions anglaises préliminaires des enquêtes. Le GRS les a passées en revue et a formulé des commentaires utiles. Les versions révisées et mises à jour par TSGi et programmées par le GRS ont été utilisées en tant qu'essai préliminaire mené durant des appels téléphoniques par TSGi vers la fin de novembre 2015. Quatre ONS, deux OSM, huit OPS et 11 OLS (pour un total de 25 organismes de sport) ont été recrutés pour participer à l'essai préliminaire. Ces organismes de sport ont ensuite reçu une lettre de confirmation de la part de Sport Canada, en anglais et en français, suivie d'un courriel envoyé par le GRS fournissant le lien vers l'enquête.

En raison d'un décalage entre l'appel téléphonique initial de recrutement des répondants et la réception de l'essai préliminaire de l'enquête dans leur boîte courriel, un nombre réduit de répondants ont participé à l'enquête. Parmi les 25 répondants, 18 ont rempli l'essai préliminaire de l'enquête : six répondants de six organismes nationaux (quatre ONS et deux OSM), cinq répondants de huit OPTS (dont

une enquête partiellement remplie) et sept répondants de 11 OLS. Après l'essai préliminaire, certaines modifications découlant de l'essai préliminaire de l'enquête et l'approbation de ces modifications par le Groupe de travail sur la mise en œuvre et la surveillance, les enquêtes ont été traduites.

Finalisation et lancement de l'enquête

Le GRS a programmé les versions finales des trois enquêtes, en anglais et en français, en janvier 2016. Également en janvier 2016, chaque gouvernement PT et Sport Canada ont envoyé un message de présentation à chacun de leurs organismes de sport respectifs, c'est-à-dire que Sport Canada a écrit aux ONS et OSM tandis que les gouvernements PT ont écrit aux OPTS et aux OLS. Chaque personne-ressource des gouvernements PT a reçu un courriel distinct avec la liste d'échantillons d'OLS pour son territoire.

Le GRS a programmé les enquêtes à l'aide de *FluidSurveys* et les a lancées auprès des OLS et des ONS/OSM à la fin de janvier 2016, tandis que l'enquête auprès des OPTS a été lancée en février 2016. Pour des motifs de confidentialité, l'Alberta n'a pas pu fournir les noms et les adresses électroniques de ses OPS. Par conséquent, un lien URL a été transmis à la personne-ressource du gouvernement albertain, accompagné d'une demande d'envoyer ce lien aux OPS albertains. L'enquête destinée aux OPS albertains était identique à l'enquête générale destinée aux OPTS, à l'exception qu'elle comprenait des questions supplémentaires sur les caractéristiques organisationnelles (c.-à-d., les sports d'équipe/individuels et les sports d'été/d'hiver) qui n'étaient pas connues à l'avance, contrairement à celles des autres OPTS. Des messages de rappel ont également été envoyés à l'Alberta Sport Connection pour l'inciter à les envoyer à ses OPS, environ au même moment où le GRS envoyait les messages de rappel directement aux OPTS.

Échantillons de l'enquête

TSGi a rassemblé les coordonnées des populations étudiées dans un format électronique pour le transmettre au GRS. Ce dernier avait déjà obtenu les coordonnées des ONS et des OSM auprès de Sport Canada. Les coordonnées des OPTS ont été fournies par les gouvernements PT. Des demandes visant à obtenir cette information ont été transmises par les coprésidents des CFPTS aux représentants appropriés des gouvernements PT. Ces derniers ont fourni les noms des personnes occupant des postes de direction (c.-à-d. celles qui sont habilitées à remplir une enquête), soit un directeur administratif ou un président.

Pour établir l'échantillon des OLS, TSGi a sélectionné des organismes dans des proportions approximativement égales aux populations des provinces et territoires, et ce, à l'intérieur comme à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (définies par Statistique Canada). L'échantillon comprenait les OLS représentant les

sports d'été et d'hiver de même que les sports d'équipe et individuels. Une recherche en ligne planifiée, méthodique et exhaustive sur des sites Internet de municipalités individuelles, d'organismes locaux de sport et d'autres ressources communautaires, à la fois commerciales (p. ex., Pages Jaunes) et sans but lucratif, a été réalisée pour répertorier les OLS ainsi que les personnes occupant des postes de direction (p. ex. président, directeur administratif) et leurs coordonnées.

L'échantillon global comporte approximativement 1 700 OLS. Un échantillon plus vaste que celui proposé à l'origine a été utilisé pour augmenter la probabilité d'obtenir un échantillon final de répondants susceptible de représenter adéquatement les répartitions en fonction de variables clés, comme la région, la taille de la communauté et le type de sport. L'une des raisons justifiant l'élargissement de cet échantillon était la probabilité de l'invalidité des coordonnées d'environ 10 % des OLS, essentiellement en raison de coordonnées n'étant pas à jour sur les sites Web des organismes.

Il importe de noter qu'aucun cadre d'échantillonnage approprié n'existe pour les quelque 17 000 organismes locaux et communautaires de sport à l'échelle du pays. Ainsi, nous ne pouvons connaître la portée des erreurs non aléatoires commises lors de la sélection initiale de l'échantillon. En outre, nous n'avons pas été en mesure d'affirmer, à un degré précis de confiance, que l'échantillon final était représentatif de l'ensemble de la population des OLS. En dépit de cette contrainte importante, nous sommes convaincus que cette enquête unique en son genre a fourni de l'information utile aux questions d'évaluation.

Administration de l'enquête

Le GRS a utilisé *FluidSurveys* pour la programmation et l'hébergement de l'enquête en ligne. Toute la correspondance et les autres messages liés à l'enquête ont été rédigés et signés par The Sutcliffe Group Incorporated. Les réponses ont été recueillies par le GRS, mais TSGi s'est chargé de leur analyse. En dépit d'avoir offert aux répondants n'ayant pas voulu remplir une enquête en ligne ou à l'aide de *FluidSurveys* de répondre à l'enquête par un autre moyen, aucun d'entre eux ne l'a fait. Un traitement confidentiel mais non anonyme de l'information a été promis aux répondants, c'est-à-dire que TSGi connaîtrait leur identité sans que les noms et les organismes soient divulgués dans aucun rapport. Toutes les données et tous les résultats sont présentés de façon globale.

Les répondants ont eu le choix de répondre à l'enquête en anglais ou en français. Toutes les communications liées à l'enquête ont été échangées dans un format bilingue, ou encore uniquement en anglais ou en français à la demande des répondants.

Des courriels de rappel ont été envoyés aux non-répondants approximativement 10 jours après le premier courriel et environ deux semaines avant la fin de la période d'enquête. Les OLS de même que les ONS et les OSM disposaient de six semaines pour réaliser le volet de travail de terrain de l'enquête destiné aux organismes de sport (c.-à-d. la période s'étendant du lancement de l'enquête à la date butoir, en plus de toute communication préalable à l'enquête), tandis que les OPTS disposaient de cinq semaines.

Pour les enquêtes auprès des OPTS et des OLS, les taux de participation étaient moins élevés pour certaines provinces et territoires, en raison de la proportion plus élevée d'organismes de sport sans personnel rémunéré dans ces provinces et territoires. Nous nous attendions à ce que les taux de réponse des OLS soient les plus bas en raison de la proportion élevée d'organismes dirigés par des bénévoles. Les tailles des échantillons et les taux de réponse figurent au tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Taille de l'échantillon et taux de réponse aux enquêtes en ligne

Organismes de Sport	Échantillon initial	Taille de l'échantillon	Taux de réponse
ONS et OSM	71	52	73 %
OPTS	621	243	39 %
OLS	1 581	319	20 %

Par ailleurs, la ventilation par province et territoire du taux de réponse des OPTS figure au tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Population, échantillon d'enquête et analyse des réponses des OPTS

Province/ territoire	Population d'OPTS		Échantillon d'enquête auprès des OPTS		
	Nombre d'OPTS	Invitations envoyées par courriel aux personnes- ressources valides**	Nombre de répondants	Taux de réponse	Pourcentage de l'échantillon de répondants
Terre-Neuve et Labrador	32	31	13	42 %	5,3 %
Nouvelle- Écosse	53	27	14	52 %	5,8 %
Nouveau- Brunswick	63	55	18	33 %	7,4 %
Île-du-Prince- Édouard	46	40	13	33 %	5,3 %
Québec	65	62	29	47 %	11,9 %
Ontario	62	61	27	44 %	11,1 %
Manitoba	73	72	20	28 %	8,2 %
Saskatchewan	67	66	21	32 %	8,6 %
Alberta*	83	82	45	55 %	18,5 %
Colombie- Britannique	60	58	29	50 %	11,9 %
Nord	73	67	14	21 %	5,8 %
Global	677	621	243	39 %	100 %

* Des invitations à participer à l'enquête ont été envoyées aux OPS albertains par l'Alberta Sport Connection. Toutes les autres invitations ont été envoyées par le Groupe de recherches stratégiques.

** Ces chiffres incluent huit OPTS sélectionnés pour l'essai préliminaire.

2.6. Entrevues avec des intervenants clés

Des entrevues avec des intervenants clés ont fourni de l'information sur l'examen thématique de la littératie physique et du DLTA et, dans une moindre mesure, sur certains aspects de la Politique. Elles ne portaient pas uniquement sur l'avancement de la mise en œuvre, mais également sur la collecte de connaissances axées sur le processus (y compris celles liées à la sensibilisation, à la perception, à la formulation

d'hypothèses et à la compréhension) en vue d'améliorer la littératie physique et les incidences du DLTA.

2.6.1 Participants et échantillonnage

Six groupes de participants ont pris part aux entrevues avec des intervenants clés : des ONS et des OSM, des OPTS, des OLS, des ONG, des écoles et des municipalités. En tout, 49 intervenants clés ont été interviewés. L'échantillon se répartit comme suit :

Tableau 3 : Échantillon d'entrevues avec des intervenants clés

Type d'organisme	Nombre d'entrevues	Répondants
ONS/OSM	10	ONS – 5 : patinage, water-polo, athlétisme, gymnastique et soccer OSM – 4 : Association canadienne des entraîneurs, Pacific Sport Institute for Excellence (PISE), Centre canadien multisports de la Saskatchewan, ParticipACTION et Agence de la santé publique du Canada
OPTS et autres organismes	10	Division Atlantique de Canot-Kayak Canada, New Brunswick Alpine Ski Association, Ontario Basketball, Swim Ontario, Association des sports en fauteuil roulant du Manitoba, Saskatchewan Hockey Association, Fédération de patinage de vitesse du Québec, Field Hockey BC, Yukon Aboriginal Sport Council, Ontario Society for Physical Activity Promoters in Public Health
OLS (clubs, ligues de sport)	9	C.-B. (1), SK (1), MB (1), ON (2), N.-É. (3), NU (1), Été (4), Hiver (5) Équipe (5), Individuel (4) Collectivités de plus grande taille (adresse postale actuelle) – 6; collectivités de plus petite ou moyenne taille – 3
Écoles	9	Enseignants et directeurs scolaires - 5 Conseillers ou consultants en EP, universitaires, associations – 4; écoles aux T.N.-O., en C.-B., en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'une université albertaine
Municipalités	7	Directeurs et coordinateurs des loisirs de la C.-B., de la Saskatchewan, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador (4) Spécialistes du sport, des loisirs et de l'activité physique du Manitoba, du Québec et du Nouveau-Brunswick (3)
ONG	4	Associations sportives et récréatives PT de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec (2) Autres (p. ex. du Y) - de Saskatchewan et de l'Ontario (2)
Total :	49	

Ces intervenants clés ont été sélectionnés à partir des sources suivantes :

- ONS et OSM – Les listes complètes ont été fournies par Sport Canada (76 en tout);
- OPTS – Les listes complètes ont été fournies par les représentants des gouvernements PT (673 en tout);
- OLS – Il a été demandé aux OPTS interviewés de désigner chacun un club parmi leurs membres.

Les représentants des intervenants clés provenant des écoles, des municipalités et des ONG ont été déterminés par les moyens suivants :

- Il a été demandé par lettre à chacun des gouvernements PT de désigner un ou deux représentants de chacune des catégories suivantes : écoles, municipalités et ONG.
- Les coprésidents des CFPTS ont également envoyé des lettres à l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), à Éducation physique et santé (EPS) Canada et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario - Groupe sur la vie saine et l'obésité (CHEO-HALO) pour leur demander de désigner une ou deux personnes du secteur des loisirs municipaux (dans le cas de l'ACPL) et du milieu scolaire (dans le cas d'EPS Canada et de CHEO-HALO).
- L'exercice de sélection exploratoire des personnes à interviewer a permis de formuler certaines recommandations à l'intention des intervenants clés.

Les nominations reçues ont permis de dresser une liste combinée de personnes désignées pour participer aux entrevues dans chacune des écoles, des municipalités et des ONG. Des efforts ont été faits pour en arriver à une liste équilibrée dans chaque catégorie. Le GTMOS a été consulté pour finaliser la liste des intervenants clés. Dans certains cas, les représentants n'étaient pas disponibles ou n'ont pas répondu aux demandes répétées. Des efforts supplémentaires ont alors été faits pour déterminer d'autres personnes susceptibles de répondre aux questions.

Les organismes de sport ont été sélectionnés de manière à inclure une représentation par région, par sport d'été ou d'hiver et par sport d'équipe ou individuel.

2.6.2 Conception des guides d'entrevue

La conception des guides d'entrevue avec les intervenants clés s'appuie sur les entrevues exploratoires et a été approuvée par le GTMOS. Une description du processus d'entrevue exploratoire est comprise dans le rapport de méthodologie.

Les entrevues se sont déroulées par téléphone, en anglais ou en français, selon la préférence de chaque intervenant clé, entre décembre 2015 et le début de mars 2016. Après les entrevues, les réponses ont été codées par question à l'aide d'un chiffrier Excel et analysées pour en dégager des thèmes.

2.7. Groupe d'experts

Un groupe d'experts a été consulté pour examiner le rapport de méthodologie, examiner et valider les conclusions fondées sur les résultats préliminaires et commenter le degré auquel les questions d'évaluation ont reçu des réponses.

Cinq experts ont été proposés au GTMOS et tous ont accepté de participer. Voici le nom des experts et leur champ de spécialité :

Nom	Domaine d'expertise ciblé par la PCS
1. D ^r Dean Kriellaars ⁸	Littératie physique
2. D ^r David Legg (ParaSport)	DLTA
3. Jamie Ferguson, directeur général, Sport Nova Scotia	Initiation à la pratique du sport, sport de compétition
4. Bryna Kopelow, directrice générale, Action Schools! BC	Sport récréatif
5. David Patterson, (Initiative de renforcement des fédérations nationales de sport - COC, auparavant directeur général, Ringuette Canada, Ski nautique et planche Canada)	Initiation à la pratique du sport, sport de compétition

Conformément à la recherche⁹, les experts ont été sélectionnés pour leur connaissance du domaine d'étude plutôt que pour leurs compétences en matière d'évaluation.

Comme proposé, la demande de propositions et le rapport de méthodologie leur ont été remis. Les experts ont eu l'occasion de déterminer si, d'après leur point de vue, les approches proposées présentaient des lacunes. Ils ont échangé leurs commentaires grâce à Google Docs au début de novembre 2015.

⁸ D^r Vicki Harber, spécialiste de la littératie physique, a été substitué pour D^r Kriellaars.

⁹ http://capacity4dev.ec.europa.eu/evaluation_guidelines/minisite/en-methodological-bases-and-approach/evaluation-tools/expert-panel, consulté en février 2016

Les consultants ont répondu à chacun des commentaires, les divers commentaires et réponses ont été examinés par le GTMOS et des modifications ont été faites au rapport de méthodologie, le cas échéant.

Les experts ont appris qu'ils avaient été retenus par un courriel reçu au début d'avril, qui indiquait les périodes pendant lesquelles ils recevraient les résultats préliminaires de l'étude et seraient invités à les commenter, en prévision du rapport sur les résultats préliminaires présenté au GTMOS à la mi-mai 2016.

Tous les panélistes ont répondu au courriel en confirmant leur disponibilité. Ils se sont vu accorder l'accès aux deux rapports techniques, à un sommaire des deux rapports techniques, aux faits saillants et aux conclusions préliminaires de toutes les sources de données, de même qu'à des directives pour fournir leur rétroaction. Chacun de ces quatre documents a été partagé sur Google Docs pour permettre à chaque expert de voir les observations des autres.

2.8. Analyse et rapport

L'ensemble des données obtenues de toutes les sources de données ont été intégrées et analysées par les consultants. L'analyse en vue de la présentation du présent rapport a permis d'organiser les résultats par objectif et sous-objectif de la PCS, selon les résultats et extraits exposés dans la Matrice des priorités FPT.

Nous nous sommes concentrés sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la PCS, aussi bien globalement que du point de vue de ses objectifs, sur les leçons apprises jusqu'à présent de même que sur les occasions à saisir et les priorités pour augmenter les retombées de la PCS à l'avenir.

Dans l'examen thématique présenté dans un chapitre distinct, nous précisons le niveau de sensibilisation et de compréhension quant aux concepts de littératie physique et de DLTA, l'engagement envers les principes de littératie physique et de DLTA, les lacunes et obstacles dans la mise en œuvre de la Politique, ainsi que les démarches pouvant être entreprises pour améliorer les retombées de la littératie physique et du DLTA à l'avenir.

En analysant les résultats des enquêtes effectuées en ligne auprès des organismes de sport, nous avons effectué des calculs par tableaux croisés, le cas échéant. Nous avons trouvé que les résultats étaient généralement assez cohérents pour toutes les variables. En d'autres mots, il n'y avait aucune variation selon qu'il s'agissait de sports d'été ou d'hiver ou de sports d'équipe ou individuels, pour les OPTS, et ce, par province et territoire.

L'approche que nous avons choisie pour analyser les résultats des entrevues auprès des intervenants clés et les réponses aux questions ouvertes données durant les consultations provinciales et territoriales en ligne de même que pendant l'enquête en ligne auprès des organismes de sport a consisté à prendre connaissance des réponses et à rechercher des thèmes communs. Des descripteurs comme « la plupart », « environ la moitié », « se partagent » ont été utilisés auprès des intervenants clés, puisque les groupes étaient de petite taille. Dans le cas des consultations provinciales et territoriales en ligne, le nombre réel de provinces et de territoires ayant signalé une incidence ou une autre a été indiqué, parce qu'ils étaient, de nouveau, en petit nombre.

Il s'est révélé particulièrement difficile de déterminer des thèmes parmi les personnes interviewées en milieu scolaire, car l'éducation est une compétence provinciale ou territoriale et que chaque province ou territoire a une approche différente. Il faut rappeler au lecteur, particulièrement au regard de l'éducation, que ce qui se passe dans une province ou un territoire ne se déroule pas nécessairement de la même façon ailleurs. Comme indiqué, cinq répondants du milieu scolaire étaient des enseignants et des directeurs scolaires, tandis que quatre répondants étaient des conseillers ou des consultants en éducation physique, des universitaires ou des représentants d'une association. Dans tous les cas, les répondants encourageaient la littératie physique et avaient fait de leur mieux pour promouvoir la littératie physique auprès des enfants et des jeunes de leur classe ou au sein de leur sphère d'influence. Cependant, tous ont observé que tel n'était pas le cas ailleurs. Nous approfondissons ce sujet plus loin.

Il faut aussi souligner que les répondants du milieu scolaire n'ont pas fait la distinction entre l'éducation physique, l'activité physique et la littératie physique dans tous les cas. Bien qu'il soit entendu que la littératie physique peut être acquise durant l'éducation physique et une activité physique de qualité, les répondants n'ont pas su faire la différence dans leurs réponses.

Des rapports mensuels écrits ont été fournis au coprésident du GTMOS (gestionnaire de projets) tout au long du projet. Les rapports suivants ont été transmis au GTMOS :

- Un rapport de méthodologie comprenant une description détaillée de l'approche à privilégier, des outils de recherche en français et en anglais et des échéanciers pour réaliser chacune des tâches.
- Deux rapports techniques, dont :
 - un premier présentant les résultats de l'étude documentaire, l'examen des bases de données et des enquêtes existantes, de même qu'une analyse secondaire de la recherche sur l'opinion publique;

- un deuxième présentant la consultation en ligne des provinces et territoires, l'enquête en ligne auprès des organismes de sport à trois niveaux, des entrevues avec des intervenants clés et un rapport sur les interactions avec le groupe d'experts.
- Une présentation PPT des conclusions préliminaires fournie au GTMOS, comportant les résultats intégrés de toutes les sources de données, y compris une présentation préliminaire plus courte et plus ciblée présentée aux ministres FPT du sport, de l'activité physique et des loisirs lors de leur conférence à Lethbridge, en Alberta, en juin 2016.
- Un plan d'archivage des données – Une liste de fichiers de projets pertinents, y compris des rapports, des présentations, des outils d'enquête en français et en anglais, des échantillons d'enquête, des questionnaires d'entrevue avec les intervenants clés en français et en anglais, des messages de communication relatifs aux entrevues et aux enquêtes, des résultats bruts d'enquête, des analyses statistiques des enquêtes, des résultats des consultations des gouvernements PT, des documents préparés pour le groupe d'experts et une liste de documents de fond examinés. La copie électronique de chacun de ces documents a été fournie au GTMOS sur une clé USB.

Le présent rapport final sur l'évaluation formative et l'examen thématique comprend et résume tous les éléments de preuve recueillis grâce aux différentes méthodes. Il comprend aussi la rétroaction reçue après la présentation des conclusions préliminaires au GTMOS.

Les conclusions sont organisées en fonction des buts de la PCS de même que des résultats et extraits de la Matrice des priorités FPT, tandis que dans l'examen thématique, elles sont organisées selon les questions de recherche établies dans les cadres de référence de l'examen thématique. Au début de chaque section, un court résumé de cette section est présenté dans un encadré. Plus de détails sur le contenu de cet encadré figurent dans le texte qui le suit, dans la même section.

Ce processus final de rapport inclut les étapes suivantes :

- Premier rapport préliminaire, avant le 30 juin 2016
- Deuxième rapport préliminaire comprenant le sommaire, avant le 12 août 2016
- Rapport final, le 1^{er} septembre 2016

2.9. Contraintes

L'évaluation formative portait principalement sur des buts et des thèmes précis et n'était pas conçue pour être exhaustive : Cette évaluation formative de la Politique canadienne du sport portait sur une sélection de résultats et sur les indicateurs de rendement énumérés dans la Stratégie d'évaluation et de mesure du rendement de 2014. La sélection des résultats a été réalisée par le GTMOS sur la base des priorités des gouvernements FPT pour obtenir de l'information sur l'avancement accompli en vue d'atteindre les buts de la PCS et sur ses possibilités d'amélioration. La plupart des résultats examinés durant cette évaluation formative traitaient des quelques premiers buts de la Politique, plus précisément l'initiation à la pratique du sport, le sport récréatif et le sport de compétition. Les buts du sport de haut niveau et du sport pour le développement seront traités en détail dans l'évaluation sommative.

Contraintes liées aux données sur la participation au sport et à l'activité physique : les données pancanadiennes représentatives de la participation au sport et à l'activité physique ont été limitées à quelques sources (c.-à-d. les enquêtes sur l'utilisation du temps de l'Enquête sociale générale [ESG] menée par Statistique Canada et les sondages sur l'activité physique et sportive [SAPS] menés par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie [ICRCMV]). Ces sondages ne sont pas menés souvent, et des lacunes ont été décelées dans les données, comme celles sur la participation des groupes sous-représentés. On prévoit que le module sur le sport qui sera intégré au sondage de 2017 intitulé « Les Canadiens au travail et à la maison » de Statistique Canada contribuera substantiellement à combler ces lacunes.

Représentativité des résultats des entrevues : presque 50 entrevues ont été menées auprès des organismes de sport et des groupes de parties intéressées de tous les niveaux durant l'évaluation formative. Toutefois, les résultats des entrevues sont qualitatifs et, bien qu'ils fournissent de l'information pertinente, ils ne devraient pas être considérés comme représentatifs des groupes de répondants particuliers. Ce point est particulièrement important pour les ONG, les municipalités et les écoles de même que pour les groupes de parties intéressées auprès desquels de quatre à neuf entrevues ont été menées au Canada.

Représentativité de l'enquête auprès des OLS : comme indiqué ci-dessus, le niveau d'erreurs non aléatoires dans l'échantillon des OLS est inconnu. Tous les efforts possibles ont été déployés pour sélectionner l'échantillon d'OLS utilisé pour cette enquête, afin de veiller à inclure tous les organismes selon leur emplacement, leur type et leur taille. Cependant, comme aucun cadre d'échantillonnage de la population de ces organismes estimée à 17 000 n'existe, l'échantillon d'OLS ne peut être comparé avec aucune norme ni aucun point de référence. Cette incertitude implique qu'il

faudrait faire preuve d'une certaine prudence en faisant des inférences à partir des résultats de l'enquête menée auprès de la population d'organismes locaux et communautaires de sport dans l'ensemble du Canada.

Lacunes dans les connaissances sur les incidences et les effets des activités financées par des ententes bilatérales FPT : l'un des deux objectifs des ententes bilatérales consiste à appuyer la possibilité que des personnes des populations sous-représentées et marginalisées fassent activement du sport. Les rapports annuels provinciaux et territoriaux sur les initiatives financées documentent des projets destinés aux peuples autochtones, aux filles et aux femmes, aux personnes ayant une limitation fonctionnelle et aux personnes issues de ménages à faible revenu. Cependant, l'information fournie dans ces rapports est restreinte et des lacunes ont été décelées dans nos connaissances relatives aux populations desservies par les ententes bilatérales et aux incidences et effets sur les groupes sous-représentés, particulièrement en ce qui concerne le maintien de leur participation aux activités physiques et sportives, la littératie physique, ainsi que la forme physique et la santé.

La Matrice des priorités FPT comporte un examen thématique des groupes sous-représentés qui sera réalisé avant la fin de la période d'application de la Politique. Cet examen, qui représentera une démarche assez complexe, pourrait bénéficier de plus d'information sur les incidences et les effets des initiatives et des activités financées par les ententes bilatérales. Une approche à prendre en considération pour mesurer des incidences et des effets de ce genre a été élaborée par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). L'ASPC a une vaste expérience de la conception et de la mise en œuvre de méthodes d'évaluation des incidences et des effets de projets menés par des tiers et financés par des subventions ou des contributions. Après plusieurs années d'essais et erreurs, l'ASPC a récemment publié un guide et des modèles de rapport à l'intention des récipiendaires de financement pour mesurer les effets de leur projet¹⁰. Le guide explique comment un récipiendaire de financement peut élaborer un plan d'évaluation, déterminer les incidences, créer des indicateurs pour mesurer ces incidences et faire état des résultats. L'approche de l'ASPC est cohérente avec les meilleures pratiques en matière d'évaluation de programmes mises en valeur par de nombreux gouvernements canadiens à toutes les échelles.

¹⁰ Document d'orientation à l'intention des bénéficiaires d'accords de contribution – Mesurer l'incidence, Centre de prévention et de contrôle des maladies chroniques, Agence de la santé publique du Canada. <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/hpcdp-pspmc/36-6/ar-01-eng.php>

3.0 Conclusions – Mise en œuvre de la PCS

3.1. But 1 : Initiation à la pratique du sport

Le but Initiation à la pratique du sport s'appuie sur le projet que les Canadiens possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.

3.1.1. Perceptions positives envers la pratique du sport d'initiation

En général, les Canadiens ont une vision positive du sport; ils croient que la pratique du sport est bénéfique et qu'elle est source de plaisir, de détente, de forme physique et de santé.

L'indicateur de rendement lié à ce résultat est le niveau de perception des jeunes, des parents, des leaders et des éducateurs qui croient que le sport est une activité sécuritaire, saine et amusante, qui promeut des valeurs.

L'enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada réalisée en 2010 a démontré que les Canadiens adultes de 15 ans et plus participant activement à des activités sportives ont une vision très positive du sport. Ils croient que la pratique du sport est bénéfique et qu'elle est source de plaisir et de détente (97 %), de forme physique et de santé (94 %). Ces deux bienfaits de la pratique du sport se sont classés au premier ou au second rang des bienfaits les plus importants, tous groupes d'âge confondus, devant ceux du sentiment de réussite, d'une activité familiale et de la possibilité de se faire de nouveaux amis. Les résultats du Sondage sur l'activité physique et sportive de l'année 2010-2011 mené par l'ICRCP confirment les perceptions recueillies durant l'ESG de 2010 et démontrent que, selon l'âge, les personnes du groupe des 25 à 44 ans avaient davantage tendance à être d'avis que la pratique du sport aide les gens à socialiser, à se divertir et à se sentir plein d'énergie.

L'ESG de 2010 est axée sur les jeunes et les parents qui participent activement aux activités sportives. Les perceptions des leaders et des éducateurs n'ont pas été mesurées.

3.1.2. Taux de participation : les enfants et les jeunes

Les taux de participation des enfants et des jeunes aux activités sportives sont élevés (de 75 % à 77 %). Cependant, le nombre d'enfants et de jeunes qui font suffisamment d'activité physique sur une base quotidienne pour en tirer des effets bénéfiques sur leur santé globale est très faible : environ 9 %.

Le taux global de participation des enfants et des jeunes aux activités sportives mesuré dans le cadre de l'Étude sur l'activité physique des jeunes au Canada (ÉAPJC) - CANPLAY s'est révélé stable entre l'année 2007-2008 et l'année 2014-2015. L'étude de 2014-2015 révèle que 77 % des enfants et des jeunes Canadiens de 5 à 19 ans ont participé à des activités physiques et sportives organisées. Les résultats de l'ÉAPJC ne signalent aucune différence notable entre les garçons et les filles. Quant aux jeunes âgés de 15 à 19 ans, les taux de participation ont chuté.

Le Sondage sur l'activité physique (SAP) réalisé par l'ICRCP en 2010 a démontré qu'une proportion similaire (75 %) d'enfants et de jeunes entre 5 et 17 ans participaient à des activités sportives. Les résultats du SAP de 2010 diffèrent selon le genre. Cependant, 81 % des garçons et 70 % des filles participaient à des activités sportives. Ni le SAP ni l'ÉAPJC de 2014-2015 n'ont décelé aucune différence notable selon la région.

En dépit de ces résultats apparemment positifs, le *Bulletin annuel de l'activité physique chez les jeunes* de ParticipACTION a attribué aux enfants et aux jeunes Canadiens la note F ou D- pour le niveau global d'activité physique au cours des années 2012 à 2015. En outre, le bulletin souligne que, dans l'ensemble, « seulement 9 % des jeunes Canadiens âgés de 5 à 17 ans font les 60 minutes d'activité physique aérobie dont ils ont besoin chaque jour » (2015). La notation du niveau global d'activité physique des enfants et des jeunes s'appuie sur la proportion d'entre eux qui satisfait aux *Directives canadiennes en matière d'activité physique quotidienne*.

Le bulletin de ParticipACTION de 2015 souligne également que « *les enfants qui jouent à l'extérieur après l'école obtiennent 20 minutes d'activité physique intense de plus par jour et sont trois fois plus susceptibles de satisfaire aux Directives* ».

Par ailleurs, seulement 24 % des jeunes âgés de 5 à 17 ans satisfont aux *Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire à l'intention des enfants et des jeunes*, qui recommandent de limiter à deux heures de loisir par jour le temps passé devant un écran (*Enquête canadienne sur les mesures de la santé* de 2012-2013) et seulement 6 % des jeunes âgés de 5 à 17 ans font 12 000 pas, sept jours par semaine (*Étude sur l'activité physique des jeunes au Canada* de 2011-2012).

En somme, bien que la plupart des enfants et des jeunes participent aux activités sportives, bon nombre d'entre eux ne le font pas assez souvent ou pas assez longtemps par jour pour en tirer des bienfaits sur le plan de la santé.

3.1.3. Littératie physique chez les enfants et les jeunes

En 2015, 44 % des enfants et des jeunes âgés de 8 à 12 ans ont satisfait ou dépassé le seuil minimal recommandé en matière de littératie physique globale.

L'Évaluation canadienne du savoir-faire physique (ECSFP) est une méthodologie visant la mise à l'essai poussée de la littératie physique chez les enfants et les jeunes. L'ECSFP a été élaborée par le Groupe sur la vie saine et active et l'obésité (HALO) du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Ce processus de plusieurs années a bénéficié de la contribution de beaucoup de spécialistes du domaine et d'essais approfondis.

L'ECSFP a été administrée à approximativement 8 000 enfants âgés de 8 à 12 ans dans le cadre d'une étude nationale sur la littératie physique en 2015. Les résultats préliminaires de cette étude nationale ont été publiés dans le *Bulletin de l'activité physique chez les jeunes* de ParticipACTION en 2016 (juin 2016).

Les résultats de l'ECSFP de 2015 révèlent que 44 % des enfants et des jeunes âgés de 8 à 12 ans ont satisfait ou dépassé le seuil minimal recommandé en matière de littératie physique globale.

L'ECSFP comprend quatre domaines de littératie physique. Outre le résultat susmentionné de 44 %, l'étude de 2015 a donné les résultats suivants quant à la proportion d'enfants âgés de 8 à 12 ans ayant satisfait ou dépassé le seuil minimal recommandé dans chacun des quatre domaines de littératie physique suivants :

- Compétence physique – 28 %
- Habitudes quotidiennes – 44 %
- Motivation et confiance – 37 %
- Compréhension et connaissance – 62 %

Compte tenu que la littératie physique (d'après la déclaration de consensus de ParticipACTION de 2015) se définit comme « la motivation, la confiance, la compétence physique, la compréhension et la connaissance nécessaires pour apprécier et prendre responsabilité afin de s'engager dans des activités physiques tout au long de la vie », il est intéressant de noter les disparités dans la proportion des enfants qui

démontrent de la compétence (28 %), de la motivation et de la confiance (37 %) et un niveau substantiellement plus élevé de connaissances et de compréhension (62 %).

3.1.4. Participation des groupes sous-représentés

Il existe un manque d'information sur les degrés de participation des enfants et des jeunes issus de groupes sous-représentés à des programmes d'initiation à la pratique du sport. Les ententes bilatérales entre Sport Canada et les gouvernements PT ont eu comme résultat d'inciter la participation d'un grand nombre d'enfants et de jeunes (1,15 million d'inscriptions en 2013-2014). Cependant, le nombre d'enfants issus de populations sous-représentées est bien plus faible. L'ampleur est incertaine quant aux retombées des ententes bilatérales sur la participation à long terme aux activités sportives et sur d'autres bienfaits chez les populations ciblées.

Cinq groupes décrivant des personnes issues de groupes traditionnellement sous-représentés ou marginalisés sont énumérés dans la Matrice des priorités FPT : les filles et les femmes, les groupes autochtones, les personnes ayant une limitation fonctionnelle, les minorités ethnoculturelles et les personnes issues de ménages à faible revenu. Le nom d'aucun de ces groupes ne figure dans la Politique, reflétant ainsi l'approche qui a permis à chacun des gouvernements FPT de définir les groupes sous-représentés au sein de leur propre territoire.

Les ententes bilatérales des gouvernements FPT comportaient deux objectifs. Le premier consistait à renforcer la littératie physique en développant les habiletés motrices fondamentales et les habiletés sportives des enfants et des jeunes. Le second consistait à fournir des possibilités aux personnes issues de groupes sous-représentés ou marginalisés d'occuper activement des rôles en milieu sportif, à titre d'athlètes, d'entraîneurs ou d'officiels ou encore de bénévoles. Les projets destinés aux groupes sous-représentés financés en 2013-2014 comprenaient des initiatives à l'intention des groupes autochtones, des filles et des femmes, des personnes ayant une limitation fonctionnelle et, dans une moindre mesure, des sportifs issus de ménages à faible revenu. Les ententes bilatérales ne portaient pas d'attention spéciale aux participants issus de minorités ethnoculturelles.

Les initiatives financées par les ententes bilatérales et destinées aux enfants et aux jeunes ont recueilli pratiquement 1,15 million d'inscriptions en 2013-2014. (Il convient de noter que les participants se sont peut-être inscrits à plus d'une activité.) Ces initiatives incluaient un nombre approximativement égal de participants et de participantes. Approximativement 9 000 participantes ont pris part aux initiatives financées par les ententes bilatérales destinées précisément aux filles et aux femmes en 2013-2014.

Les initiatives financées par les ententes bilatérales et destinées aux groupes autochtones ont touché près de 111 000 participants en 2013-2014, et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires. Un total d'approximativement 57 400 participants et 52 100 participantes ont pris part à ces initiatives.

Il existe une relation évidente entre le revenu des ménages et le taux de participation à des activités sportives : les ménages à revenu plus élevé sont jusqu'à quatre fois plus susceptibles de participer à des activités sportives que ceux se trouvant dans la catégorie des revenus les plus faibles (ESG de Statistique Canada de 2010).

Puisque les ententes bilatérales ne portaient pas d'attention spéciale aux participants issus de minorités ethnoculturelles, il existe peu d'information sur leur participation. Cependant, le taux de participation sportive des immigrants récents (au Canada depuis six ans ou moins) a augmenté de 27 % à 29 % entre 2005 et 2010. Les immigrants établis qui sont nés au Canada ont suivi la même tendance à la baisse dans les taux de participation sportive entre 1992 et 2010 (ESG de Statistique Canada de 2010). (L'ESG ne produit pas de résultats sur la participation sportive des minorités ethnoculturelles.)

Une étude récente réalisée par l'Institut pour la citoyenneté canadienne (ICC) intitulée *Nouveaux citoyens, sport et appartenance : une combinaison gagnante* (juillet 2014) a exploré comment les citoyens canadiens participent aux activités sportives et le rôle que joue le sport dans leur intégration et le développement de leur sentiment d'appartenance. Une enquête réalisée dans le cadre d'une étude a révélé que les nouveaux citoyens adultes ont tendance à être attirés davantage par les « loisirs actifs » que les sports organisés. Les activités et les sports les plus populaires que les nouveaux citoyens adultes pratiquent régulièrement sont la natation (32 %), la course à pied (39 %), le vélo (26 %) et le soccer (18 %). Les activités physiques que la majorité des répondants ont essayées au moins une fois comprennent la marche (72 %), la natation (64 %), la course à pied (58 %), l'entraînement au gymnase (53 %) et le vélo (50 %).

Durant l'enquête de l'ICC, les nouveaux citoyens ont également été interrogés sur la participation sportive de leurs enfants. Presque tous (99 %) étaient d'avis que la pratique d'activités sportives est importante pour aider leurs enfants à se maintenir actifs et en santé. Les sports que les enfants pratiquaient le plus fréquemment (à l'intérieur et à l'extérieur de l'école) sont la natation (63 %), le soccer (44 %), le patin (32 %), le basketball (22 %), la gymnastique (20 %) et les arts martiaux (19 %). Les parents d'enfants participant à des activités sportives qui ont été bénévoles pour l'équipe sportive de leurs enfants ont déclaré que leur participation les avait aidés à en connaître davantage sur la culture canadienne et à ressentir un plus grand rapprochement avec leur communauté.

Le *Bulletin de l'activité physique chez les jeunes* de ParticipACTION a attribué aux personnes ayant des limitations fonctionnelles une note de la plage B (B-) dans la catégorie « Participation à des activités physiques et à des sports organisés » pour la première fois en 2015. « L'amélioration de la note est due à la diminution des disparités et aux nouvelles données qui révèlent des taux de participation encourageants chez les enfants et les jeunes ayant des limitations ».

Les initiatives financées par les ententes bilatérales et destinées aux personnes ayant des limitations fonctionnelles ont soutenu approximativement 6 000 participants en 2013-2014, dont des participants répertoriés dans huit provinces et territoires.

Bien que les ententes bilatérales aient atteint un grand nombre de personnes (1,15 million d'inscriptions en 2013-2014), il s'agit là d'une petite proportion comparativement au groupe de 5,7 millions d'enfants de moins de 15 ans¹¹, au groupe de 1,4 million d'Autochtones canadiens¹², au groupe d'approximativement 17 millions de filles et de femmes et à environ 3,8 millions de Canadiens ayant des limitations fonctionnelles¹³. Comme susmentionné dans ce rapport, la mesure des retombées des investissements ne constitue pas un objectif des ententes bilatérales. Par conséquent, il n'existe aucune information à propos des retombées de ces investissements sur les groupes sous-représentés.

3.1.5. Connaissance des bienfaits de la littératie physique, du jeu fondé sur les valeurs et du sport fondé sur les valeurs

L'indicateur de rendement aborde les niveaux de connaissance des leaders, des éducateurs et des parents concernant les bienfaits de la littératie physique, du jeu fondé sur les valeurs et du sport fondé sur les valeurs. L'information sur les perceptions des parents montre que la plupart des mères savent que le jeu non structuré est efficace. Cependant, il n'existe aucune information sur la connaissance concernant la littératie physique ou les perceptions des éducateurs et des leaders.

Environ un quart (26 %) des mères canadiennes ayant un enfant âgé de 5 à 11 ans considéraient la participation à des activités physiques quotidiennes comme prioritaire

¹¹ Statistique Canada (2015) Estimations de la population du Canada : âge et sexe, 1^{er} juillet 2015 <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150929/dq150929b-fra.htm>, consulté en juin 2016

¹² Statistique Canada (2011) Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>, consulté en juin 2016

¹³ Statistique Canada (2012) L'incapacité au Canada : premiers résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2013002-fra.htm>, consulté en juin 2016

pour leur enfant (Évaluation de la campagne *Recommençons à jouer* de 2014, ParticipACTION). Selon le même rapport, nous avons appris que 95 % des mères canadiennes ayant un enfant âgé de 5 à 11 ans sont d’avis que « *les activités non structurées, comme le jeu à l’extérieur avec des amis, constituent une façon efficace pour les enfants d’obtenir l’activité physique dont ils ont besoin chaque jour* ».

La majorité des mères ayant un enfant âgé de 5 à 11 ans ont généralement confiance en leurs habiletés pour influencer leur enfant à participer à une activité physique sans empiéter sur le temps que l’enfant passe à faire des choses en famille (89 %), sans empiéter sur le temps que l’enfant passe à faire des choses qu’il veut faire (88 %) et en limitant le temps passé devant un écran (85 %) (Évaluation de la campagne *Recommençons à jouer*, ParticipACTION).

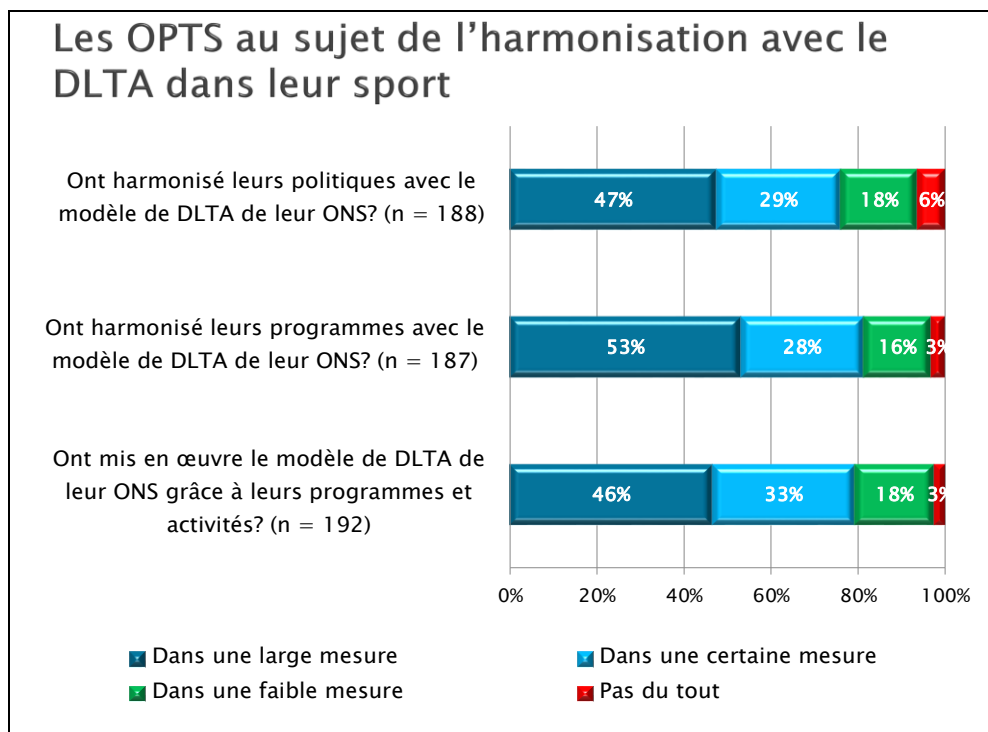
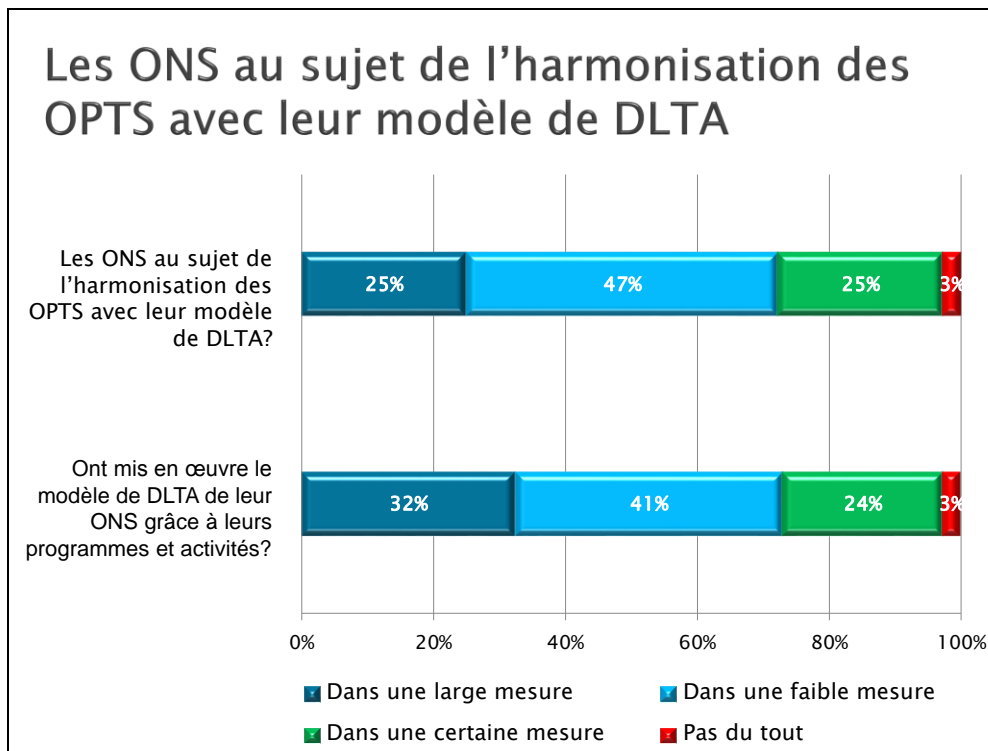
En ce qui concerne les enfants plus âgés et les jeunes, le *Bulletin de l’activité physique chez les jeunes* de ParticipACTION de 2015 cite une recherche indiquant que 90 % des élèves du secondaire (de la 9^e à la 12^e année) en Ontario et en Alberta déclarent que leurs parents les appuient ou les appuient fortement pour qu’ils soient actifs physiquement et que 70 % [...] déclarent que leurs parents les encouragent à être physiquement actifs.

3.1.6. Sport adapté au stade de développement

Le nombre et la proportion d'OPTS et d'OLS ayant entrepris des démarches pour mettre en œuvre le DLTA dans le cadre de leurs programmes d'initiation à la pratique du sport ont été mesurées durant l'enquête auprès des organismes de sport. De façon générale, les ONS ont souligné une certaine harmonisation entre les OPTS, tandis que ces derniers ont souligné qu'une certaine harmonisation était en place au sein des OLS. Les municipalités et les ONG ont également déclaré en entrevue que les OLS mettent en place des activités sportives adaptées au stade de développement. Parce que les écoles et les municipalités n'étaient pas comprises dans les enquêtes, il est impossible de commenter la mesure de la mise en place des programmes adaptés au stade de développement. Environ 550 organismes ont intégré le programme HIGH FIVE au cours des trois années suivant l'adoption de la Politique. Les défis auxquels les OPTS font face sont l'harmonisation avec leurs ONS et la mise en œuvre du DLTA, un profil similaire à celui de 2009.

Les organismes de sport ont déclaré dans l'enquête que les programmes adaptés au stade de développement sont intégrés aux programmes d'initiation à la pratique du sport à l'échelle des OLS. Voici certains exemples tirés des entrevues illustrant des changements, signalés par les organismes de sport, réalisés pour mieux s'harmoniser avec la littératie physique ou le DLTA : création de postes de personnel axés sur l'initiation à la pratique du sport ou au sport récréatif (ONS), modification de la langue utilisée dans les demandes de subvention pour refléter les stades de développement dans le DLTA (ONS) et l'ajout d'un autre sport à la pratique afin de structurer la littératie physique (OLS).

L'enquête a révélé que les OPTS sont bien plus susceptibles que les ONS d'être d'avis qu'elles ont harmonisé leurs politiques et programmes avec le modèle de DLTA des ONS, comme le reflètent les deux tableaux suivants :



La mesure de l'intégration des programmes adaptés au stade de développement aux programmes d'éducation physique est inconnue, puisque les écoles n'ont pas fait partie de l'enquête. Toutefois, d'après les entrevues auprès des intervenants clés, nous savons que certaines écoles ont déclaré intégrer les habiletés motrices de base aux programmes d'EP. D'ailleurs, certaines écoles intègrent l'initiation à la pratique du sport aux programmes d'EP. Des programmes de sport sont également intégrés à certains sports intra-muraux et extra-scolaires.

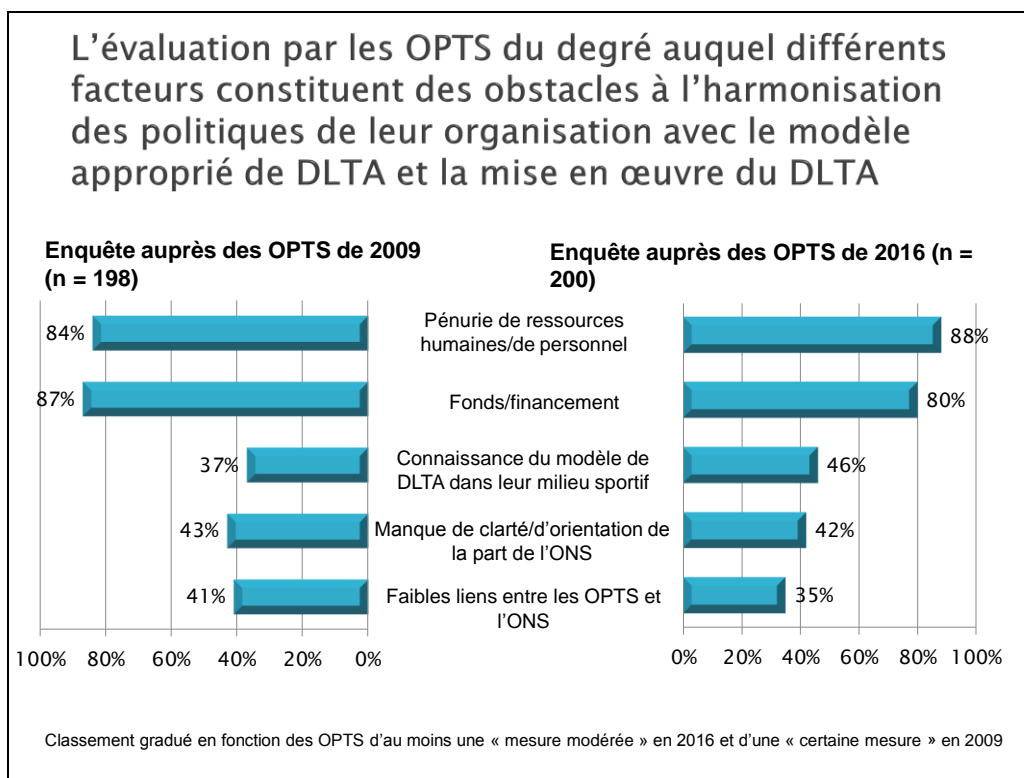
En outre, nous ne disposons pas d'information exhaustive sur des programmes de qualité au sein des organismes de sport. Toutefois, nous savons qu'à l'échelle nationale, 550 organismes mettent en œuvre le programme sportif HIGH FIVE et qu'un total de 3 394 leaders ont reçu de la formation sur HIGH FIVE entre 2012 et 2015. Le programme HIGH FIVE[®] se définit comme la norme de qualité du Canada en matière d'activités récréatives et sportives des enfants. Elle permet aux organismes d'améliorer la qualité des programmes et aux enfants de vivre des expériences positives. HIGH FIVE est une division de Parks and Recreation Ontario (PRO). Une augmentation annuelle de 55 % a été notée dans le nombre de leaders ayant reçu la formation HIGH FIVE pendant la période de quatre ans, étant passé de 621 en 2012 à 963 en 2015.

Obstacles à la conformité et à l'intégration du DLTA par les OPTS

Les OPTS ont établi une pénurie en ressources humaines, en personnel et en fonds/financement comme les obstacles de loin les plus importants à l'harmonisation des politiques des OPTS avec le modèle de DLTA de leur sport et avec la mise en œuvre du DLTA.

Moins de la moitié des ONS et des OPTS ont précisé d'autres facteurs, notamment la connaissance du modèle de DLTA dans leur sport ou le manque d'orientation de la part de leur ONS, comme obstacles à l'harmonisation avec le DLTA et la mise en œuvre. Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'enquête menée auprès des OPTS en 2009 dans le cadre de l'évaluation sommative de la première Politique canadienne du sport 2002-2012.

En outre, nous avons noté dans l'étude documentaire que neuf des treize PT avaient utilisé des ententes bilatérales pour engager le dialogue avec leurs OPTS, en les contractant à titre d'agents d'exécution afin d'atteindre les buts de leur projet parmi d'autres. L'utilisation des OPTS a aidé à renforcer leur capacité et à forger des relations entre les OPTS et le sport communautaire, un domaine qui avait été décelé comme une lacune dans les documents portant sur le renouvellement de la PCS.



3.1.7. Disponibilité des espaces de jeu et de sport non encadré

Des espaces appropriés où les enfants et les jeunes peuvent s'adonner au jeu non encadré et au sport non organisé semblent exister selon les rapports obtenus auprès d'écoles et de municipalités. Cependant, nous n'avons pas été en mesure de déterminer leur accessibilité lorsque les enfants et les jeunes veulent les utiliser, leur condition, leur proximité au domicile des enfants et des jeunes et, par ce fait, leur facilité d'accès.

Municipalités

Pratiquement toutes les municipalités aménagent des installations d'activités physiques et sportives en partenariat avec d'autres organismes ou instances, notamment les organismes sans but lucratif, les écoles et les commissions ou conseils scolaires, les gouvernements provinciaux, ainsi que des entreprises du secteur privé. En outre, la plupart des municipalités disposent d'ententes d'utilisation partagée des

installations municipales avec les commissions ou conseils scolaires (81 %) ainsi qu’avec des organismes de sport ou des clubs d’activité physique (88 %).

Le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes* (BRIC) diffusé en 2016 comprend une section sur les installations sportives et récréatives. Le BRIC est un projet commandité par quatre associations d’importance qui sont parties prenantes aux infrastructures canadiennes. Le Bulletin du BRIC de 2016 porte principalement sur l’âge, la condition physique, la gestion et le budget de réparation et de remplacement, des actifs sportifs et récréatifs des municipalités. Le Bulletin n’inclut ni les niveaux d’utilisation ni toute autre mesure comprise comme indicateur de rendement dans la Matrice des priorités FPT.

Écoles

Le *Sondage sur les occasions de faire de l’activité physique à l’école* (ICRCP, 2015) a révélé que la plupart des écoles disposent d’installations et de commodités, sur leurs terrains, qui sont nécessaires aux programmes d’initiation à la pratique du sport. Les installations et les commodités que les écoles sont susceptibles d’avoir sur leurs terrains (80 % ou plus d’écoles) sont de l’équipement pour l’activité physique, un gymnase, des terrains de jeu, des espaces verts et des espaces asphaltés pour les jeux actifs. Une majorité des administrateurs scolaires au Canada ont déclaré que leurs élèves ont accès à des supports à vélos (79 %) et à des vestiaires (75 %) durant les heures de classe.

Le Bulletin de ParticipACTION de 2015 révèle que les élèves ont accès, en-dehors des heures de classe, à des installations extérieures (89 % des écoles), à des gymnases (84 %), à des installations intérieures (68 %) et à de l’équipement (56 %).

3.1.8. Les parents encourageant le jeu non encadré et le sport non organisé

Le degré auquel les parents, les leaders et les éducateurs encouragent le jeu non encadré et le sport auto-organisé chez les enfants et les jeunes a été évalué en examinant des enquêtes existantes. Une majorité des mères pensent pouvoir encourager leurs enfants à participer. D’autres données indiquent que les parents sont des personnes qui peuvent influencer significativement à participer aux activités sportives, particulièrement si elles y participent avec leurs enfants. Les obstacles à la participation aux activités sportives comprennent le coût de la participation et de l’équipement, de même que le manque d’intérêt des enfants pour le sport. Toutefois, la plupart de ces données correspondent à la participation au sport organisé, contrairement au jeu non encadré et au sport non organisé.

Comme susmentionné, la majorité des mères canadiennes d'enfants âgés de 5 à 11 ans ont généralement confiance en leurs habiletés pour influencer leur enfant à participer à une activité physique sans empiéter sur le temps que l'enfant passe à faire des choses en famille, passe à faire des choses qu'il veut faire et en limitant le temps passé devant un écran.

Toutefois, les parents sont généralement des personnes qui peuvent influencer significativement les enfants à participer aux activités sportives. Les taux de participation aux activités sportives sont bien plus élevés chez les enfants âgés de 5 à 14 ans lorsqu'un parent ou les deux parents sont engagés dans le sport : 90 % comparativement à 66 % pour les enfants dont les parents ne sont pas engagés dans le sport (Sondage sur l'activité physique, ICRC, 2010). De même, les taux de participation des enfants âgés de 5 à 19 ans ont chuté en fonction du niveau de scolarité des parents (Étude sur l'activité physique des jeunes au Canada - CANPLAY - de 2014-2015).

La plupart des parents contribuent financièrement aux activités physiques de leurs enfants (79 %) et prennent le temps de les emmener à leurs activités physiques souvent ou très souvent (64 %). Un peu plus du tiers des parents (37 %) jouent souvent activement avec leurs enfants (Bulletin de ParticipACTION de 2014).

Pour la plupart des parents, les bienfaits de la participation aux activités sportives l'emportent sur les risques. Dans nos efforts à comprendre pourquoi les enfants et les jeunes ne participent pas assez fréquemment aux activités sportives au profit de leur santé, nous avons examiné une fois de plus les obstacles précisés par les parents. Comme susmentionné, la plupart des parents au Canada ne considèrent pas les infrastructures comme des obstacles à la participation de leurs enfants au sport (Bulletin de ParticipACTION de 2015). Les parents considèrent le coût de l'inscription (61 %), le coût de l'équipement (52 %) et un manque d'intérêt de la part des enfants (42 %) comme les principales raisons empêchant ces derniers de participer au sport organisé. En s'appuyant sur les résultats obtenus des entrevues auprès des intervenants clés, il est possible que le manque de littératie physique contribue au manque d'intérêt des enfants à participer aux activités sportives.

L'emplacement incommode de la tenue des programmes ou des installations (26 %), leurs propres engagements au travail (25 %), la journée de la semaine où le programme est offert (23 %) et la haute compétitivité du sport (19 %) constituent d'autres obstacles soulignés par les parents (Bulletin de ParticipACTION de 2015).

Le Bulletin de Jeunes en forme Canada (JEFC) de 2014 révèle que les parents canadiens ont été conditionnés à se fier aux activités encadrées et aux écoles pour inciter leurs enfants à bouger, sans constater les possibilités pour leurs enfants de

participer au jeu non encadré et au sport non organisé. Par exemple, une grande majorité (82 %) des parents sont d'avis que le système d'éducation devrait accorder plus d'importance à la prestation d'une éducation physique de qualité (Bulletin de ParticipACTION de 2014).

Les préoccupations des parents quant à la sécurité (les étrangers, la circulation, etc.) sont un obstacle important au jeu libre et indépendant. Cependant, la recherche sur cet aspect est uniquement qualitative et essentiellement internationale, dont 46 études répertoriées lors d'une méta-analyse.

3.1.9. L'APQQ en milieu scolaire

Six gouvernements PT ont déclaré disposer d'une politique sur l'activité physique quotidienne (APQ) (et une en élaboration) et trois ont tous déclaré disposer de normes qui portent sur la réalisation de retombées et les types d'activités ou de programmes. Cependant, il semble que les enseignants n'aient pas intégré l'activité physique quotidienne de qualité (APQQ) à l'environnement de la classe. Il est probable qu'ils ne soient pas familiers ou confortables avec le concept d'activité physique.

L'information sur les possibilités d'activité physique quotidienne de qualité (APQQ) et d'éducation physique quotidienne de qualité (EPQQ) en milieu scolaire a été recueillie durant la consultation des PT. Tous les PT ont déclaré disposer d'un programme ou d'une politique d'éducation physique (EP) et pratiquement tous les PT (11 des 13) ont déclaré avoir mis en place des initiatives complètes touchant la santé en milieu scolaire.

Sept PT ont déclaré disposer de politiques en matière d'EPQ (trois PT) ou d'APQ (trois PT) ou encore ont déclaré en élaborer une (un PT). Pratiquement tous les programmes d'APQ sont axés sur le primaire et s'adressent aux élèves de la maternelle à la 8^e année (un programme particulier s'adresse aux élèves de la maternelle à la 9^e année). Trois des six PT disposent de normes qui stipulent les attentes en matière de qualité de l'APQQ/EPQQ.

Parmi les trois PT disposant de normes de qualité, tous les trois PT incluent des types d'activités ou de programmes et la réalisation de retombées, deux PT incluent la formation/les compétences des entraîneurs, deux PT incluent les habiletés motrices fondamentales dans leurs normes, deux PT incluent les habiletés sportives fondamentales et un PT inclut des spécifications concernant les installations et l'équipement.

Contrairement aux PT disposant de normes, huit PT disposent de directives en matière d'APQQ ou d'EPQQ, dont sept PT disposent de directives en matière d'APQQ, quatre disposent de directives en matière d'EPQQ et trois disposent de directives en matière d'EPQQ et d'APQQ. Seulement trois PT disposent de directives en matière d'habiletés fondamentales au sport.

Les PT étaient d'avis général que le programme d'éducation physique du primaire et du secondaire dans leur territoire est en harmonie avec le modèle de développement à long terme de l'athlète *Le sport c'est pour la vie*. La plupart n'étaient pas familiers avec le niveau postsecondaire.

Les PT étaient également d'avis général que le programme d'éducation physique destiné aux écoles du primaire et du secondaire sur leur territoire est en harmonie avec la littératie physique. De nouveau, la plupart n'étaient pas familiers avec le niveau postsecondaire.

On a demandé aux PT d'indiquer s'ils avaient de l'information sur la mesure dans laquelle l'APQ était mise en place sur leur territoire, c'est-à-dire la mesure dans laquelle l'APQ était réellement mise en place dans la classe en regard des programmes, des politiques, des normes et des directives. Cinq PT ont répondu, mais aucun n'a été en mesure de fournir de l'information sur la mesure de la mise en œuvre, en dépit d'un PT ayant demandé cette information auprès de son ministère de l'Éducation.

Cependant, l'information provenant de tous les huit intervenants scolaires clés et d'un nombre d'intervenants clés d'OPTS et d'OLS qui étaient également des éducateurs ou familiers avec (la prestation de programmes dans) le système scolaire ont révélé que l'APQ n'est pas, à leur connaissance, mise en œuvre dans la classe, qu'elle soit intégrée au programme ou non, ou encore à une politique de l'école, de la commission ou du conseil scolaire ou du ministère de l'Éducation. Les membres du groupe d'experts partageaient cette observation.

On nous a informés durant les entrevues que les écoles se préoccupaient plutôt des langues (littératie) et des maths et que les autres matières étaient secondaires. La responsabilité de la mise en œuvre de l'APQ/EPQ au primaire revient au titulaire de la classe. Mal à l'aise avec l'EP/AP, bon nombre d'enseignants du primaire éviteront de faire cette activité pour consacrer plus de temps aux mathématiques et aux langues. Dans certains territoires, la période de temps qu'on recommande de consacrer aux « matières de base » excède le nombre de minutes prévues dans le programme scolaire quotidien à l'école. Ainsi, même si on prévoit intégrer l'APQ à l'horaire quotidien du programme scolaire, tel n'est pas le cas. Les intervenants clés ont affirmé que la recherche démontre que le temps consacré à l'APQ/EPQ ne nuit pas aux

résultats scolaires et que, dans certains cas, il pourrait même améliorer le rendement scolaire. Un intervenant clé a souligné que tant et aussi longtemps que les administrateurs (directeurs) n'exigent pas précisément de rapports sur la mesure de la mise en œuvre de l'APQ auprès des titulaires, l'APQ ne sera pas mise en place efficacement.

C'est ce qui nous a conduits à conclure qu'aussi longtemps que ce sont les titulaires de classe qui décident de la façon d'intégrer l'EP/APQ à la journée scolaire et que les maths et les langues sont la priorité de l'enseignement, ni l'APQ/EPQ ni l'APQQ/EPQQ ne seront mises en œuvre. Les intervenants clés ont signalé que l'APQQ/EPQQ requiert un nombre minimal de minutes par jour et que ce volet du programme scolaire ne devrait pas être laissé à la discrétion des enseignants. Cependant, ils ont en outre signalé que des éléments doivent être retirés du programme afin d'accorder du temps à l'APQQ/EPQQ. Dans une province, une étude menée par une ONG a montré que seulement près du tiers des écoles enseignaient le programme d'EP.

Aucun progrès ne semble se concrétiser quant à l'objectif de la politique voulant que « les éducateurs offrent aux enfants de nombreuses occasions d'apprendre et de pratiquer les rudiments de divers sports ».

Dans les secteurs comme celui de la santé et au sein des groupes dont les retombées sur le plan de la santé et de la situation sociale sont faibles, y compris les groupes autochtones, on reconnaît largement les bienfaits de la participation sportive et de l'activité physique, qui peuvent aider à atteindre les buts de la Politique. Des entrevues auprès d'intervenants clés des secteurs de l'activité physique et de la santé suggèrent qu'il y a beaucoup à gagner à renforcer les relations de part et d'autre des frontières sectorielles grâce au sport et aux loisirs. Mais cette perspective n'est pas partagée par ceux occupant des postes de direction au sein du système d'éducation.

On nous a informés durant les entrevues que les postes d'enseignants d'éducation physique et de spécialistes sont en voie d'être retirés des écoles et des commissions ou conseils scolaires. Les connaissances de ces spécialistes en éducation physique et en littératie physique, acquises par une formation pédagogique, est vitale à la mise en œuvre élargie de la littératie physique non seulement au sein du secteur de l'éducation, mais également grâce aux partenariats avec les secteurs de l'activité physique et sportive.

Les résultats des enquêtes et la rétroaction des intervenants clés nous a amenés à conclure que la mise en œuvre de la littératie physique pourrait être rehaussée par l'élaboration d'une vision commune à tous les secteurs d'intervention. En d'autres mots, les secteurs du sport, de l'éducation, de la santé et des loisirs municipaux pourraient s'entendre sur une vision commune de la mise en œuvre de la littératie

physique qui clarifierait les rôles de chaque intervenant et son secteur d'intervention. Si tous les secteurs travaillaient de concert et de façon complémentaire dans un même objectif, c.-à-d., l'amélioration de la littératie physique chez les enfants et les jeunes, la probabilité d'atteindre cet objectif en serait grandement rehaussée.

3.2. But 2 : le sport récréatif

Le sport récréatif a pour but d'offrir aux Canadiens la possibilité de participer aux activités sportives pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale et la détente.

3.2.1. Taux de participation

La participation d'ensemble des adultes semble s'être stabilisée à 26 % des 15 ans et plus (en baisse d'une pointe à 42 % en 1992). Légèrement plus d'hommes que de femmes participent aux activités sportives, et les hommes passent plus de temps à pratiquer le sport que les femmes.

Au moment de la rédaction du présent rapport (juin 2016), la meilleure mesure du taux de participation des adultes était six ans. En 2010, 26 % de Canadiens âgés de 15 ans et plus participaient au sport actif (ESG de Statistique Canada), dont 28 % de participants et 25 % de participantes.

La période de temps moyenne consacrée aux sports actifs était 30 minutes, soit 37 minutes pour les participants et 23 minutes pour les participantes. Parmi la proportion de 26 % des seules personnes qui sont des participants sportifs actifs, la période de temps moyenne consacrée par jour était 1 heure et 54 minutes (2 heures et 12 minutes pour les participants et 1 heure et 34 minutes pour les participantes).

La participation sportive chez les Canadiens âgés de 15 et plus semble s'être stabilisée, après une chute constante de 1992 à 2010, d'une pointe de 45 % en 1992 à 34 % en 1998, à 28 % en 2005 et à 26 % en 2010. Davantage d'information sur les taux de participation des adultes sera disponible en 2017 (date à déterminer) lorsque Statistique Canada publiera son sondage intitulé *Les Canadiens au travail et à la maison*.

Comme mentionné précédemment, l'étude de l'ICRCP 2014-2015 (CANPLAY) a révélé que 77 % des enfants canadiens âgés de 5 à 19 ans participaient à des activités physiques et sportives organisées. Les taux de participation des garçons et des filles âgés de 5 à 14 ans étaient similaires, mais ils étaient plus faibles pour ceux âgés de 15 à 19 ans, particulièrement pour les filles.

3.2.2. Entraîneurs communautaires

Le contexte du Sport communautaire du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) s'harmonise plus étroitement avec le but du sport récréatif. Près du tiers des gouvernements PT assurent le suivi du nombre d'entraîneurs communautaires. Environ deux tiers des participants sportifs âgés de 15 à 19 ans ont un entraîneur, comparativement à environ 20 % du reste de la population adulte. L'information sur le nombre d'entraîneurs d'enfants n'était pas disponible.

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) comporte trois contextes ou volets élargis :

1. Entraîneur en sport communautaire – destiné aux personnes qui sont possiblement déjà entraîneurs au sein de leurs collectivités ou qui souhaitent commencer à servir comme entraîneurs.
2. Entraîneur de compétition – destiné aux entraîneurs qui possèdent habituellement de l'expérience ou sont d'anciens athlètes dans un sport particulier et qui souhaitent travailler avec des athlètes à long terme pour améliorer leur performance et les préparer aux compétitions provinciales ou territoriales ou à des compétitions de plus haut niveau.
3. Entraîneur de haute performance.

L'Association canadienne des entraîneurs du Canada (ACE) conçoit le contexte du sport communautaire comme sensiblement similaire au sport récréatif défini dans la Politique canadienne du sport. L'ACE définit le contexte du Sport communautaire – Participation continue comme « visant généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation ».

Le contexte de l'Entraîneur de sport communautaire du PNCE comporte deux niveaux d'ateliers à l'intention des entraîneurs de sport communautaire : 1) Initiation (ou Introduction) et 2) Participation continue.

L'ACE affirme que plus de 200 000 entraîneurs ont assisté au module de formation du Sport communautaire du PNCE au cours des trois dernières années. En outre, plus de 100 000 entraîneurs ont obtenu le statut de « Formé(e) » dans le cadre du programme de Sport communautaire au cours des trois dernières années en satisfaisant toutes les exigences d'un sport, volet ou contexte particulier. Une enquête de Statistique Canada de 2005 sur le bénévolat indique que 1,8 million de Canadiens se sont engagés

dans l'entraînement du sport amateur (selon des autodéclarations). Les 200 000 entraîneurs qui ont assisté à un module de formation en Sport communautaire au cours des dernières années représentent une proportion importante de tous les entraîneurs et une proportion élevée ou très élevée de nouveaux entraîneurs.

Certains gouvernements PT assurent le suivi du nombre d'entraîneurs communautaires qualifiés sur leur territoire : huit PT déclarent le nombre de suivis en entraînement communautaire (sport récréatif). La plupart (88 %) utilisent la plateforme électronique « Le Casier » de l'ACE pour en assurer le suivi, tandis que d'autres utilisent des rapports de leurs OPTS produits durant le processus de financement (75 %) ou encore, dans des cas où il existe une association des entraîneurs PT, cet organisme est utilisé comme source d'information (50 %). Seulement deux PT exigent des entraîneurs communautaires qu'ils soient formés/certifiés.

L'ESG de 2010 a révélé qu'approximativement le quart (24 %) des adultes canadiens (âgés de 15 ans et plus) participant aux activités sportives ont indiqué qu'ils avaient un entraîneur en 2010. Les participantes sportives (30 %) avaient davantage tendance à affirmer avoir un entraîneur que les participants sportifs (22 %). Deux tiers des participants sportifs du groupe de participants âgés entre 15 et 19 ans ont affirmé avoir un entraîneur comparativement à moins d'un sur cinq participants dans l'ensemble pour ceux âgés de 20 ans et plus. Nous n'avons pas été en mesure de trouver de l'information sur le nombre d'enfants ayant accès à un entraîneur communautaire.

3.2.3. Normes éthiques et code de conduite

Le PNCE exige dorénavant que tout nouvel aspirant entraîneur termine avec succès la formation Prise de décisions éthiques (PDÉ) pour obtenir la certification. Au cours des deux dernières années, 20 000 entraîneurs ont réussi cette formation.

La formation Prise de décisions éthiques (PDÉ) offerte par l'ACE est conçue pour permettre aux entraîneurs d'être « bien outillés pour faire face aux problèmes éthiques avec confiance et assurance. La formation PDE aide les entraîneurs à identifier les implications légales, éthiques et morales de situations complexes rencontrées dans les sports individuels et d'équipe ». La formation PDÉ aide les entraîneurs à déterminer les incidences juridiques, éthiques et morales de situations épineuses qui se présentent dans le monde du sport d'équipe et individuel ». La formation PDÉ comprend des ateliers en classe et des volets d'étude à domicile.

Un volet de l'évaluation est offert en ligne pour les entraîneurs qui suivent la formation PDÉ. En outre, les entraîneurs peuvent subir l'évaluation en vue d'obtenir leur certification sans nécessairement suivre la formation. Pour certains programmes,

la réussite de la formation peut mener au statut « Formé(e) ». Elle est d'ailleurs recommandée aux entraîneurs qui souhaitent obtenir ce statut.

En l'espace de deux ans, 20 000 entraîneurs ont suivi la formation en ligne de l'ACE (2012-2014). La réussite de cette formation est dorénavant une exigence de certification dans tout nouveau programme du PNCE; cependant, la certification n'est pas obligatoire pour le volet Sport communautaire.

3.2.4. Leadership et ressources pour les programmes de sport récréatif

Pratiquement tous les ONS, OSM et OPTS ont élaboré des ressources et du matériel de formation relatifs aux programmes de sport récréatif et les ont fournis à des entraîneurs, à des officiels et à d'autres intervenants. Ces possibilités de formation sont offertes à l'échelle de la communauté par tous les prestataires, notamment la formation en collaboration avec les écoles.

Pratiquement tous les ONS et OSM (92 %) ont élaboré des ressources et du matériel de formation destinés à des entraîneurs, à des officiels et à d'autres intervenants. De même, pratiquement tous les ONS et OSM (92 %) ont fourni des ressources et du matériel dans différents cadres comme des ateliers sur place, des webinaires et des vidéos. La majorité des ONS/OSM ont offert de la formation et du mentorat à l'échelle de la communauté (72 %) et une moindre majorité (67 %) d'ONS/OSM a offert de la formation dans les écoles.

Les OPTS sont moins susceptibles que les ONS et OSM d'avoir élaboré et fourni de la formation destinée aux organismes de sport. Ils sont autant ou plus susceptibles de l'avoir fait pour les écoles et les municipalités. Parmi eux, 80 % d'OPTS ont élaboré des ressources et du matériel de formation destinés à des entraîneurs, à des officiels et à d'autres intervenants et 84 % d'OPTS ont fourni des ressources et du matériel de formation sur le sport récréatif. Les OPTS ont offert plus de formation à l'échelle communautaire (83 %) que les ONS/OSM, tandis que 65 % des OPTS ont affirmé avoir offert de la formation dans une mesure semblable dans les écoles.

Les ONS/OSM sont plus susceptibles que les OPTS d'avoir offert des ateliers et des séances de formation dans les écoles. Les OSM étaient plus susceptibles que les ONS d'entreprendre des activités de formation et de mentorat dans les écoles, particulièrement ceux ayant indiqué qu'ils l'avaient fait dans une grande mesure (23 % d'OSM comparativement à 6 % d'ONS).

3.2.6. Partenariats et ententes en matière d'installations

La plupart des municipalités établissent des partenariats avec des organismes sans but lucratif, des écoles et des gouvernements PT pour aménager des installations. La plupart ont aussi affirmé qu'elles disposent d'ententes d'utilisation partagée avec des commissions scolaires et des organismes communautaires d'activité physique et sportive.

Comme susmentionné, la plupart des municipalités aménagent (c.-à-d. conçoivent et construisent) des installations récréatives pour les activités physiques et sportives en partenariat avec des organismes sans but lucratif, des écoles et des commissions scolaires, les instances des gouvernements provinciaux se classant parmi les trois premiers types d'organismes en termes de fréquence.

Les résultats de l'enquête sur les possibilités d'activité physique au sein des communautés canadiennes (*Survey of Physical Activity Opportunities among Canadian Communities*) (2015, ICRCP) démontrent qu'une majorité de municipalités aménagent des installations en partenariat avec des organismes sans but lucratif (94 %), des écoles et des commissions scolaires (86 %), des instances de gouvernements provinciaux (75 %), le secteur commercial/privé (71 %), des ministères locaux de santé publique (67 %), des ministères locaux d'affaires urbaines (61 %) et des organismes provinciaux de sport (61 %).

La plupart des municipalités disposent d'ententes avec des commissions scolaires et des organismes de sport ou des clubs d'activité physique pour partager les installations de même que les ressources et l'équipement. Une vaste majorité de municipalités disposent d'ententes avec plus d'une commission scolaire pour partager l'utilisation des installations scolaires ou municipales (81 %) et partager l'utilisation des ressources et de l'équipement (52 %). De même, une vaste majorité de municipalités disposent d'ententes avec des organismes de sport ou des clubs d'activité physique pour partager l'utilisation des installations municipales (88 %) ainsi que les ressources et les programmes (64 %).

Il est intéressant de remarquer que beaucoup d'intervenants clés ont souligné l'accès aux installations, que ce soit à partir de leur emplacement ou le fait que les installations sont inexistantes, comme l'un des défis auxquels ils font face en dépit de ne pas constituer le principal défi, comme souligné ci-dessous. Les données de l'ICRCP n'offrent aucune information utile sur l'adéquation des installations (la mesure dans laquelle les installations partagées rencontrent les besoins précisés par tous les utilisateurs possibles) ou la disponibilité (la mesure dans laquelle ces installations sont disponibles lorsque les participants sportifs souhaitent les utiliser).

Nous avons demandé aux gouvernements PT si leur ministère ou département avait conclu un quelconque partenariat officiel ou une entente avec des organismes pour aménager, construire ou exploiter des installations de sport récréatif. Huit des 13 membres de comités PT sur le sport, l'activité physique et les loisirs (CSAPL) ont indiqué que leur ministère ou département avait conclu ce genre de partenariat.

Pour ces huit PT, les types d'organismes avec lesquels des partenariats sont conclus la plupart du temps incluent les municipalités (100 %), le gouvernement fédéral (63 %), les organismes locaux de sport (63 %), les autres ministères au sein de leur gouvernement (50 %) et le secteur privé (38 %).

Un seul gouvernement PT a déclaré que son ministère ou département avait conclu un partenariat non officiel ou des ententes avec des organismes afin d'aménager, de construire et d'exploiter des installations de sport récréatif. Ils ont indiqué avoir des partenariats avec tous les types d'organismes énumérés ci-dessus, à l'exception des écoles, des collèges et des universités.

Selon les commentaires formulés par certains gouvernements PT, aucune tendance se dessine quant aux partenariats ou aux ententes officielles.

3.2.7. Le degré de collaboration en harmonie avec le DLTA

Une collaboration s'installe entre les ONS (organismes nationaux de sport) et les OPTS (organismes provinciaux et territoriaux de sport) à même les disciplines, mais il y a des progrès à faire. En entrevue, les responsables d'organismes de sport ont déclaré que l'apport du système d'éducation en vue d'offrir des sports récréatifs est bien moindre. Mais ceci n'a pas été corroboré dans les enquêtes où l'on apprend qu'environ la moitié des ONS/OSM (organismes de services multisports) ont des ententes de partenariat avec les écoles afin d'offrir des programmes récréatifs et de développement à long terme des athlètes (DLTA) en fonction du stade de développement et de l'âge.

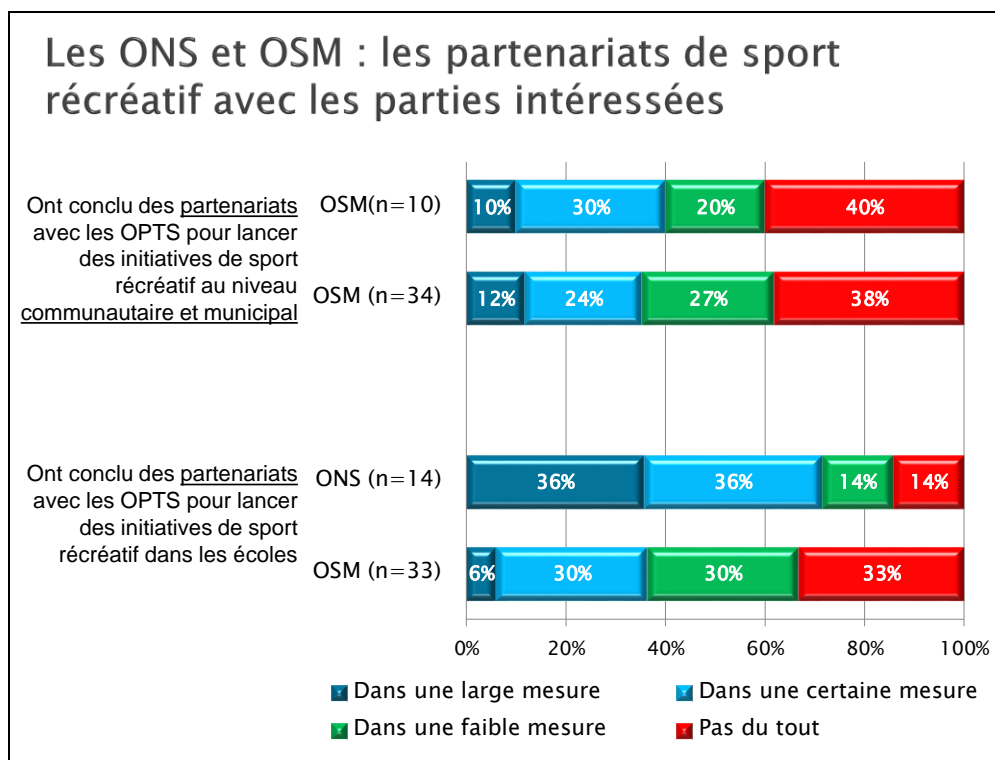
En entrevue, les ONS ont déclaré jouir d'une collaboration « suffisante » avec les OPTS pour assurer l'accès à l'entraînement et aux compétitions en fonction du stade de développement et de l'âge tant au niveau compétitif que récréatif et que cela augmentait dès l'arrivée d'un nouveau responsable au sein de l'OPTS. Parmi les ONS et OSM ayant participé à l'enquête, quatre sur cinq (81 %) s'accordaient pour dire qu'il y a une collaboration efficace entre les organismes et les OPTS pour assurer l'accès à l'entraînement et aux compétitions et au DLTA en fonction du stade de développement et de l'âge, pour les athlètes dans les sports récréatifs. Et de ce pourcentage, 30 % étaient tout à fait d'accord.

Les enquêtes nous ont appris qu'un peu plus de la moitié (57 %) des ONS ont conclu des ententes de partenariat avec des OPTS dans le but d'offrir des programmes de sport récréatif en fonction du stade de développement et de l'âge. D'autres ont souligné que la coopération pouvait s'améliorer et que certains fonctionnaient en silos. On a noté, plus précisément, l'absence de coopération entre des écoles et des OPS et qu'aucun effort n'était déployé pour harmoniser leurs plans d'entraînement ou de compétition. De plus, on a trouvé qu'il y avait très peu de collaboration entre les municipalités et les clubs (locaux).

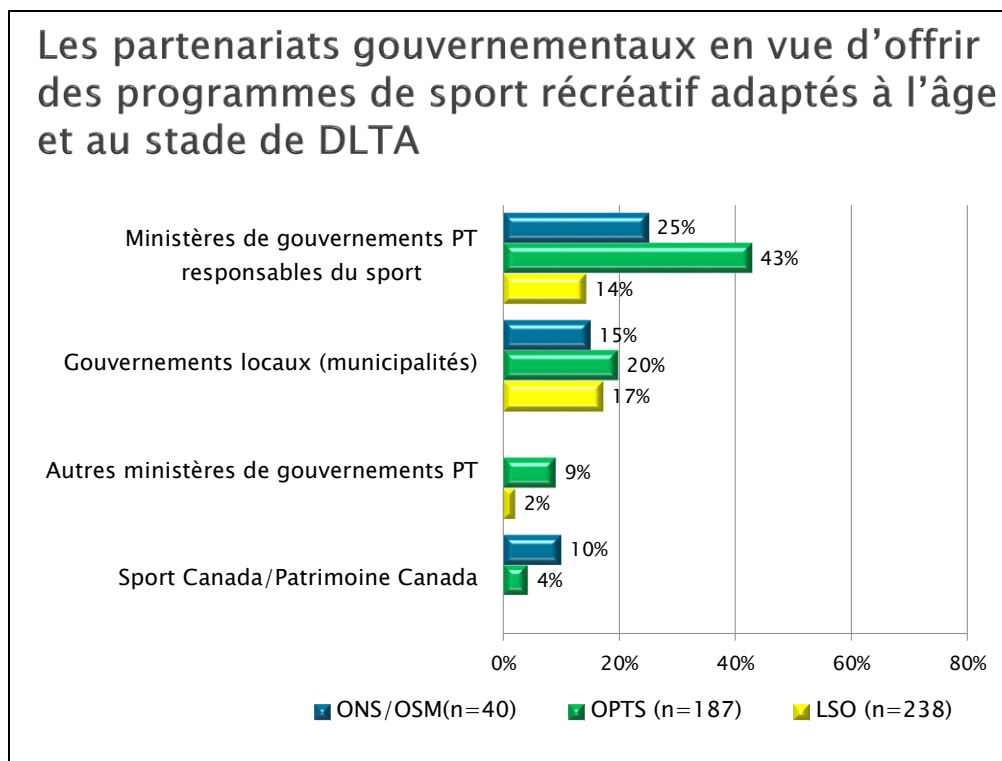
Des intervenants clés des OPTS ont déclaré qu'ils ne collaborent pas avec les écoles, que leurs plans d'entraînement et de compétition ne coïncident généralement pas, qu'il y a très peu de collaboration avec les municipalités et que les OPTS ne « s'adonnent pas aux sports récréatifs » puisque ces derniers relèvent des municipalités. C'est ce qui se dégage des résultats de l'enquête où 34 % des OPTS indiquent ne pas être associés aux ministères ou aux agences pour offrir de tels programmes (seulement 20 % avaient des partenariats avec les municipalités). Un plus grand nombre d'ONS/OMS (53 %) et d'OLS (organismes locaux de sport) (67 %) ont indiqué qu'ils n'avaient aucun partenariat avec des gouvernements (provinciaux ou municipaux) pour offrir des programmes de sport récréatif.

Lors des entrevues également, les OLS ont indiqué qu'il y avait une bonne collaboration dans l'ensemble avec les écoles et les municipalités où de telles ententes existaient. Pour illustrer les disparités d'une région à l'autre du pays, un OLS a mentionné être en mesure d'obtenir un local de gymnastique dans une école quand il en avait besoin, et ce, sans frais, tandis qu'un autre OSL a dû déboursier 120 000 \$ annuellement en location de salle de gym dans les écoles.

Fait intéressant, les OSM étaient beaucoup plus susceptibles que les ONS à déclarer avoir conclu des relations avec les OPTS pour entreprendre des initiatives de sport récréatif dans les écoles (72 % et 36 %, respectivement, au moins à un degré modéré). Les OSM et les ONS avaient à peu près la même probabilité d'entrer dans ces partenariats pour offrir des activités au palier municipal, comme indiqué ci-dessous.



Nos enquêtes nous ont permis d’apprendre que les OPTS constituent le niveau d’organisation sportive le plus susceptible de conclure des ententes de partenariat avec des organismes gouvernementaux pour offrir des programmes de DLTA de niveau sport récréatif adaptés à l’âge et au stade de développement de l’athlète, comme indiqué dans le tableau suivant.



La plupart des organismes de sport [ONS/OSM (80 %) et OPTS (86 %)] ont conclu des partenariats avec des organismes non gouvernementaux pour offrir des activités sportives récréatives. Les principaux partenaires des ONS/OSM sont les OPTS (57 %), les écoles et les établissements d'enseignement (46 %) et les organismes communautaires non axés sur les sports (33 %).

Les principaux partenaires des OPTS étaient les ONS dans leur discipline (45 %), les écoles et les établissements d'enseignement (42 %) et leurs fédérations sportives PT (23 %). Pour les OLS, les principaux partenaires étaient leur OPTS (23 %), leurs fédérations sportives PT (18 %), et les écoles et les établissements d'enseignement (17 %).

La plupart des ONS/OSM et OPTS ont amorcé des initiatives d'activités sportives récréatives au sein des municipalités et des écoles. Ces résultats de sondage s'opposent aux renseignements obtenus de la part des intervenants clés qui affirment que les collaborations avec les écoles sont rares et peu nombreuses.

Des partenariats se nouent au sein de certaines disciplines, mais ils sont plus courants entre ONS et OPTS ou entre OPTS et OLS. Les OSM ont davantage tendance à collaborer avec des ministères.

3.3. But 3: le sport de compétition

L'objectif visé par le sport de compétition est d'offrir à chaque citoyen canadien la possibilité de s'améliorer continuellement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.

3.3.1. Offrir des programmes de sport de compétition aux groupes sous-représentés

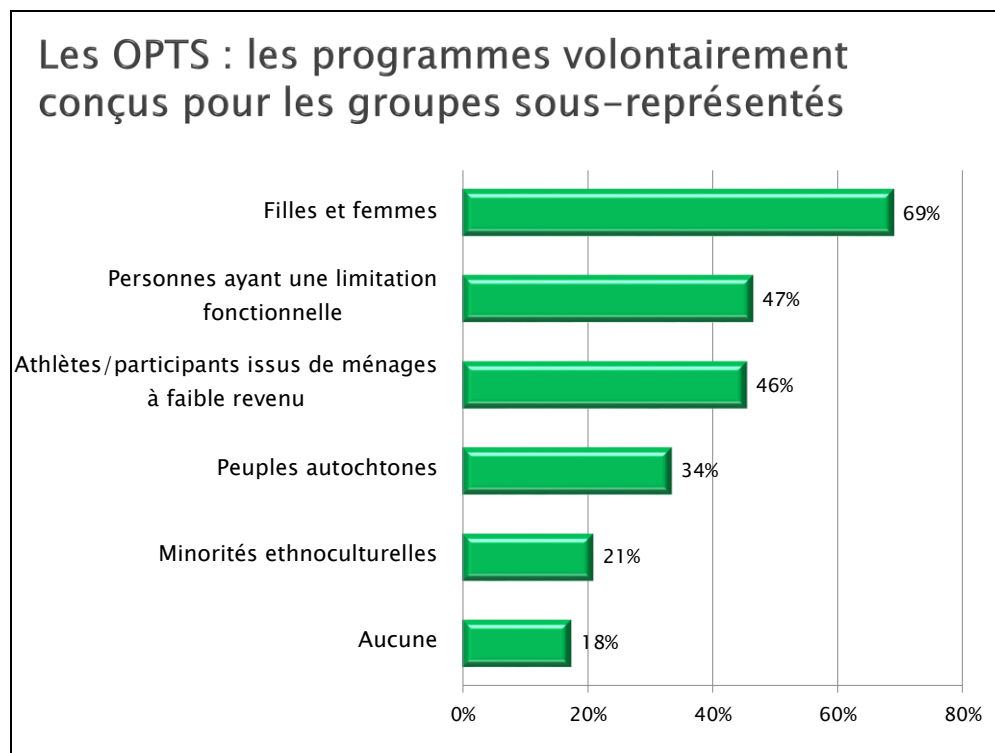
Il n'existe actuellement aucune donnée sur le taux de participation au sport de compétition chez les groupes sous-représentés. Toutefois, les OPTS signalent qu'ils offrent des programmes aux groupes sous-représentés, dont essentiellement les filles et les femmes, les personnes ayant une limitation fonctionnelle et les athlètes des ménages à faible revenu.

On note deux indicateurs de rendement liés aux programmes de sport de compétition offerts aux groupes sous-représentés : 1) « Le taux de participation des groupes sous-représentés au sport de compétition » 2) « Les types de sport de compétition volontairement conçus en vue d'intégrer les populations traditionnellement sous-représentées ou marginalisées. »

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'outil de collecte de données capable d'établir le taux de participation des groupes sous-représentés. D'ailleurs, ni les versions antérieures du sondage indicateur de l'activité physique et sportive mené par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) ni l'ESG de 2010 (l'enquête sociale générale) n'ont produit de résultats sur les taux de participation dans le sport de compétition pour ces groupes. En ce qui concerne le second indicateur de rendement, le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS) de Sport Canada ne recueille pas de données sur les types de sports de compétition volontairement conçus pour inclure les populations traditionnellement sous-représentées ou marginalisées, en rendant ceux-ci plus accessibles, justes et inclusifs, selon le groupe cible.

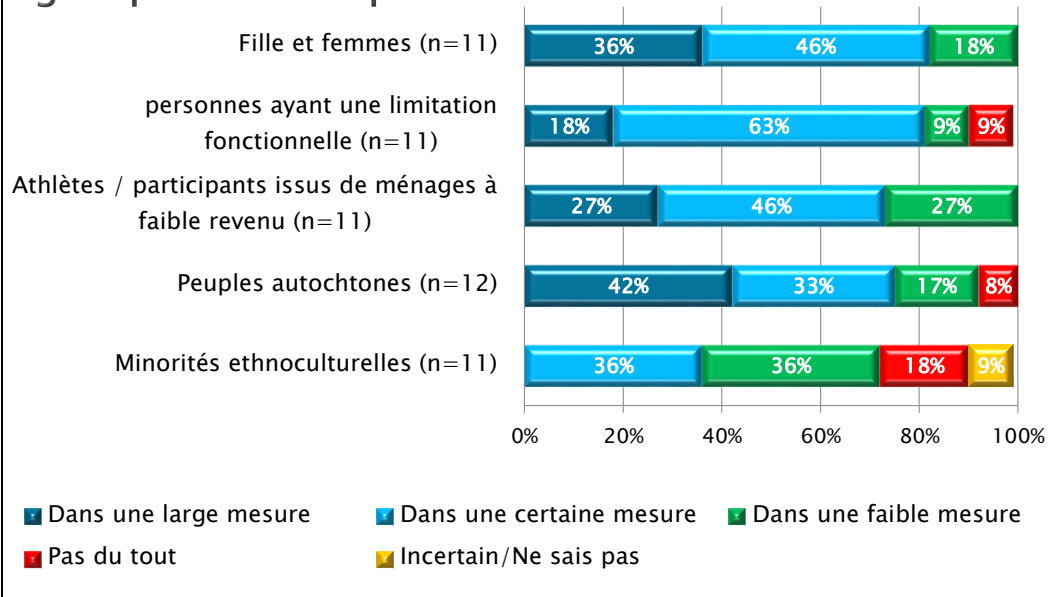
Toutefois, selon les sondages, la plupart des OPTS (69 %) ont déclaré avoir conçu des programmes d'entraînement et de compétitions plus accessibles aux filles et aux femmes, 47 % des OPTS en ont élaboré pour les personnes avec des limitations physiques et 46 % ont imaginé des programmes répondant aux besoins des athlètes issus de ménages à faible revenu. Environ le tiers (34 %) des OPTS ont conçu des programmes de sport de compétition plus accessibles aux peuples autochtones tandis que 21 % ont élaboré des programmes adaptés aux minorités ethnoculturelles. Seulement 18 % des OPTS n'ont conçu aucun programme d'entraînement ou de

compétition à l'intention des groupes sous-représentés. Les résultats sont indiqués dans le graphique ci-dessous :



Curieusement, le point de vue du gouvernement PT à propos des capacités de ses OPTS reflète, à quelque variation près, les rapports des OPTS, comme l'illustre le graphique suivant :

Les gouvernements PT : l'évaluation de la réussite des organismes de sport à concevoir des programmes de sport de compétition pour les groupes sous-représentés



3.3.2. Codes d'éthique et codes de conduite

Des progrès sont réalisés en matière d'éducation quant aux codes d'éthique et de conduite, où une majorité des organismes d'envergure nationale et près de la moitié des organismes provinciaux et territoriaux offrent des ateliers quelconques. En exigeant que la formation Prise de décisions éthiques fasse partie du processus de certification au nouveau PNCE (Programme national de certification des entraîneurs), la portée de la conformité à ces codes grandira avec le temps. À l'heure actuelle, cependant, aucune donnée n'est collectée ou agrégée sur le nombre d'entraîneurs qui enfreignent le code ou qui ont été reconnus coupables d'une infraction.

Bien au-delà de la moitié des ONS (58 %) et des OSM (60 %) ont mis au point des outils pédagogiques liés à l'éthique sportive. Près des deux tiers des ONS (64 %), près de la moitié des OPTS (43 %) et un tiers des OLS (33 %) ont développé et offert des séances de formation et des ateliers en plus de mener des présentations dans le but d'encourager le respect des codes d'éthique et de conduite.

Très peu d'ONS (8 %) et un peu plus d'un quart (29 %) des OPTS n'ont rien fait pour favoriser le respect des codes d'éthique et de conduite. Un quart (25 %) des ONS ont effectué des recherches à ce sujet – comme l'ont fait 16 % des OPTS et 13 % des OSM (soit 2 OSM).

Comme indiqué précédemment, réussir la formation sur la Prise de décisions éthiques constitue désormais une exigence de certification à tout nouveau PNCE au-delà de la dimension communautaire des sports.

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) ne recueille pas de renseignements sur les mesures prises par les organismes de sport à mettre en œuvre et à faire respecter les codes d'éthique et de conduite. De même, l'Association canadienne des entraîneurs n'a pas recueilli de données sur le nombre d'entraîneurs accrédités par le PNCE qui ont enfreint le code de conduite ou qui ont été reconnus coupables d'une infraction.

3.3.3. La planification du sport de compétition fondée sur les principes du DLTA

Lors de notre enquête auprès d'eux, tous les ONS et presque tous les OSM et OPTS ont déclaré avoir intégré les principes de DLTA et de littératie physique de diverses façons au sein de leur organisme. Les ONSM ont indiqué en entrevue que la mesure dans laquelle les programmes de développement appropriés sont mis en œuvre par les OPTS varie en fonction de la capacité de ces derniers, et ce, à l'échelle du pays. On apprend toutefois que les programmes sont bel et bien instaurés, comme en témoignent certains répondants. Les OPTS ont parlé de la capacité de leadership des ONS en constatant que, dans de nombreux cas, c'était l'OPTS qui avait fait preuve d'un leadership de premier plan dans la mise en œuvre du DLTA, plutôt que l'ONS. Les OLS étaient généralement complémentaires au leadership et au soutien de leur OPTS.

La mesure dans laquelle ces organismes de sport ont revu leurs programmes et services pour combler les lacunes du DLTA est élevée. L'enquête a révélé que la majorité des ONS (62 %) et des OSM (54 %) ont passé en revue leurs programmes et services pour combler les lacunes du DLTA « dans une large mesure ». Des OPTS issus d'un petit groupe (41 %) ont indiqué qu'ils avaient révisé leurs programmes et services pour combler les lacunes du DLTA également « dans une large mesure ». Seulement 3 % des OPTS n'ont pas du tout reconsidéré leurs programmes.

Une importante majorité de ces organismes sportifs ont adopté des politiques basées sur la littératie physique, des procédures, des directives ou des documents de

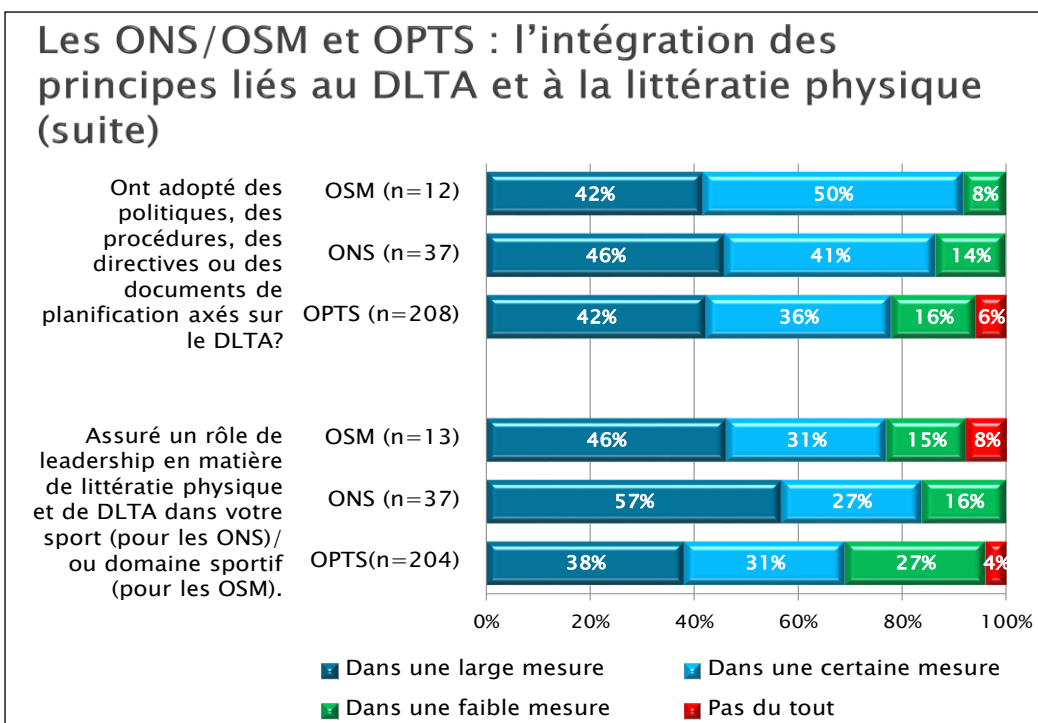
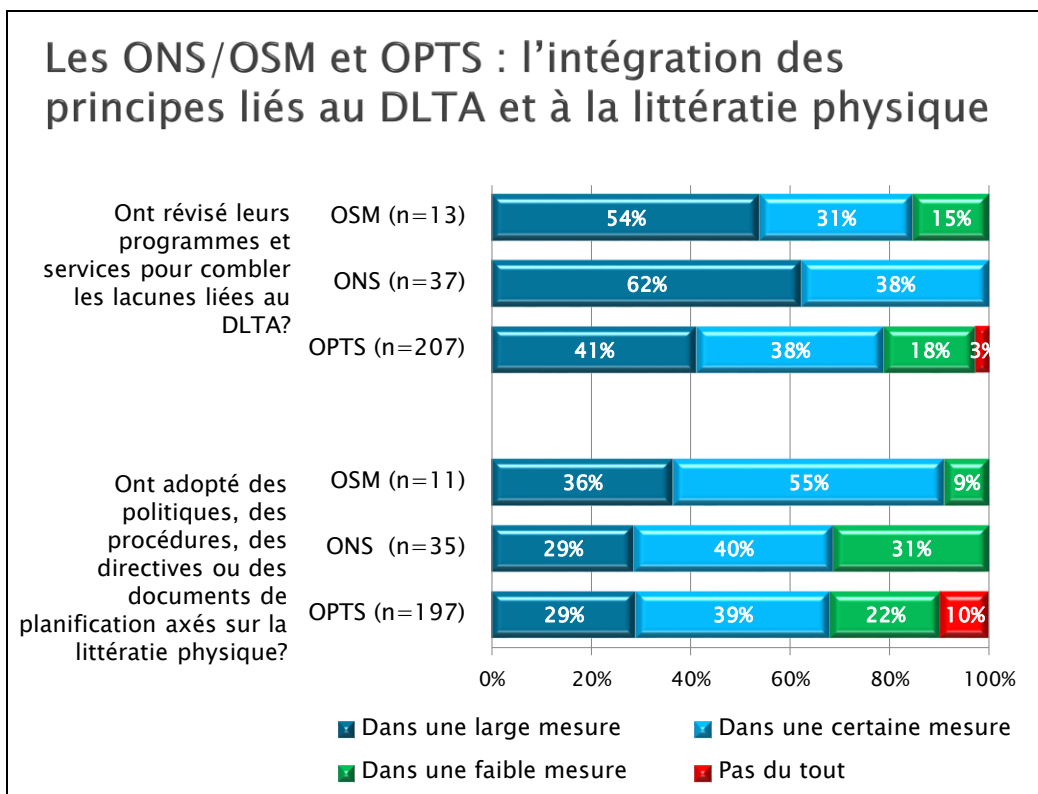
planification à « un degré modéré » au moins, dont environ un tiers l'ont fait dans une « large mesure ».

Les ONSM ont observé que la capacité des OLS à mettre en œuvre des programmes de développement appropriés varie à l'échelle du pays. Les organismes dont le personnel est rémunéré réussissent mieux que ceux où les programmes sont offerts par des bénévoles. En outre, les plus petites provinces étant beaucoup plus avancées que les grandes, elles reposent largement sur la structure de la discipline sportive. La perception des OPTS quant à la capacité des OLS à offrir des programmes était partagée entre ceux qui affirmaient que les OLS apportaient leur soutien et suivaient les commandes des OPTS et les OLS qui ne le faisaient pas. En entrevue, il se dégageait également une diversité d'opinions de la part des OLS.

La raison invoquée dans les entrevues pour expliquer pourquoi les petites provinces étaient plus avancées que les grandes avait trait au nombre de personnes s'adonnant à ce sport dans ce territoire. S'il s'agissait d'un petit nombre, et que la présence d'un ou deux champions avait encouragé la mise en œuvre du DLTA, réunir tout le monde dans une pièce pour les sensibiliser et leur proposer la mise en pratique devenait plus facile. On a signalé que cette situation s'est présentée plus souvent dans un territoire plus restreint.

La plupart des ONS font preuve de leadership dans la promotion de la littératie physique et la mise en œuvre du DLTA au sein de leur discipline. En grande majorité, les ONS (87 %), OSM (92 %) et OPTS (78 %) ont déclaré dans l'enquête qu'ils avaient adopté des politiques basées sur le DLTA, des procédures, des directives ou documents de planification à « un degré modéré » au moins. Seulement 6 % des OPTS ont adopté quelque politique que ce soit basée sur le DLTA, etc.

Une importante majorité des ONS (84 %), OSM (77 %) et OPTS (69 %) ont déclaré qu'elles fournissaient un leadership à l'égard du DLTA et de la littératie physique.



Comme mentionné, les ONSM ont déclaré en entrevue que les municipalités avaient tendance à ne pas intervenir dans la prestation de sports de compétition. La plupart des OPTS rencontrés partageaient cet avis et ont également remarqué que les municipalités s'attendaient à ce que les OLS offrent des programmes de sport de compétition. Certains OLS ont mentionné entretenir de bonnes relations avec les municipalités, y compris pour promouvoir la littératie physique, tandis que d'autres ont fait état de rapprochements inexistants et déploré la fermeture de certaines installations communautaires, sans remplacement.

Dans les sports de compétition, les liens avec les écoles étaient variables. Les OPTS ont indiqué généralement en entrevue qu'ils n'avaient aucun lien avec les écoles primaires ou secondaires. Toutefois, dans une province, un OPTS a souligné une excellente relation et la présence d'activités variées offertes à des milliers d'élèves des écoles primaires et secondaires. Dans une autre province, on a fait état d'un vaste programme scolaire de sport, complètement isolé de l'OPTS ou à toute forme de planification liée au DLTA. Des OLS ont rapporté certaines bonnes relations, mais que ces dernières n'encourageaient pas la mise en place d'un DLTA ni de plans d'activité physique quotidienne ou de cours d'éducation physique quotidiens.

En entrevue, des intervenants clés ont mentionné deux facteurs capables d'expliquer comment la tenue d'épreuves sportives au niveau communautaire pouvait entrer en conflit avec les objectifs de la Politique.

En premier lieu, il est question du modèle d'affaires de base des organismes de sport au niveau communautaire, où la capacité d'offrir des programmes dépend des revenus. Il existe deux sources importantes de financement, à savoir les cotisations et les revenus (frais d'entrée) générés par la tenue d'événements. Par exemple, plus un club de natation organise d'événements sportifs, et plus il y a de catégories de compétitions par événement, plus le financement est important. Mais le fait d'encourager les nageurs à participer à un nombre impressionnant de compétitions s'oppose à l'un des principes du DLTA (le rapport du jeu à la pratique).

Deuxièmement, un certain nombre d'intervenants clés nous ont fait part du phénomène d'entreprises sportives, où la pratique de sports d'équipe tels que le hockey, le basket-ball ou le soccer ainsi que l'entraînement sont offerts sur une base annuelle, sans être liés au système sportif ni respecter les principes du DLTA. En conséquence, on nous apprend que les enfants et les jeunes issus de ces programmes se sentent brûlés au point d'abandonner le sport. Les parents, ne connaissant pas grand-chose en matière de sport voient cela comme une occasion d'obtenir une bourse de la NCAA ou comme une voie vers une carrière professionnelle. Les parents croient qu'ils « investissent dans leurs enfants ». Citons par exemple le club de patinage intensif offert aux futurs joueurs de hockey, où les parents inscrivent leurs enfants pour les mois d'été. Ce type d'entreprise s'est révélé très lucratif pour son

propriétaire. Encore une fois, nous assistons à une pratique qui est incompatible avec le principe du DLTA, où l'on préconise l'apprentissage de nombreux sports avant de songer à la spécialisation.

3.3.4. Les entraîneurs de sports de compétition sont formés et certifiés

Dans la Matrice des priorités FPT, l'indicateur de rendement pour ce résultat était le nombre d'athlètes brevetés PAA bénéficiant du fonds de transition pour entraîneurs. Nous avons appris que Sport Canada ne recueille pas de données sur les fonds de transition pour entraîneurs.

3.3.5. La capacité de gouvernance pour l'atteinte des objectifs dans le sport de compétition

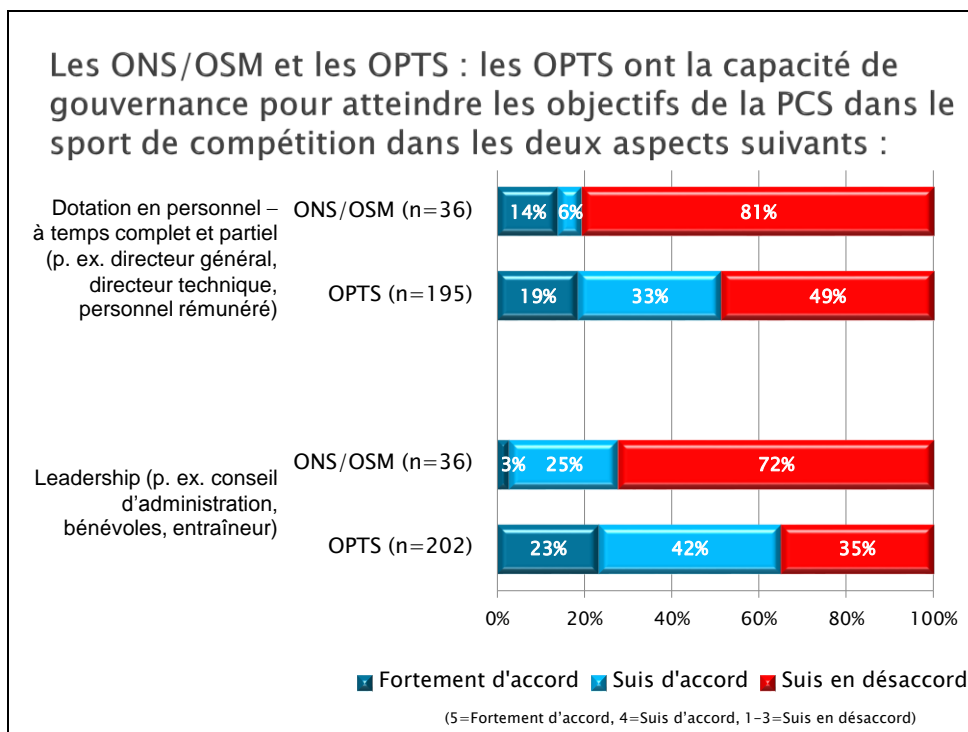
La capacité de gouvernance pour atteindre les objectifs dans le sport de compétition varie en fonction de l'OPTS, selon les ONS/OSM interviewés et sondés. Certains réussissent bien et d'autres « chancellent ». Actuellement, ceci pourrait constituer un obstacle dans la mise en œuvre efficace de la Politique.

On a établi que les organismes de sport ont une capacité de gouvernance suffisante pour atteindre les objectifs du système sportif dans le sport de compétition, tel que mesuré par les indicateurs de rendement « évaluation des capacités de gouvernance adéquates pour atteindre les objectifs du système sportif dans le sport de compétition ». Dans le cadre de l'enquête, on a interrogé les trois paliers d'organismes de sport sur la capacité de gouvernance à cet égard.

Nous avons constaté que les OPTS admettent beaucoup plus aisément que ne le font les ONS et OSM que les OPTS ont la capacité tant du côté de leur effectif que de leur leadership d'atteindre les objectifs de la Politique canadienne de sport dans le sport de compétition.

Même à ce moment-là, près de la moitié des OPTS (48 %) ne s'entendaient pas pour dire qu'ils avaient l'effectif requis et plus d'un tiers (35 %) n'étaient pas d'accord d'avoir le leadership nécessaire pour atteindre les objectifs de la PCS pour le sport de compétition.

Seulement près du quart des ONS et OSM s'entendent pour dire que les OPTS ont une capacité de gouvernance adéquate. La moitié des OPTS déclarent avoir les effectifs et les deux tiers prétendent avoir le leadership pour atteindre les objectifs de la PCS pour le sport de compétition.



Lorsqu'on s'est questionné sur les disparités de points de vue entre les organismes nationaux et les organismes provinciaux ou territoriaux, nous avons examiné trois raisons : 1) Les OPTS qui ont répondu à l'enquête bénéficient d'un niveau de capacité de gouvernance plus élevé que les autres OPTS, alors que les organismes nationaux ont évalué la capacité de tous les organismes provinciaux ou territoriaux de sport avec lesquels ils sont familiers, où, comme mentionné, certains se portent bien et d'autres moins bien; 2) Les OPTS qui ont répondu peuvent avoir une meilleure compréhension que les ONS/OSM sur la capacité de l'OPTS et une meilleure opinion de leur capacité à atteindre les objectifs du sport de compétition; et 3) Les OSN ont peut-être une vision plus large et une meilleure compréhension que certains OPTS de ce qui est requis pour atteindre les objectifs de la Politique dans le sport de compétition.

L'information qui se dégage des entrevues suggère que la dernière de ces trois explications, où la compréhension est plus limitée ou incomplète que prévu de la part de l'OPTS, est la plus plausible.

Voici certains commentaires recueillis lors d'entrevues auprès d'ONS sur la capacité de gouvernance des P et T :

« Quatre [OPTS] réussissent très bien, l'un est bon, l'autre est très bon et tous les autres sont chancelants. »

« Seulement trois à quatre OPTS ont des capacités de gouvernance suffisantes, alors que les autres affichent une « capacité limitée ». Dans notre discipline, c'est l'ONS qui s'occupe du développement des clubs. »

En entrevue, les OPTS avaient des avis également partagés à l'égard de la capacité de gouvernance des organismes locaux de sport en vue d'atteindre les objectifs du sport de compétition. Environ la moitié a indiqué que la gouvernance des clubs était déficiente, que ces derniers rencontraient des problèmes de capacité, qu'ils n'avaient pas de plan de relève et que la plupart étaient constitués de bénévoles qui adhéraient à la philosophie du DLTA en théorie, mais qui n'arrivaient pas à la mettre en pratique et :

« Lorsqu'ils sont confrontés aux réactions des parents, ces dirigeants bénévoles ne supportent pas l'agressivité, alors ils démissionnent. Les clubs souhaitent que la mise en œuvre du DLTA passe par les entraîneurs, même que plusieurs commencent à faire appel à des entraîneurs-chefs. »

Un autre groupe d'intervenants clés issus d'OPTS a indiqué que la capacité de gouvernance des organismes locaux de sport était variable, tantôt faible, tantôt forte. Les OLS bénéficiant de l'aide d'un entraîneur-chef et d'autres employés avaient tendance à mieux réussir. Un observateur a dit :

« Les bénévoles de nos jours ont moins de temps parce que la plupart ont des emplois. Sans oublier le phénomène du roulement de personnel, ce qui signifie que les messages aux bénévoles doivent être répétés chaque année. Un autre défi est la diversité des sports. Cette diversité est bonne en soi, mais on a constaté qu'avec le temps elle favorisait la création de nombreux petits [clubs sportifs] de capacité moindre, pour favoriser la diversification ».

Un autre intervenant clé déclarait :

« Les conseils des organismes de sport sont composés principalement de parents; or, les conseils manquent de cohérence et le taux de roulement y est élevé : lorsque le jeune délaisse le sport, le parent suit. Les parents ont un projet précis : celui d'accueillir les occasions favorables à leur propre enfant, au lieu d'adopter une pensée globale. »

Les organismes locaux de sport (OLS) ont évalué la capacité de gouvernance de leur OPTS comme étant bonne.

3.4. But 4 : le sport de haut niveau

La grande majorité des résultats liés aux objectifs de haute performance feront l'objet de l'évaluation sommative. Des 23 résultats obtenus à partir de la Matrice des priorités FPT sous l'objectif de haute performance, un seul a été retenu comme mesure étalon dans l'évaluation formative.

3.4.1. Programmes de haute performance de calibre mondial

La performance du Canada aux sports d'hiver atteint constamment le premier rang, tandis que son classement aux sports d'été a augmenté légèrement, passant du 19^e au 17^e rang, durant la période quadriennale actuelle.

Sport Canada compile les résultats des athlètes et des équipes canadiennes aux Jeux olympiques et paralympiques, aux championnats mondiaux dans les disciplines olympiques et paralympiques. Sport Canada présente un rapport annuel sur le classement du Canada et d'autres pays quant à leur performance en termes de médailles olympiques. L'indice annuel du classement olympique des nations est basé sur le pointage cumulatif de toutes les médailles dans toutes les épreuves olympiques, y compris celles d'été, d'hiver et combinées, et celles des championnats du monde, le tout sur un cycle continu de quatre ans. Points attribués par médaille : Or = 5, Argent = 3, et Bronze = 1.

Le Canada s'est classé en tête ou près du peloton de tête de toutes les nations aux sports d'hiver, atteignant constamment un haut pointage de médailles depuis 2012. Le Canada s'est classé au premier rang dans les sports d'hiver en 2013 et 2014.

Le classement du Canada aux sports d'été s'est légèrement amélioré dans les trois dernières années, passant du 19^e rang en 2012 au 17^e rang en 2014.

Le classement du Canada dans les sports d'hiver et les sports d'été combinés a été très stable entre 2012 et 2014, affichant un 7^e rang constant. Le pointage des médailles a légèrement augmenté, passant de 470 en 2012 à 485 en 2013 et 2014.

Les programmes ayant contribué à ces résultats n'ont pas fait l'objet de cette évaluation formative.

4.0 Résultats – Examen thématique de la littératie physique et du DLTA

La Matrice des priorités FPT prévoyait des examens thématiques pour étudier en profondeur un certain nombre d'enjeux qui recouvrent plusieurs objectifs de la Politique et sont assez complexes pour mériter une analyse distincte. Il s'agit notamment des groupes sous-représentés, de la littératie physique, du DLTA, des partenariats et de la collaboration, des infrastructures, et de l'éthique. L'évaluation formative comprenait un examen thématique de la littératie physique et du développement à long terme de l'athlète.

L'examen thématique reposait sur trois grandes questions :

1. Comment les politiques et les programmes du système sportif ont-ils changé en fonction des principes de littératie physique et de DLTA? Quels progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre?
2. Quelles sont les leçons à retenir à ce jour?
3. Quelles possibilités et priorités permettraient de multiplier les effets de la littératie physique et du DLTA?

Chacune de ces grandes questions se subdivisait en plusieurs sous-questions.

4.1 Progrès réalisé dans la mise en œuvre de la littératie physique et du DLTA

4.1.1. Sommaire

Pratiquement toutes les personnes interrogées dans le cadre de l'étude ont une certaine connaissance de la littératie physique, ainsi que, pour les organismes de sport, du DLTA. Les organismes de sport connaissent les deux, alors que les écoles, les municipalités et les ONG n'ont été interrogées que sur la littératie physique. Les répondants sont conscients de leur existence, et les organismes de sport adhèrent aux principes de la littératie physique et du DLTA. Les OPTS connaissent mieux la littératie physique que les OLS; d'autre part, les OLS et les OPTS connaissent mieux le DLTA que la littératie physique, le comprennent mieux et s'y intéressent davantage. On constate, pour tous les organismes de sport, une augmentation au moins modérée de la compréhension de la littératie physique pendant les trois dernières années, mais la compréhension est moindre à l'échelle des OLS.

Les ONS ont un rôle de leadership dans le système sportif – davantage d’OPTS et d’OLS ont découvert le DLTA et la littératie physique par l’intermédiaire des ONS que par toute autre source, et c’est auprès d’eux que la plupart des organismes provinciaux, territoriaux et locaux se renseignent lorsqu’ils ont besoin d’information. Quant aux ONS, ils consultent beaucoup le site Web ACSV/DLTA.

Tous les organismes de sport sont mieux capables de définir le DLTA que la littératie physique et d’en expliquer les principes; cependant, la compréhension des principes se limite souvent à savoir qu’ils existent, à être capables d’en nommer un ou deux et à savoir où les trouver, plutôt qu’à pouvoir tous les réciter.

Le soutien des organismes à la littératie physique et au DLTA diminue au fur et à mesure qu’on se rapproche de l’échelle communautaire, où les bénévoles, les parents et les entraîneurs opposent une plus grande résistance, notamment s’ils ont eux-mêmes fait du sport lorsqu’ils étaient jeunes, s’ils ont eu une formation antérieure (pour les entraîneurs) ou s’ils sont rémunérés comme entraîneurs depuis plusieurs années (« vieux » entraîneurs). À l’échelle communautaire, les parents tendent à assumer, en plus du rôle de parent, un rôle d’administrateur au sein des conseils d’administration ou des principaux comités.

La plupart des programmes et des services des ONS, OMS et OPTS intègrent, au moins dans une certaine mesure, les principes liés au DLTA et à la littératie physique. Des activités pédagogiques axées sur la littératie et le DLTA et ciblant les membres du personnel, les entraîneurs, les administrateurs et les athlètes/participants ont été menées par la plupart des ONS, OMS et OPTS. L’étendue des activités pédagogiques dans les municipalités, écoles et ONG varie selon les régions.

Un nombre important d’ONS, OMS et OPTS ont apporté des changements à leurs politiques ou créé des postes pour favoriser la mise en œuvre du DLTA ou de la littératie physique. Environ les deux tiers des OLS indiquent avoir apporté des changements à leurs politiques et à leurs programmes pour intégrer les principes de la littératie physique et du DLTA. Les changements apportés par les écoles, les municipalités et les ONG varient.

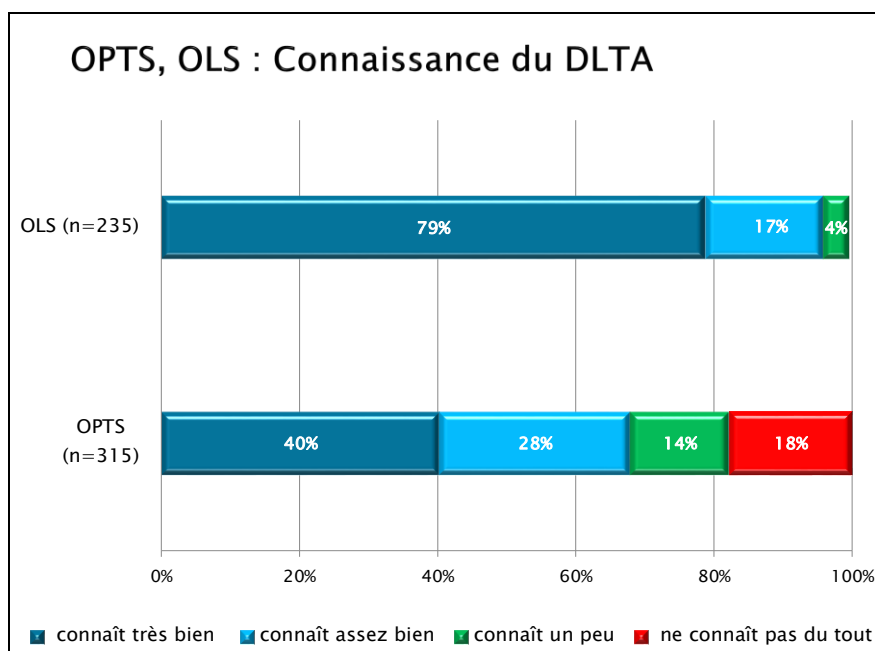
Les systèmes de compétition ont été modifiés dans de nombreux organismes de sport, ici aussi davantage à l’échelle nationale, provinciale et territoriale qu’à l’échelle locale. Partout, le principal défi concerne l’application du principe de DLTA relatif à l’âge et au stade de développement.

Un nombre important d’organismes de sport locaux, provinciaux/territoriaux et nationaux évaluent positivement les effets sur leur organisme des programmes et activités basés sur la littératie physique et le DLTA. Parmi ces effets, on compte l’offre d’un cheminement structuré, l’augmentation du nombre de membres et

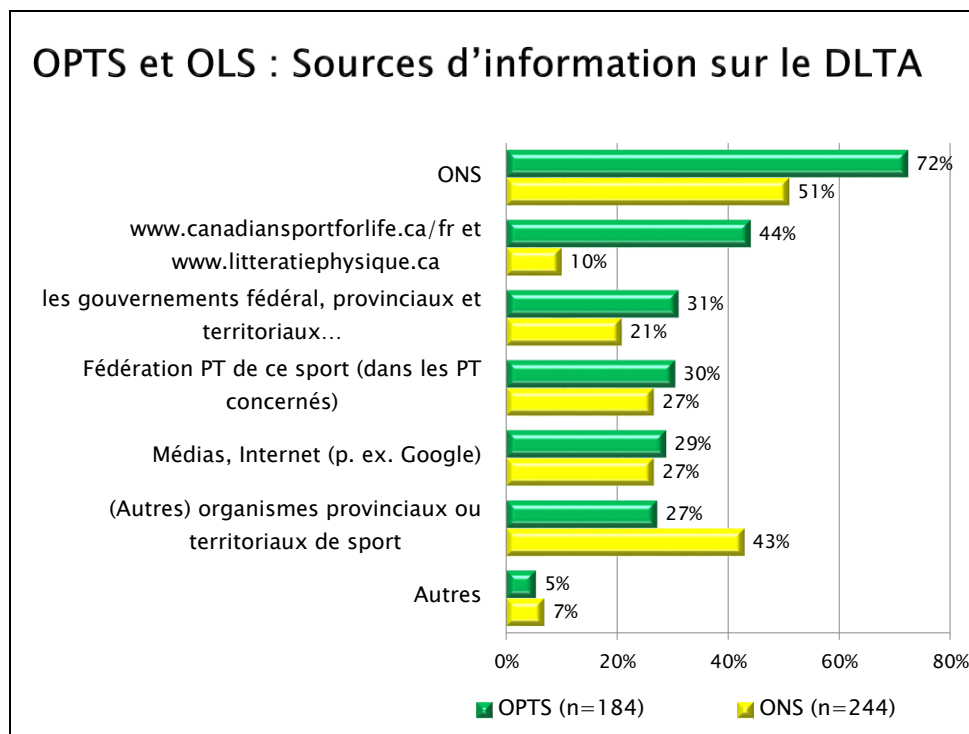
l'amélioration de la rétention des athlètes, ainsi que l'amélioration du plaisir pour tous les participants.

4.1.2. Connaissance et compréhension des principes de littératie physique et de DLTA

Les concepts de DLTA et de littératie physique sont bien connus des organismes de sport et des personnes interviewées. Les répondants sont mieux en mesure de définir le DLTA que la littératie physique avec les définitions communément acceptées. Cela est probablement dû au fait que le DLTA existe depuis plus de dix ans, alors que la littératie physique est relativement nouvelle en tant que concept distinct.



La plupart des organismes de sport ont appris l'existence du DLTA et de la littératie physique auprès de leur organisme de sport de niveau supérieur. La plupart des OPTS et des OLS souhaitent en savoir davantage sur le DLTA et la littératie physique. Les répondants à l'enquête et à l'entrevue consulteraient le Web pour en savoir davantage sur la littératie physique et le DLTA, mais selon l'enquête, les organismes de sport consulteraient plus volontiers leur ONS, puis les sites Web sur le DLTA et la littératie physique www.canadiansportforlife.ca/fr et www.litteratiophysique.ca.



Tous les principaux répondants adhèrent aux principes de littératie physique. Au fur et à mesure que le concept progresse vers le bas dans le système sportif, le soutien des organismes diminue en fonction de leur capacité à les mettre en œuvre. Les municipalités appuient généralement les principes de littératie physique, mais les écoles, les commissions scolaires et les ONG ont des points de vue plus nuancés.

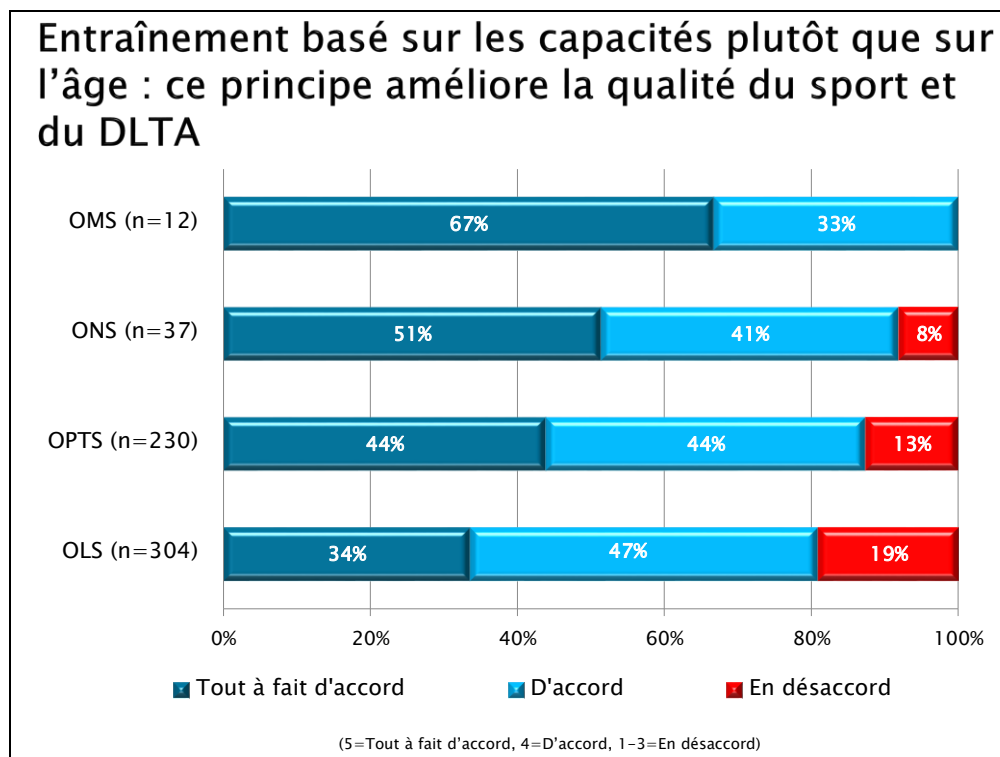
Les raisons données par les répondants pour appuyer la littératie physique tiennent à sa valeur intrinsèque, à sa logique interne ou aux signes de son efficacité – tirés de la documentation ou d'une expérience personnelle auprès d'athlètes encadrés ou de leur famille. Les organismes de sport attribuent une vision négative aux parents ou aux entraîneurs. Selon eux, les parents comprennent mal la situation, ne voient pas la relation entre la littératie physique et le sport, se fient à leur propre expérience, croient que « plus (de sport), c'est mieux » parce que cela peut mener à une bourse ou à un emploi, ou ont investi dans des cours ou des entraînements et veulent un « rendement » (comme une médaille). Lors des entrevues, certains organismes de sport rapportent que, parfois, les entraîneurs disent croire à la littératie physique en théorie, mais ne savent pas concrètement comment mettre en œuvre un programme permettant à leurs athlètes d'atteindre cette littératie physique.

Dans les écoles, la littératie physique n'est pas appliquée parce que la priorité est accordée aux langues, aux arts et aux mathématiques, parce que les parents ne l'exigent pas et, dans certains cas, parce que les enseignants ne se sentent pas à l'aise

pour offrir des programmes liés à l'activité physique. Certains représentants municipaux croient en la littératie physique parce qu'elle correspond à leur mandat; d'autres ne se sentent pas responsables de son application.

Selon certaines ONG, il n'y a pas de message clair quant au niveau d'appui à la littératie physique dans les secteurs des sports et des loisirs à l'échelle communautaire. Les OLS des municipalités sont partagés quant à l'adhésion des clubs et des ligues communautaires aux principes de littératie physique.

Les organismes de sport adhèrent généralement aux principes de DLTA, mais comme pour la littératie physique, leur soutien diminue au fur et à mesure qu'on s'approche du niveau communautaire. Le principe que les organismes de sport trouvent le plus difficile à appliquer est celui qui préconise de baser l'entraînement sur les capacités plutôt que sur l'âge. Lors des entrevues, tout en confirmant leur adhésion à ce concept, les organismes de sport ont exprimé leur difficulté à le mettre en œuvre concrètement. C'est particulièrement le cas à l'échelle communautaire.



Les organismes de sport qui ont répondu à l'enquête adhéraient en général aux autres principes relatifs à « l'apprentissage de plusieurs sports avant la spécialisation », aux « périodes délicates de développement », aux « nombreux facteurs qui influent sur l'entraînement » et à « l'entraînement par rapport à la compétition ».

Selon les organismes de sport, les croyances négatives sur le DLTA sont le fait, à l'échelle communautaire, des parents, des entraîneurs rémunérés (dans certains sports) qui voient leurs revenus menacés, des entrepreneurs qui ont promis aux parents que leur participation leur rapporterait de l'argent p. ex. dans le cas d'une carrière professionnelle ou d'une bourse dans une université américaine reconnue. Certains organismes locaux qui se sont efforcés d'expliquer les principes de DLTA aux parents rapportent que ces derniers adhèrent davantage aux programmes basés sur le DLTA lorsqu'ils en comprennent la justification. Les OPTS rapportent que les bénévoles des clubs ne comprennent pas le DLTA et n'ont pas la capacité de l'appliquer.

Les organismes de sport sont d'accord avec les cinq énoncés des principes de DLTA, mais cette adhésion est moins grande à l'échelle des OLS.

4.1.3. Signes d'adhésion à la littératie physique et au DLTA

La plupart des ONS, OMS et OPTS ont intégré les principes de DLTA et de littératie physique à leurs politiques, procédures, lignes directrices et documents de planification. À l'échelle locale, plus d'un tiers des OLS ont fait des changements pour intégrer les principes de DLTA et de littératie physique, et le tiers d'entre eux prévoient apporter de tels changements, notamment aux activités de formation, aux documents stratégiques ou aux statuts et au règlement administratif.

Les écoles rapportent généralement ne pas avoir intégré les principes de littératie physique à leurs politiques, programmes, procédures ou lignes directrices. Les ONG et les municipalités sont divisées – certaines ont adopté ces principes, d'autres non.

Les organismes de sport se sont donné des priorités quant à la formation des entraîneurs et aux modifications à apporter au système de compétition. En général, les écoles et les ONG ne font état d'aucune priorité relative à l'application de la littératie physique. Les municipalités accordent la priorité à la sensibilisation et à la formation du personnel ou à l'établissement d'alliances avec d'autres secteurs.

Les organismes de sport montrent leur leadership dans l'application de la littératie physique et du DLTA en formant les conseils d'administration et les entraîneurs (pour la plupart) et le personnel (le cas échéant), mais pas les officiels (arbitres, etc.).

Les mesures pédagogiques et preuves d'adhésion les plus récentes se situent à l'échelle communautaire, dans les organismes de sport. Au sein des ONG et des municipalités, des changements sont survenus au cours des cinq dernières années. Les changements de programmes dans les écoles, le cas échéant, avaient été mis en place avant 2005.

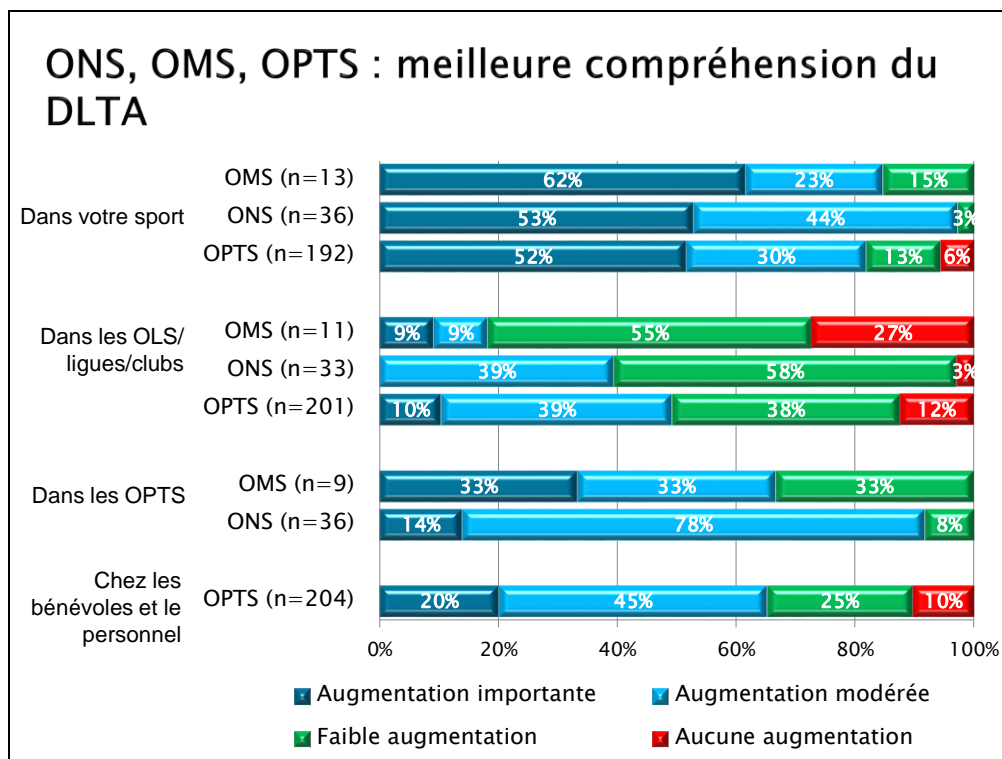
Dans les organismes de sport de tous les niveaux, on constate une augmentation de l'intérêt et de l'adhésion au DLTA au cours des trois dernières années, mais c'est moins le cas pour la littérature physique, peut-être parce qu'elle est plus difficile à comprendre. Certains répondants ne connaissaient pas la déclaration de consensus de ParticipACTION, datée de juin 2015.

Les ONS et les OMS rapportent une augmentation importante de la compréhension des principes de DLTA au cours des trois dernières années; pour la littérature physique, cette compréhension diminue cependant beaucoup quand on passe de l'échelle nationale à l'échelle provinciale et territoriale, puis à l'échelle locale. Les ONS et les OMS observent une diminution modérée du niveau de compréhension du concept de littérature physique, comparativement au DLTA; la compréhension diminue au fur et à mesure qu'on s'approche de l'échelle communautaire.

La très grande majorité des ONS et OMS (94 % de l'ensemble) ont observé, au cours des trois dernières années, une augmentation modérée ou importante de la compréhension des principes de DLTA (dans leur sport pour les ONS, et dans l'ensemble des sports pour les OMS). Parmi eux, la majorité (55 % de l'ensemble) ont observé une augmentation importante de la compréhension des principes de DLTA (cote de 4 sur une échelle de 4).

À l'échelle provinciale ou territoriale, la grande majorité des ONS et des OMS (87 % de l'ensemble) ont observé une augmentation modérée ou importante de la compréhension des principes de DLTA chez les OPTS. Cependant, relativement peu de répondants des ONS et OMS ont dit avoir observé une augmentation importante de la compréhension chez les OPTS (18 % de l'ensemble).

À l'échelle communautaire, seulement un tiers des ONS et des OMS (34 % de l'ensemble) ont observé, au cours des trois dernières années, une augmentation modérée ou importante de la compréhension des principes de DLTA dans les ligues et les clubs locaux.



Près de la moitié des OLS ont observé une augmentation modérée ou importante de la compréhension générale des principes de DLTA et de littératie physique au sein du personnel de leur club ou ligue, chez les bénévoles de leur club ou ligue et dans l'OPTS de leur sport.

Les ONG et les municipalités signalent une augmentation de l'intérêt et de l'adhésion à la littératie physique dans certains organismes de sport locaux, provinciaux et territoriaux, comme l'illustre cette citation d'un représentant municipal :

« J'ai observé des changements dans les organismes locaux de sport, davantage d'intérêt, davantage d'accent sur les habiletés motrices fondamentales plutôt que sur le jeu en général, notamment chez les plus petits. Les organismes de sport sont critiqués par les parents, qui manquent de connaissances... Tout se résume à la capacité des organismes de sport à résister à la pression exercée par les parents, mais en général, je vois qu'ils y arrivent. Les sports les plus solides ont un conseil d'administration, des entraîneurs formés qui ont suivi la formation sur le respect dans le sport, continuent à former les entraîneurs et tablent sur leurs compétences. Il y a d'abord eu une réaction à la suite de la réduction de la taille des patinoires, mais une saine conversation a lieu maintenant entre les parents, ceux des

meilleurs patineurs et ceux des moins bons. Au fur et à mesure que les parents sont informés, le message circule. Le hockey en est à sa deuxième année d'application complète aux niveaux initiation et novice. »

Près de la moitié des écoles interrogées décrivent une augmentation du niveau d'intérêt et d'engagement des écoles ou des commissions scolaires, comme l'illustrent les observations suivantes : « *c'est peut-être parce que je suis aux aguets... mais le terme littératie physique est utilisé de plus en plus souvent, même s'il sème une certaine confusion. En clarifiant la définition, on pourrait permettre aux enseignants de mieux y adhérer et de lui donner une certaine crédibilité dans le milieu de l'éducation.* »

Une autre personne souligne que l'élan est plus fort, mais sans être sûre d'y voir un engagement : « *Je ne sais pas pour l'engagement, mais l'intérêt est là... Nous avons de plus en plus de signes que les enfants qui bougent dehors bougent davantage. Mais il faut du temps pour le prouver, pour le communiquer, pour convaincre les gens, pour répandre la bonne nouvelle.* »

4.1.4. Programmation conforme à la littératie physique et au DLTA

La plupart des ONS, des OMS et des OPTS ont intégré dans une certaine mesure des principes de DLTA et de littératie physique à leurs programmes et services. Les répondants des ONS rapportent que les programmes et activités sont basés sur les principes de littératie physique et de DLTA selon diverses combinaisons des contextes des différents buts de la PCS. Les OPTS et les OLS tendent à offrir une programmation en fonction des trois premiers buts. On donne en exemple : les changements au système de formation et de compétition, la création de nouveaux programmes pour combler les lacunes repérées grâce à l'examen de la compétition, l'organisation de camps d'entraînement où les athlètes et les entraîneurs sont formés ensemble, l'adoption de processus de sélection davantage basés sur des preuves et l'ajustement des catégories d'âge pour s'harmoniser plus étroitement avec le DLTA.

En ce qui touche la littératie physique dans les programmes scolaires, les principaux répondants du milieu de l'éducation sont divisés; pour certains, la littératie physique fait partie du programme, pour d'autres, elle constitue un ajout, mais n'est pas appliquée, et pour d'autres, enfin, elle est complètement absente des programmes. En général, cependant, ni le programme d'éducation physique ni les directives sur l'activité physique quotidienne ne sont mis en œuvre de façon cohérente en classe, comme on l'a déjà dit.

Les réponses des ONG et des municipalités quant à l'application de la littératie physique par les organismes communautaires de sport sont partagées; on y apprend

que la portée de la mise en œuvre varie selon la formation des entraîneurs, la « maturité » du sport et le soutien des OPTS aux clubs locaux. Les municipalités rapportent que, dans certaines provinces, l'attention accordée par l'OPTS aux différents OLS dépend de leurs situations géographiques respectives; plus les deux organismes sont proches, plus cette attention est grande.

La plupart des ONS, des OMS et des OPTS ont offert des activités pédagogiques sur la littératie physique ou le DLTA au personnel, aux entraîneurs, aux administrateurs et aux athlètes/participants. La plupart des ONS, OMS et OPTS prévoient poursuivre les formations au cours des 12 prochains mois.

Les municipalités rapportent avoir formé leur personnel et certaines écoles, mais pas les autres organismes de loisirs, les entraîneurs ou les officiels; environ la moitié d'entre elles disent avoir communiqué avec les parents.

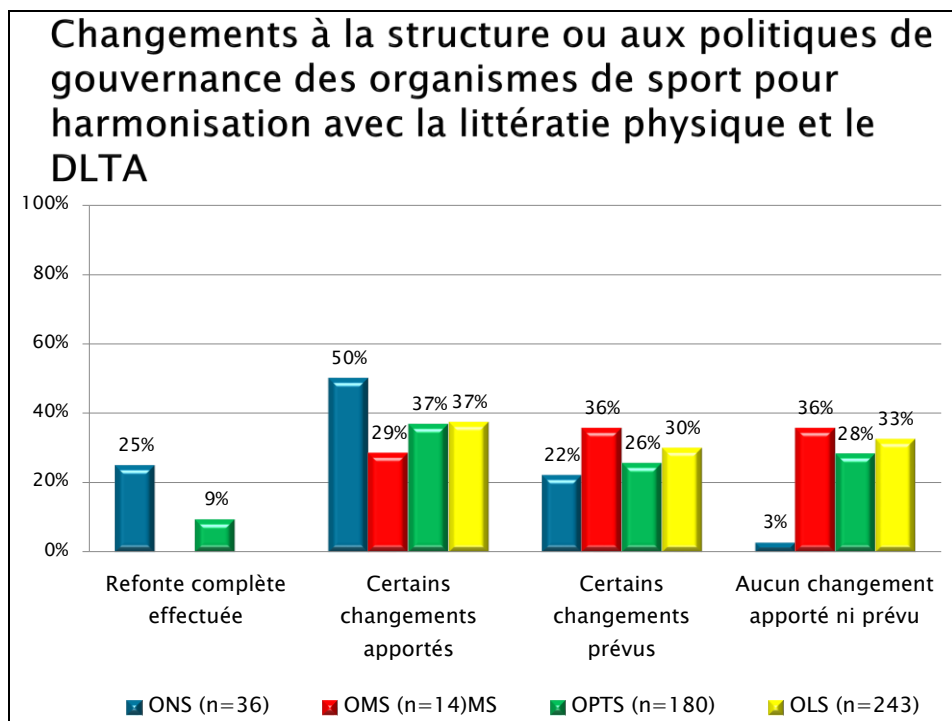
Certains éducateurs ont donné des ateliers sur la littératie physique aux enseignants généralistes et aux parents, mais pas aux enseignants d'éducation physique. Des enseignants d'éducation physique ont refusé d'assister à ces ateliers parce qu'ils « *connaissaient déjà la matière* ». Parmi les ONG qui font la promotion de la littératie physique auprès des municipalités, environ la moitié sont engagées auprès des écoles, mais pas auprès des organismes de sport locaux, provinciaux ou territoriaux.

Changements à la gouvernance

La majorité des ONS et des OMS et divers OPTS ont apporté des changements à leur structure ou à leurs politiques de gouvernance pour faciliter l'application des principes de DLTA ou de littératie physique. [Dans ce contexte, le terme « gouvernance » est utilisé pour désigner la dotation, l'évolution des rôles ou les nouvelles politiques opérationnelles, par opposition aux changements à l'échelle du conseil d'administration.]

La plupart de ces organismes de sport ont créé de nouveaux postes ou modifié des postes existants pour mettre en œuvre les principes de littératie physique et de DLTA. Environ un quart de l'ensemble des ONS, des OMS et des OPTS prévoient d'autres modifications aux structures et aux politiques de gouvernance. Les plus petits OPTS tendent à ne pas apporter ce type de changements.

Peu d'ONS et seulement un quart des OPTS n'ont pas fait de changement à leur structure ou à leurs politiques de gouvernance et n'en envisagent pas.



Environ les deux tiers des OLS ont fait des changements ou en planifient pour intégrer les principes de DLTA et de littératie physique – principalement aux politiques et aux activités de formation. Environ un tiers des OLS n’ont fait aucun changement pour intégrer les principes de DLTA et de littératie physique et n’en envisagent pas. La principale raison de cette absence de changement est le roulement élevé chez les administrateurs.

Environ la moitié des répondants des écoles décrivent des changements organisationnels mis en place pour favoriser la littératie physique en éducation physique et dans les sports parascolaires et intramurales. Les ONG et les municipalités disent avoir changé les responsabilités du personnel pour inclure la mise en œuvre de la littératie physique. Les municipalités prévoient d’autres changements.

Changements aux systèmes de compétition

Des organismes de sport de tous les niveaux apportent des changements plus ou moins importants au système de compétition ou à la formation des leaders pour mieux se conformer aux principes de DLTA et de littératie physique; seul un tiers des OLS ont apporté de tels changements.

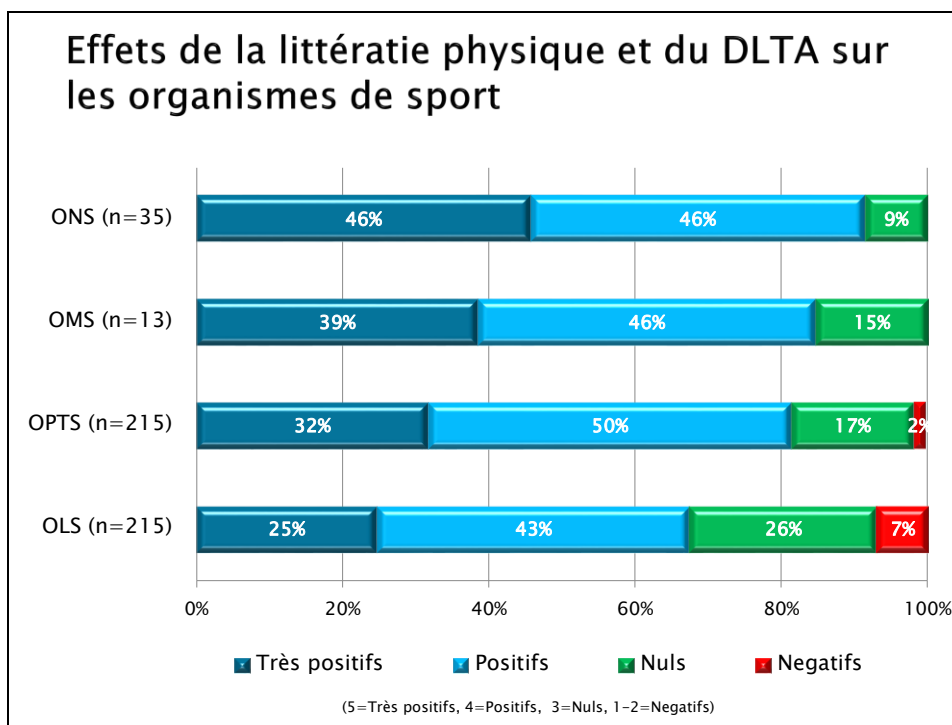
Les OPTS ont expliqué en entrevue qu’ils avaient de la difficulté, aussi bien pour les sports individuels que pour les sports d’équipe, à classer les athlètes efficacement en fonction du stade de maturation plutôt qu’en fonction de l’âge chronologique. Ils ont

donné des exemples : définir l'âge de maturation d'un athlète demande encore des compétences hautement spécialisées, que peu de personnes possèdent. Très peu d'organismes de sport, peu importe leur niveau, ont les outils et les ressources nécessaires; or, ils permettraient à davantage d'entraîneurs à l'échelle communautaire et provinciale d'effectuer le classement.

Lorsqu'on leur a demandé en entrevue pourquoi ils avaient modifié leur système de compétition, la plupart des ONS ont mentionné leur adhésion aux différents principes de DLTA, alors que les OPTS et les OLS ont mentionné l'harmonisation avec les ONS. Entre un quart et un tiers des organismes de sport à tous les niveaux planifient d'apporter d'autres changements.

Répercussions globales des programmes basés sur la littératie physique et le DLTA

La grande majorité des organismes de sport des trois niveaux jugent que les programmes et activités basés sur la littératie physique et le DLTA ont des répercussions globales positives sur leur organisation. Très peu les considèrent comme négatives.



Lors des entrevues, certains ONS et OMS ont donné comme exemples de répercussions l'augmentation du nombre de membres et l'amélioration des résultats internationaux.

Les OPTS ont décrit diverses répercussions, de l'augmentation du nombre de membres à une perception plus positive de leur sport par leur public. Dans l'ensemble, les OLS jugent les répercussions de la mise en œuvre du DLTA très positives.

L'enquête comportait une question ouverte pour permettre aux organismes de sport de commenter les raisons pour lesquelles les répercussions des programmes basés sur la littératie physique et le DLTA étaient positives ou négatives. Selon les 103 réponses reçues :

1. **La programmation basée sur le DLTA et la littératie physique fournit un cadre de travail**, un cheminement structuré pour le développement et la mise en œuvre adéquats du sport. Les répondants ont souligné que le cadre du DLTA favorisait la prise de décisions et l'élaboration de politiques.
2. **La programmation basée sur le DLTA et la littératie physique a entraîné une augmentation du nombre de membres et amélioré la rétention des athlètes dans le sport**. Les répondants à l'enquête rapportent que le nombre et la qualité des athlètes ont augmenté dans tous les programmes (à tous les niveaux), peut-être à cause de la réduction du risque de blessure (attribuable à l'amélioration de la littératie physique), et que les jeunes restent impliqués dans le sport plus longtemps.
3. **Les programmes basés sur le DLTA et la littératie physique augmentent le niveau de plaisir et créent un meilleur milieu pour les athlètes, les entraîneurs et les officiels**. Les répondants ont mentionné que le respect de certains principes de DLTA permettait un meilleur développement des compétences chez les athlètes, améliorerait le développement des joueurs et créait un environnement plus agréable pour les athlètes, les entraîneurs et les arbitres.

Environ la moitié des éducateurs rapportent avoir vu des améliorations dans les notes, la participation, l'engagement (attention) et le nombre d'athlètes participant aux essais pour les équipes parascolaires, ainsi qu'une meilleure utilisation du temps imparti aux cours d'éducation physique. En général, les ONG ont le sentiment qu'il faudra attendre plusieurs années pour que des changements surviennent. Les municipalités rapportent que la qualité accrue de la programmation pourrait avoir amélioré la rétention, mais n'en ont pas de preuve.

4.2. Leçons à tirer

4.2.1. Sommaire

En raison du caractère complémentaire des notions de « lacune », d'« obstacle » et de « mesure habilitante », les principaux répondants ont eu tendance à les confondre. On constatera donc dans cette section un certain nombre de recoupements entre ces notions.

Les organismes de sport, les écoles, les ONG et les municipalités ont cerné au total 9 lacunes et 19 obstacles. Cinq d'entre eux se recoupent, c'est-à-dire qu'ils ont été désignés à la fois comme des lacunes et comme des obstacles par les différents groupes de répondants.

Voici les cinq obstacles et lacunes qui se recoupent :

1. Manque de moyens du système sportif (à tous les niveaux).
2. Manque de ressources pour la formation, la dotation et la création de documents (qui peut être interprété comme un manque de moyens).
3. Nature bénévole du système sportif, qui entraîne un roulement élevé et un potentiel de conflits d'intérêts, notamment lorsque les parents sont aussi des entraîneurs.
4. Manque de connaissances chez les parents; attitudes et attentes des parents.
5. Lacunes en éducation physique à l'école et décalage entre les écoles, les municipalités et le sport communautaire.

Aux cinq obstacles et lacunes qui précèdent, on peut ajouter les obstacles suivants :

1. Absence de leadership gouvernemental.
2. Absence de champions (peu importe le milieu).
3. Aversion au risque en milieu scolaire (problèmes de sécurité et de responsabilité).
4. Absence de définition facile à comprendre de la littératie physique.
5. Manque d'adhésion dans tous les secteurs.

On trouvera plus loin davantage de détails sur chacun de ces obstacles.

Plusieurs mesures habilitantes ont été définies :

1. Amélioration des communications.

2. Parents conscients, positifs, formés et à la recherche de programmes de qualité.
3. Ressources pour la formation des entraîneurs et des enseignants, et embauche de personnel.
4. Accès à une fédération sportive provinciale ou territoriale compétente et utile.
5. Présence d'un champion.
6. Accès à des installations.
7. Possibilité de publiciser les programmes.
8. Harmonisation entre les écoles et les OPTS.
9. Locaux et équipements adéquats.
10. Partenaires disposés à assurer la mise en œuvre.
11. Leadership national.
12. Programme d'éducation physique axé sur le jeu plutôt que sur le sport.
13. Partenariats entre les différents secteurs.

Quelques OMS, ONS ou OPTS ont émis des hypothèses qui demandent à être vérifiées.

4.2.2. Écarts (entre les connaissances et l'application) et justifications

Voici les cinq lacunes et obstacles qui se recoupent :

1. **Manque de moyens du système sportif** à tous les niveaux pour répondre à l'évolution rapide : « *Le changement de paradigme se fait à un rythme que ne peuvent pas suivre les organismes de sport. Les concepts comme le DLTA se sont mis en place très rapidement, et ils n'arrivent pas à suivre.* »
2. **Manque de ressources pour la formation, la dotation et la création de documents** : Comme le décrit un ONS : « *Nous avons des ressources extraordinaires, mais nous n'avons pas les sommes nécessaires pour les publiciser et les promouvoir.* » Des entraîneurs de sport communautaire ont fait remarquer : « *S'ils sont conscients [de la littératie physique et du DLTA], ils ne savent pas quoi en faire.* » Les OLS ont aussi signalé le manque de ressources pour embaucher un entraîneur ou un autre employé, transmettre directement l'information aux parents, mettre à jour leur site Web en y intégrant l'information sur le DLTA, promouvoir et publiciser le sport, ou donner la formation nécessaire. Les municipalités ont aussi signalé ne pas avoir les ressources nécessaires pour former le personnel des loisirs.

3. **Nature bénévole du système sportif**, le taux élevé de roulement ou d'épuisement chez les bénévoles, la diminution constante du nombre de citoyens qui se portent volontaires et le fait que ceux qui le font ne voient pas la nécessité d'apprendre des concepts compliqués comme la littératie physique et le DLTA. Il faut aussi souligner que les bénévoles sont parfois motivés par les résultats de leur propre enfant, s'ils ont été recrutés comme entraîneurs pour que leur enfant puisse faire partie de l'équipe.
4. **Manque de connaissances des parents; attitudes et attentes des parents, nécessité d'un programme national de promotion et de marketing social** quant à l'importance de la littératie physique et du DLTA. De nombreux parents ont pratiqué le même sport il y a 20 ans et ne se rendent pas compte que l'environnement a changé du tout au tout dans l'intervalle; ou alors ils n'ont jamais fait de sport et ne savent pas à quoi s'attendre. Les parents ont besoin d'être constamment éduqués : *« Il faut les convaincre que leur enfant de dix ans n'ira pas aux Jeux olympiques. »*
5. **Lacunes en éducation physique à l'école et décalage entre les écoles, les municipalités et le sport communautaire.** On souligne des lacunes à l'échelle des clubs, des écoles primaires (*« quant au temps consacré à l'éducation physique, au soutien de l'éducation physique et à l'enseignement de la littératie physique »*), des écoles secondaires (*« parce que les enseignants/entraîneurs ne souhaitent pas être formés et en savoir davantage sur le DLTA »*) et des municipalités (*« Je ne suis pas sûr que les municipalités comprennent la littératie physique »*).

D'autres lacunes ont été soulignées quant au manque d'harmonisation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires relativement aux priorités de financement. Comme l'a fait remarquer un ONS :

« Les gouvernements provinciaux ne peuvent pas donner de l'argent aux OPS pour faire des petits projets de 13 façons différentes – il faut que ça cesse. C'est difficile d'être un leader dans le sport quand chaque province a son propre programme. Est-ce que Sport Canada communique avec les provinces? »

Les organismes de sport à l'échelle provinciale et territoriale ont aussi signalé l'influence de la faible population dans certains secteurs du Canada, ce qui entraîne une distorsion de l'âge de développement :

« C'est [la province] qui nous finance [l'OPS] pour le développement du sport en vue des Jeux du Canada. Si je dis que nous ne pourrions pas participer aux Jeux du Canada (parce que les athlètes n'en sont pas au bon stade de développement selon le DLTA), notre financement s'en trouvera beaucoup diminué. »

D'autres OPTS soulignent que, dans certains sports, la priorité des entraîneurs rémunérés est leur salaire, ce qui entre en contradiction avec certains principes du DLTA. À plus grande échelle, il manque une vision commune et une harmonisation du sport, de l'activité physique, de l'éducation et de la santé autour de concepts comme la littératie physique. « *Chaque [secteur] travaille à ses propres priorités, et les liens manquent entre les différents secteurs.* »

Les OLS signalent des divergences entre la compréhension que les entraîneurs ont de la théorie et de la pratique. Ils soulignent que les cours du PNCE sur le DLTA couvrent les aspects techniques du développement du sport, mais pas la façon d'entraîner des enfants ou de composer avec les parents :

« Les cours du PNCE n'en disent pas beaucoup sur la façon d'entraîner des enfants. C'est difficile pour les parents, qui auraient besoin de formation sur la façon d'enseigner à des enfants ou à des jeunes et de les entraîner. »

« Le PNCE ne montre pas comment composer avec des enfants qui ne sont pas les vôtres et qui vous crient après, ou avec le parent qui vous engueule en vous demandant "Comment ça se fait que mon enfant n'a joué que 12 minutes alors que l'autre enfant a joué 16 minutes?" Les nouveaux entraîneurs veulent simplement être des entraîneurs, mais ils doivent jouer plusieurs rôles, y compris celui de "psychiatre" auprès de nombreux enfants et de leurs parents. »

Les municipalités commentent les relations entre les OPS et les OLS : « *Un OLS énergique et dynamique obtient l'attention de l'OPS; sinon, il est oublié* ». On souligne également que la situation géographique de certains OPS les met à l'écart, ce qui s'ajoute au manque de moyens des OPS et des OLS pour la mise en œuvre des programmes des OPS ou la promotion des programmes à l'échelle des OLS.

Tous les éducateurs parlent de l'écart entre ce qu'ils savent sur la littératie physique et ce qu'ils observent dans les programmes d'éducation physique et d'activité physique des écoles. Ils décrivent la nécessité de clarifier la définition de littératie physique et de donner une formation adéquate à ce propos; l'absence de leadership des directions d'école dans l'enseignement de l'éducation physique et l'application de la littératie physique; enfin, le décalage entre les écoles et les clubs communautaires lorsqu'ils sont en concurrence (dans certains centres plus petits) auprès des mêmes enfants.

Il y a des lacunes dans les écoles, où l'activité physique quotidienne (APQ) n'est pas organisée et où les enseignants ne sont pas évalués sur l'éducation physique, l'APQ ou

l'APQ de qualité. La formation des enseignants présente des lacunes, mais ces derniers ne sont pas très motivés à les combler.

« Si l'activité physique quotidienne ne fait pas l'objet d'un suivi, pourquoi les enseignants devraient-ils s'en préoccuper? »

« Les parents ne comprennent pas que la littératie physique est aussi importante que les maths et les langues – ils pensent encore que c'est facultatif. »

Les ONG soulignent un certain nombre de lacunes, notamment la nécessité de se concentrer sur la motivation des enfants à participer à des sports et à des jeux et la nécessité d'équilibrer les jeux encadrés et non encadrés. Les ONG signalent aussi le manque de solutions pratiques simples pour mettre en œuvre la littératie physique :

« Nous avons besoin de solutions simples, de pratiques exemplaires faciles à mettre en œuvre, de victoires rapides, afin d'avoir un certain élan et de repérer des bons programmes. Certains ONS ont de bons programmes, mais nous ne les voyons pas ici dans notre province ou nos communautés. Il se fait du bon travail, mais il n'est pas diffusé. Les fournisseurs de programmes (secteur des loisirs, clubs sportifs locaux) ont besoin d'éléments simples. »

Les ONG soulignent que la littératie physique ne fait pas de lien avec l'environnement bâti, qui peut avoir une si grande influence sur le niveau d'activité physique d'une population :

« Les parents sont beaucoup trop présents. Pourrions-nous les aider à se sentir plus en sécurité, leur assurer que leurs enfants sont en sécurité? Pourrions-nous nous arranger pour que les enfants puissent jouer au hockey dans la rue, favoriser le jeu autonome spontané – qui répond à tous les critères : conception, habiletés, motivation, confiance, compétence. Il y a une relation étroite entre la conception et la littératie physique. »

Certains ont fait remarquer que le rôle des services de loisirs municipaux en ce qui touche les relations avec les sports communautaires était en évolution : plutôt que d'agir comme prestataires de programmes dans certains territoires, les municipalités jouent le rôle de facilitateurs, voire simplement de gestionnaires et de répartiteurs des installations. À d'autres endroits, les répondants soulignent qu'il est possible d'offrir aux adultes des programmes de littératie physique, mais que cela ne se fait pas encore : *« Notre municipalité pourrait aussi offrir aux adultes des programmes*

axés sur la littératie physique. » Les municipalités peuvent contribuer à la formation des bénévoles sur la littératie physique.

4.2.3. Obstacles systémiques et mesures habilitantes pour la mise en œuvre des programmes de littératie physique et de DLTA

Au-delà des cinq obstacles et lacunes susmentionnés, d'autres obstacles ont été définis par les ONS et OMS : l'absence de champions, ce qui les empêche d'avoir une influence afin de susciter le changement, et le manque d'accès aux installations. Voici deux exemples de commentaires :

« J'ai vu des conseils d'administration épouvantables dans les OPTS, mais j'en ai aussi vu qui étaient extraordinaires, témoignant d'un solide leadership. Les champions auraient un rôle essentiel, et nous sommes à la moitié du chemin. »

« À l'échelle communautaire, la bataille pour la réservation des aréas continue – ce qui a des répercussions sur notre capacité de toucher davantage d'athlètes. »

Les ONS ont expliqué que la structure de certains sports les empêchait de mettre en place des programmes nationaux – tous les contacts avec les clubs doivent passer par l'organisme provincial ou territorial, et si ce dernier ne coopère pas, la mise en œuvre progresse lentement.

Selon presque tous les OPTS, OLS, ONG et écoles, les attitudes sont le plus grand obstacle à la mise en œuvre de programmes liés à la littératie physique et au DLTA dans leur sport. Cela se traduit par le manque de professionnels à l'échelle du club (moyens), une « vieille » mentalité chez les entraîneurs (dans certains clubs où les entraîneurs sont rémunérés), le manque d'éducation, des experts peu formés ou informés et, comme l'a dit un répondant, la vieille rengaine « *nous avons toujours fait les choses de cette façon* ».

Les ONG et les OLS conviennent également que l'attitude des parents ainsi que l'attitude et les objectifs des entraîneurs constituent des obstacles : « *Ils disent qu'ils croient au DLTA, mais parfois c'est juste une façade. On entend encore des choses comme "On s'est fait planter en fin de semaine dernière". Le DLTA n'est pas réellement appliqué.* »

Selon les écoles aussi, les attitudes représentent le principal obstacle, et en tout premier lieu l'attitude de l'administration. On déplore que les directeurs ne permettent pas aux enseignants de consacrer assez de temps à la littératie physique, ou, comme le dit l'un des répondants :

« Les directeurs n'encouragent pas le département d'éducation physique à intégrer la littératie physique dans la classe... Même les équipes de parascolaire ne suivent pas le DLTA de Basketball Canada; les profs continuent à appliquer ce qu'ils ont appris il y a 25 ans. »

L'attitude des enseignants suit de près; ils ne valorisent pas l'éducation physique, ne lui font pas de place ou ne comprennent pas que la littératie physique ne concerne pas seulement les habilités motrices fondamentales, voire suppriment le temps consacré à l'éducation physique, qu'ils voient comme un jeu.

« Des enseignants annulent l'éducation physique certains jours parce que les enfants ne sont pas assez avancés en maths. Ou alors ils mettent 70 enfants dans le gymnase en même temps, leur donnent des ballons et considèrent que c'est de l'éducation physique. On ne ferait jamais ça dans une classe de mathématiques, mettre 70 enfants dans un local, les parents monteraient aux barricades. Mais il semble que ce soit acceptable en éducation physique. »

Les principaux répondants du milieu scolaire désignent également comme obstacles le manque de locaux adéquats (aucun gymnase ou espace extérieur), l'attitude des parents (qui ne reconnaissent pas les bienfaits de l'éducation physique pour la santé ou les études), les problèmes de sécurité et de responsabilité (« *Il y a énormément de résistance à la participation à toute activité jugée à haut risque* »), des attitudes bien ancrées à l'égard du sport (« *Il faut commencer très jeune et ne jamais arrêter* »), et la fusion potentielle des programmes en santé et en éducation physique (ce qui enlève du temps à l'activité et à l'éducation physique).

Les réponses de ces intervenants sur le manque de locaux appropriés dans les écoles semblent contredire les réponses des administrateurs scolaires au sondage de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie¹⁴, dont une grande partie signalait que des installations destinées au sport et à l'activité physique étaient disponibles aussi bien sur le terrain de l'école qu'ailleurs. Il est probable que les principaux répondants insistent sur le caractère adéquat des installations et des locaux dans leurs réponses, alors que le sondage de l'Institut portait simplement sur leur disponibilité.

Les OLS désignent également le manque de ressources comme obstacle important à la mise en œuvre du DLTA. Plus précisément, ils soulignent que le coût de réalisation des programmes a augmenté avec le DLTA (coûts liés au personnel, besoins en ressources humaines [p. ex. entraîneurs], plus d'équipes, équipements différents). Les OLS déplorent également le coût de la formation des entraîneurs, de la vérification des

¹⁴ Sondage de 2015 sur les occasions de faire de l'activité physique à l'école, ICRC, 2015.

dossiers criminels et le fait qu'on demande aux entraîneurs de payer eux-mêmes les frais courants « *comme l'essence pour aller aux parties. Nous en demandons trop aux bénévoles, en plus de leur temps.* » Parmi les autres obstacles, il faut compter l'accès aux installations ainsi que le manque d'intérêt et de coopération de la part des écoles.

Parmi les obstacles signalés par les ONG, il faut noter le manque de connaissances des parents, l'absence d'un langage simple et compréhensible, le manque de leadership chez les hauts fonctionnaires du gouvernement provincial responsables des loisirs et du sport, le manque de formation et de moyens et l'aversion au risque, ce qui mène par exemple à la fermeture des écoles même lorsque la météo n'est pas si mauvaise, ainsi qu'à des préoccupations liées à la responsabilité et aux assurances qui se concrétisent par l'interdiction des glissades et de certains équipements de terrain de jeux.

Les municipalités décrivent certains obstacles à la mise en œuvre de programmes liés à la littératie physique, dont le manque de fonds pour la formation, la création de documents et l'embauche de personnel.

« La Ville a un nombre limité d'employés; son principal objectif est de recouvrer ses coûts et de créer des programmes pour attirer les gens. Elle n'a pas de ressources pour offrir d'autres programmes ou appuyer davantage les organismes de sport nationaux ou provinciaux. »

« ... la formation. Les programmes de littératie physique et d'habiletés motrices fondamentales mal réalisés donnent mauvaise réputation à la littératie physique. Les entraîneurs communautaires n'appliquent pas la littératie physique, parce qu'ils la comprennent mal. »

Les municipalités ont aussi décrit d'autres obstacles : le manque de locaux, une mauvaise compréhension de l'importance de la littératie physique dans la communauté ou chez les décideurs, le manque d'adhésion de tous les secteurs (p. ex. santé, loisirs, éducation, sport – « *Si c'était le cas, nous irions tous dans le même sens, mais avec des moyens différents* »), le lien entre littératie physique et sport qui a démotivé certaines personnes, de même que les coupes en éducation physique dans les écoles. Ce dernier commentaire portait sur le manque de cours d'expression corporelle et d'enseignement des habiletés sportives dans les écoles. Celles-ci n'offrent plus de programmes permettant d'apprendre un sport et le système sportif bénévole n'a pas encore appris à combler ce vide.

Mesures habilitantes

Les organismes de sport ont décrit toute une gamme de mesures habilitantes : l'amélioration des relations entre les ONS et les organismes communautaires,

l'amélioration des communications, l'établissement, par les ONS, d'un lien de confiance entre les provinces et territoires et les clubs membres, l'amélioration de la description visuelle de toute la gamme des activités d'un sport sur les sites Web plutôt que simplement des programmes d'apprentissage et la bonne volonté que la littératie physique génère dans les communautés :

« Cela a changé la perception que les gens ont du sport – cela a permis d'établir des partenariats avec les secteurs de la santé, de l'éducation, des loisirs – les municipalités, les fondations, les donateurs. »

D'autres répondants ont parlé d'entraîneurs dévoués (pleins de conviction) et formés, de parents conscients, éduqués et exigeant des programmes de qualité, d'une sensibilisation globale, d'une formation à tous les niveaux et de l'utilisation d'une terminologie commune. D'autres encore ont parlé de la logique interne de la littératie physique et du DLTA ainsi que du nombre croissant de pratiques exemplaires et d'exemples positifs qui s'accumulent. Finalement, les ressources adéquates pour permettre la réalisation des programmes, former les entraîneurs et embaucher plus de personnel sont aussi des mesures habilitantes.

Les éducateurs sont d'avis que les principales mesures habilitantes seraient la nomination d'un champion à la direction (un directeur donnant aux enseignants la permission et le temps d'en apprendre plus sur la littératie physique, puis de l'appliquer), la formation ou le perfectionnement professionnel pour les enseignants afin qu'ils comprennent la littératie physique et la façon de l'appliquer, des enseignants passionnés et dévoués, l'harmonisation entre les écoles et les OPTS afin que les programmes scolaires et communautaires soient cohérents, ainsi que des locaux et des équipements adéquats.

Pour les municipalités également, la nomination d'un champion de même qu'une sensibilisation et une éducation efficaces sont des mesures habilitantes :

« La littératie physique a besoin d'un champion connu comme Drake pour faire passer le message. »

« Lorsque les entraîneurs sont formés, qu'ils comprennent bien, les parents ont davantage tendance à adhérer au projet. »

Parmi les mesures habilitantes pour les programmes de littératie physique, on compte les partenariats :

« Les secteurs de la santé et de l'éducation ont des ressources, et nous disons au secteur de l'éducation que nous avons besoin de son

expertise, pas de son argent. Les autorités de la santé ont été d'excellents partenaires, qui nous ont donné des moyens. »

Les ONG soulignent le leadership national de l'ACSV et de la déclaration de consensus sur la littératie physique; elles soulignent aussi que l'éducation physique (à certains endroits) est actuellement plus orientée vers les jeux que vers le sport, ce qui est favorable au développement des capacités motrices.

4.2.4. Forces et faiblesses des hypothèses de littératie physique et de DLTA

Selon quelques ONS et OMS, certaines hypothèses doivent être approfondies. Ils se demandent si la mise en œuvre du DLTA mène à l'obtention de médailles, si la littératie physique procure des avantages cognitifs, comportementaux et sociaux et améliore la qualité de vie, si certains sports à spécialisation hâtive sont en réalité des sports à spécialisation tardive et si les écoles jouent un rôle central dans l'offre efficace de certains sports.

Certains OPTS se demandent s'il y a une relation entre la littératie physique et l'IMC, si le développement de l'athlète est le même dans les sports dont les aspects techniques prédominent que dans les sports où les aspects cardiovasculaires prédominent, si la maturation peut être mesurée simplement et si la littératie physique réduit les blessures.

Cette « liste d'épicerie » d'hypothèses à approfondir n'est peut-être qu'une liste.

4.3 Façons de multiplier les répercussions

On a demandé à tous les principaux répondants de dire ce qu'ils pourraient faire pour améliorer les répercussions de la littératie physique et du DLTA et ce que les gouvernements pourraient faire.

Les organismes de sport proposent de concentrer les efforts sur la communication, le transfert de connaissances et l'harmonisation entre les différents niveaux dans un même sport et sur les ressources nécessaires pour appliquer ces changements, afin de maximiser les avantages des initiatives de la littératie physique et du DLTA. Les organismes de sport, les ONG et les municipalités s'entendent pour dire que l'éducation et la sensibilisation du personnel, des entraîneurs et des parents doit être une priorité, convaincus que cela entraînera une amélioration des résultats des programmes et une rétention accrue.

Les répondants du milieu scolaire accordent la priorité à la formation sur la littératie physique pour les éducateurs de la petite enfance, les enseignants, les stagiaires, les

administrateurs et les décideurs. Ils mentionnent aussi le retour des 150 minutes d'éducation physique obligatoires par semaine parmi les priorités, mais en rappelant que si on ajoute un élément à la journée d'école, il faudra en retirer un autre.

Les organismes de sport aimeraient que les gouvernements se donnent une vision stratégique unifiée sur la littératie physique pour les secteurs du sport, des loisirs, de l'activité physique, de la santé et de l'éducation. Ils souhaitent aussi que les gouvernements harmonisent les programmes et le financement en fonction de cette vision en prévoyant des ressources pour une mise en œuvre efficace; une campagne de marketing social ciblant les parents; la responsabilisation des OPTS quant aux résultats; enfin, le financement des infrastructures de loisir et de sport communautaire.

Les écoles aimeraient que les gouvernements tiennent les enseignants responsables de livrer le programme, fournissent des locaux et des équipements adéquats, forment les enseignants à la littératie physique et travaillent avec les secteurs du sport et de la santé.

Les ONG sont d'avis que les gouvernements devraient se concentrer sur la formation dans les secteurs du sport et des loisirs; la clarification des recoupements entre les trois documents stratégiques nationaux sur le sport, les loisirs et l'activité physique (point de vue commun à toutes les municipalités); enfin, une campagne de marketing social ciblant les parents.

Les municipalités pressent les gouvernements de les appuyer dans un retour à la prestation directe des programmes dans les secteurs des loisirs et du sport récréatif, de favoriser la formation et l'éducation et de créer un solide partenariat accompagné de l'uniformisation des communications entre le secteur de la santé et le secteur du sport (ASPC et Sport Canada).

5.0 Résumé

5.1 Progrès dans la mise en œuvre de la PCS

Dans l'ensemble, nous avons fait beaucoup de progrès dans la mise en œuvre des initiatives liées aux buts et aux objectifs de la PCS. Dans le cas des buts « Sport de compétition » et « Sport récréatif », les progrès sont d'ordre modéré ou intermédiaire (en termes d'atteinte de certains des objectifs) tandis qu'ils sont moins importants – quoique bien présents – dans le cas du but « Initiation à la pratique du sport ».

Dans la catégorie « Initiation à la pratique du sport », un objectif se démarque en raison du fait qu'il n'a pas été mis en œuvre. Il s'agit de l'objectif se rapportant à l'éducation : les éducateurs n'offrent pas « aux enfants de nombreuses occasions d'apprendre et de pratiquer les rudiments de divers sports. »

Afin de donner une valeur numérique aux progrès de la mise en œuvre, nous avons créé un « bulletin des buts et des objectifs de la PCS ». Ce bulletin est développé en fonction de la disponibilité de l'information permettant d'évaluer les indicateurs de rendement quant à l'atteinte des objectifs de la Politique. Ainsi, pour chaque objectif, nous avons précisé si la mise en œuvre indiquait du progrès, n'indiquait aucun progrès, ou encore, était incomplète. Dans ce dernier cas, nous avons établi une distinction entre les mesures qui étaient destinées à l'évaluation sommative et celles pour lesquelles nous avons conclu qu'il n'y avait pas assez d'information pour nous prononcer. Le bulletin des trois premiers buts de la PCS est présenté dans les prochaines pages. Comme la plupart des objectifs de la catégorie « Sport de haut niveau » seront traités dans l'évaluation sommative, le but se rapportant à cette catégorie n'y figure pas.

En fonction de cette méthode de notation, nous remarquons peu de progrès dans la mise en œuvre de 60 % des objectifs du but « Sport de compétition », de 44 % des objectifs du but « Sport récréatif » et de 33 % des objectifs du but « Initiation à la pratique du sport ».

Bulletin des buts et des objectifs de la PCS

But 1 : Initiation à la pratique du sport				
Les Canadiens possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.				
Objectifs de la Politique	Progrès	Aucun progrès	Incomplet	
			Pas assez d'information	Évaluation sommative
1. Les leaders, les éducateurs et les parents <u>soutiennent</u> le développement de la littératie physique et d'un jeu sécuritaire, sain et axé sur les valeurs chez les enfants et les adolescents.			✓	
2. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement <u>sous-représentés</u> et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader*.			✓	
3. Des <u>partenariats</u> établis entre le monde du sport et d'autres secteurs rendent possible l'offre de programmes de qualité adaptés à chaque stade et tranche d'âge pour un nombre croissant de participants*.	✓			
4. <u>Les programmes sont accessibles</u> , équitables et inclusifs afin de répondre aux besoins, aux motivations et aux intérêts des participants, en leur procurant une expérience plaisante et sécuritaire*.			✓	
5. Les enfants et les adolescents ont accès à des <u>espaces sécuritaires et appropriés de jeu</u> non encadré et de sport auto-organisé.	✓			
6. <u>Les éducateurs offrent</u> aux enfants <u>de nombreuses occasions</u> d'apprendre et de pratiquer les rudiments de divers sports.		✓		
But 1 : Pourcentage atteint	33 %	16 %	50 %	-

But 2 : Sport récréatif				
Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.				
Objectifs de la Politique	Progrès	Aucun progrès	Incomplet	
			Pas assez d'information	Évaluation sommative
1. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement <u>sous-représentés</u> et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader.			✓	
2. Des <u>entraîneurs</u> et leaders <u>communautaires qualifiés</u> enseignent les rudiments techniques du sport et donnent des lignes directrices pour une conduite éthique.	✓			
3. Des <u>partenariats</u> établis entre le monde du sport et d'autres secteurs rendent possible l'offre de programmes de qualité adaptés à chaque stade et tranche d'âge pour un nombre croissant de participants*.	✓			
4. Les liens et les partenariats sont soutenus et encouragés par les municipalités, les administrations locales, les écoles, les organismes de sport provinciaux, territoriaux et nationaux afin d'offrir <u>le leadership et les ressources nécessaires</u> aux programmes de sport récréatif.	✓			
5. <u>Les programmes sont accessibles</u> , équitables et inclusifs afin de répondre aux besoins, aux motivations et aux intérêts des participants, en leur procurant une expérience plaisante et sécuritaire*.				✓
6. On engage et maintient en poste <u>des salariés et des bénévoles compétents</u> qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés*.				✓
7. La collaboration entre les partenaires locaux, régionaux, provinciaux et territoriaux soutient l'aménagement d'installations sportives durables, d'espaces verts et d'équipements accessibles à l'ensemble des citoyens.	✓			

But 2 : Sport récréatif				
Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.				
Objectifs de la Politique	Progrès	Aucun progrès	Incomplet	
			Pas assez d'information	Évaluation sommative
8. Les <u>liens et partenariats</u> établis parmi et entre les organismes de sport, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement permettent de bonifier et d'harmoniser le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels et de maximiser l'utilisation des installations.				✓
9. Tous les membres de la collectivité peuvent bénéficier des <u>installations</u> construites dans le cadre de grandes manifestations sportives après leur tenue.				✓
But 2 : Pourcentage atteint	44 %	-	12 %	44 %

But 3 : Sport de compétition
Les Canadiens ont la possibilité de se dépasser systématiquement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.

Objectifs de la Politique	Progrès	Aucun progrès	Incomplet	
			Pas assez d'information	Évaluation sommative
1. Au Canada, tous les participants à des compétitions respectent un code d'éthique et un code de conduite.	✓			
2. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader.	✓			
3. Les programmes offerts aux athlètes et aux autres participants reposent sur des connaissances scientifiques et sur les principes du développement à long terme éprouvés et favorisent une participation sportive éthique et sécuritaire.				✓
4. Les athlètes de tous les niveaux de compétition ont accès à un entraînement de qualité s'appuyant sur des connaissances scientifiques et des principes éprouvés de perfectionnement des entraîneurs.	✓			
5. Les compétitions sportives sont encadrées par des officiels compétents qui possèdent les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour favoriser une compétition juste et sécuritaire*.				✓
6. Les liens et partenariats établis parmi et entre les organismes de sport, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement permettent de bonifier et d'harmoniser le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels et de maximiser l'utilisation des installations*.	✓			
7. On engage et maintient en poste <u>des salariés et des bénévoles compétents</u> qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés*.				✓

But 3 : Sport de compétition				
Les Canadiens ont la possibilité de se dépasser systématiquement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.				
Objectifs de la Politique	Progrès	Aucun progrès	Incomplet	
			Pas assez d'information	Évaluation sommative
8. Les acteurs clés possèdent la capacité organisationnelle voulue, c'est-à-dire la gouvernance ainsi que les ressources humaines et financières, pour atteindre les objectifs du système de compétition sportive.	✓			
9. Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant en compétition sportive sont clairement définis, en tenant compte de la capacité des organisations, afin d'atteindre les objectifs fixés.				✓
10. De nouvelles démarches pour obtenir des ressources durables et diversifiées des secteurs public et privé sont examinées et mises en œuvre en vue du développement continu du sport.	✓			
But 3 : Pourcentage atteint	60 %	-	-	40 %

5.2 Progrès dans la mise en œuvre de la littératie physique et du DLTA

Durant les six années qui se sont écoulées entre la réalisation par notre firme de l'évaluation sommative de la Politique canadienne du sport (2002) en 2010 et la réalisation de la présente évaluation formative, nous avons observé une transformation – toujours en cours à l'heure actuelle – dans le système sportif et dans les approches employées pour le développement des athlètes et des participants au moyen du modèle de DLTA.

Cette transformation se traduit entre autres par l'incorporation de normes de qualité (par exemple HIGH FIVE), par un intérêt grandissant porté au sport éthique, et, de plus en plus, par l'incorporation des principes de littératie physique.

Nous avons d'abord assisté à une réorganisation complète de l'entraînement en passant de méthodes d'éducation et de formation fondées sur les compétences à des méthodes harmonisées avec la littératie physique et le DLTA.

Dans l'ensemble, d'après les renseignements obtenus à partir de cette évaluation, la qualité de l'expérience sportive au Canada a connu une amélioration à tous les niveaux. Il s'agit du résultat de la mise en œuvre de la littératie physique et du DLTA, toutes deux des composantes de la Politique canadienne du sport (2012).

5.3 Corrélation entre l'intervention de la Politique et les résultats

À cette étape, hormis les interventions de la Politique portant sur le développement à long terme de l'athlète, et, jusqu'à un certain point, sur la littératie physique, nous ne sommes pas en mesure de commenter le lien entre les interventions découlant de la Politique et les résultats. Comme nous l'avons mentionné précédemment, à la lumière des commentaires recueillis lors des entrevues avec des intervenants clés et des réponses ouvertes obtenues à l'occasion des enquêtes menées auprès des organismes de sport, une grande majorité des répondants considèrent que le DLTA et la littératie physique ont eu un impact positif sur les organismes de sport.

5.4 Suggestions pour l'évaluation sommative

À l'annexe G figure un tableau détaillé (tableau d'évaluation des données) dans lequel sont présentés un résumé de la disponibilité et de la qualité des données pour chaque résultat ou retombée, tel qu'il est décrit dans la Matrice des priorités FPT, ainsi qu'une analyse de la nécessité de créer de nouvelles méthodes de collecte de données ou de modifier les méthodes actuelles pour la réalisation de l'évaluation sommative.

Les défis et les domaines les plus importants pour lesquels des données nouvelles ou améliorées sont requises pour l'évaluation sommative sont énoncés à la section « Conclusions et recommandations » de ce rapport.

Lors de son étude de l'évaluation sommative, le GTMOS souhaitera probablement passer en revue la méthodologie d'évaluation et les sources de données potentielles supplémentaires pour les indicateurs de rendement énumérés dans la Matrice des priorités FPT. Il est possible qu'il souhaite aussi mettre en place des méthodes de collecte de données garantissant que l'évaluateur chargé de réaliser l'évaluation sommative dispose des données nécessaires pour procéder à l'analyse.

6.0 Conclusions et recommandations

Les conclusions et les recommandations présentées dans cette section sont fondées sur les résultats obtenus lors des entrevues avec des intervenants clés, des enquêtes effectuées auprès des ONS, des OSM, des OPTS et des OLS, de la consultation en ligne des gouvernements PT, de l'étude documentaire, de l'examen des enquêtes et des bases de données existantes, ainsi que des commentaires sur les conclusions préliminaires formulés par le groupe d'experts et le GTMOS. L'ensemble des données recueillies à partir de ces six sources a fait l'objet d'une synthèse. Une analyse intégrée a été réalisée pour chacune des questions d'évaluation. Les recommandations ont été présentées en version bêta aux ministres FPT en juin 2016.

Les recommandations visent à éclairer l'investissement futur des gouvernements en matière de littératie physique et de DLTA, et à déterminer les occasions et les priorités d'amélioration des retombées de la PCS.

Harmonisation gouvernementale

À l'échelle provinciale comme à l'échelle territoriale, presque tous les ministères autour de la table du CSAPL ont des responsabilités partagées en matière de sport, d'activité physique et de loisirs et collaborent pour coordonner les politiques et la mise en œuvre des programmes se rapportant à ces trois secteurs (ou sous-secteurs).

La responsabilité du gouvernement du Canada en matière de sport et d'activité physique est assurée par deux ministères : Sport Canada et l'Agence de la santé publique. Au cours des entrevues, ainsi que dans les commentaires obtenus lors des enquêtes, il a été dit clairement que les programmes et les politiques de Sport Canada et de l'ASPC ne sont pas harmonisés. Dans les faits, Sport Canada élabore et offre des programmes sportifs qui viseraient, comme l'ont rapporté des intervenants clés, une mince partie de la population (les participants aux sports) tandis que l'ASPC élabore et offre des programmes d'activité physique qui viseraient l'ensemble de la population. Cette séparation de l'activité physique et du sport entre deux ministères fédéraux pose des défis, comme il sera décrit plus loin, tant pour les ONS et les OSM que pour les ONG qui s'occupent des deux secteurs, ainsi que pour les gouvernements PT.

Nous avons découvert que lorsqu'un concept comme la littératie physique est promu par les deux ministères fédéraux au moyen d'approches non harmonisées, la capacité des ONG, des ONS et des OSM à avoir des retombées maximales pour les sommes investies est entravée. Nous avons été informés qu'il est difficile de mettre en œuvre un concept qui n'est pas clairement expliqué ou à propos duquel les interprétations diffèrent.

En outre, la Politique canadienne du sport, le Cadre stratégique pour le loisir et Canada Actif 20/20 (ou un énoncé de politique sur l'activité physique ultérieur) représentent trois documents nationaux où l'on note des chevauchements et des zones propices à une action commune qui permettrait d'avoir des retombées maximales. Bien qu'à l'heure actuelle ces documents fassent parfois référence les uns aux autres nous avons appris au cours des entrevues qu'il n'y a pas de « feuille de route » nationale indiquant comment s'articulent ces différents documents d'une façon harmonisée et coordonnée.

Le défi est particulièrement important pour les gouvernements PT qui, comme nous l'avons indiqué, ont la responsabilité des trois secteurs. En effet, il leur incombe de décoder comment ces trois documents se rapportent les uns aux autres et comment ils seront mis en œuvre par chaque province et chaque territoire. Le manque de cohésion et la difficulté de comprendre la mise en œuvre de ces documents ont été soulevés lors des entrevues.

Le travail politique permettant de déterminer comment ces documents nationaux se rapportent les uns aux autres, et comment ils peuvent être interprétés à l'échelle communautaire, provinciale et territoriale, est long et ardu. Lorsque les gouvernements PT, les ONG, les ONS et les OPTS sont confrontés à des problèmes urgents comme la mise en place de programmes de qualité, le développement d'athlètes, la formation d'entraîneurs et d'officiels et, dans le cas de certains organismes de sport, la collecte de fonds visant à rester opérationnels, il va de soi que l'analyse de l'articulation de ces trois politiques a peu de chances de compter parmi leurs priorités. Aussi cédera-t-elle souvent sa place aux questions plus pressantes.

Les gouvernements pourraient s'entendre sur une définition de la littératie physique et trouver une façon de l'expliquer de façon simple au milieu du sport et au grand public. Un intervenant clé l'a d'ailleurs bien exprimé :

« Dans l'ensemble du système de prestation d'activité physique, les prestataires sont des directeurs des loisirs ou des programmeurs, des enseignants et des spécialistes de la promotion de la santé. Bref, ce sont tous des salariés. Puis, il y a le système sportif qui, lui, est principalement géré par des bénévoles. »

Les groupes sportifs sont composés des gens les plus occupés sur Terre. C'est pourquoi lorsque vous présentez un nouveau concept comme la littératie physique, il y a intérêt à ce que ce soit un concept clé en main, facile à comprendre et qui puisse répondre à la question : "Que dois-je faire pour l'appliquer?" Ils n'ont pas envie de lire, de tenter de comprendre ou de participer à un atelier. Ils veulent juste qu'on leur dise : "Voici votre rôle ainsi que cinq étapes faciles pour mettre en œuvre le concept". »

Ainsi, les nouveaux concepts comme la littératie physique et “Au Canada le sport c’est pour la vie” représentent de véritables défis pour le système sportif. Lorsqu’on les compare aux vrais problèmes auxquels sont confrontés les groupes sportifs, comme le besoin de programmes de qualité, le développement des athlètes, le recrutement de membres, la formation des entraîneurs et des officiels ou la collecte de fonds, la compréhension et la mise en œuvre de la littératie physique tombent très bas dans leur liste des priorités.

En outre, la littératie physique n’est pas facile à comprendre. J’éprouve moi-même encore de la difficulté à la comprendre, et ce, même si c’est mon travail. Alors si un bénévole du sport ou le directeur général d’un organisme provincial de sport doit saisir le concept, il y a fort à parier que cela ne fera pas partie des priorités. »

Comme la participation sportive et l’activité physique continue passent par la littératie physique, il s’agit évidemment d’un terrain d’entente entre Sport Canada et l’ASPC et, au-delà de ces deux acteurs, d’un terrain qui doit couvrir les secteurs de l’éducation, de la santé et des loisirs. Les ministères des gouvernements FPT responsables du sport, des loisirs et de l’activité physique devraient jouer le rôle de chefs de file et forger des alliances avec les secteurs de l’éducation et de la santé afin d’élaborer une vision unifiée de la définition et de la mise en œuvre de la littératie physique.

Lorsque les différents paliers de ministères sont sur la même longueur d’onde, ou plutôt lorsque Sport Canada et l’ASPC sont harmonisés, il est plus facile pour les ministères PT responsables du sport, de l’activité physique et des loisirs de saisir leur rôle, de tendre la main aux autres ministères de leur gouvernement – la santé et l’éducation, par exemple – et de suggérer des approches communes pour mettre en œuvre des concepts comme la littératie physique. Et lorsque le sport, l’activité physique, les loisirs, la santé et l’éducation sont harmonisés à l’échelle provinciale et territoriale, il est plus facile pour ceux qui mettent en œuvre les initiatives au niveau communautaire de comprendre ce qu’ils doivent faire pour les mettre en œuvre et de savoir comment s’y prendre.

Par ailleurs, nous avons été informés que certains organismes du secteur privé souhaiteraient investir dans le concept de littératie physique, à condition que les gouvernements adoptent une approche coordonnée.

« Il existe une réelle occasion de mobiliser les investissements du secteur privé dans une approche plus coordonnée et stratégique, au lieu de créer des programmes ici et là. Il y a de l’argent du secteur privé qu’on peut aller chercher et des sociétés qui souhaitent investir dans la littératie physique, à

condition qu'on mette en place une approche coordonnée et une vision commune. »

À la lumière de ces résultats, nous recommandons que :

- 1. Sport Canada et l'Agence de la santé publique du Canada collaborent pour harmoniser leur approche de la littératie physique et conjointement, en consultation avec les gouvernements PT et leurs secteurs de l'éducation, de la santé et des loisirs, élaborent une vision unifiée de la définition et de la mise en œuvre de la littératie physique.**
- 2. Sport Canada et l'Agence de la santé publique du Canada travaillent de concert avec les gouvernements PT afin de définir et de clarifier la façon dont les trois politiques/déclarations nationales (Politique canadienne du sport, Cadre stratégique pour le loisir et Canada Actif 20/20, ou tout énoncé de politique sur l'activité physique ultérieur) se rapportent les unes aux autres. Plus précisément, nous recommandons qu'ils définissent comment les organismes actifs dans les secteurs du sport, de l'activité physique et des loisirs aux niveaux national, provincial, territorial et communautaire doivent comprendre et mettre en œuvre les trois politiques/déclarations nationales d'une manière coordonnée et cohérente.**

Axer l'éducation sur le sport

Nous avons appris auprès des intervenants clés qu'une grande proportion des ressources fédérales, provinciales et territoriales pour le sport est consacrée aux buts « Sport de compétition » et « Sport de haut niveau ». Or, nous pourrions avancer qu'étant bien connus des partenaires du système sportif ces buts sont plus susceptibles d'être mis en œuvre sans autre encouragement. À l'heure actuelle, les organismes de sport, les services de loisirs municipaux, les écoles et les promoteurs de l'activité physique en santé publique se divisent de manière confuse la responsabilité de l'« Initiation à la pratique du sport ». Soulignons ici la rapidité avec laquelle les organismes de sport ont fait valoir que le soutien financier et les autres types de soutien ne devaient pas être retirés du sport de compétition ou du sport de haut niveau.

Bien que les taux de participation des enfants et des adolescents au sport et à l'activité physique soient relativement élevés en dépassant les 75 %, seulement 9 % des participants font quotidiennement assez « d'activité physique qui accélère leur rythme cardiaque » (Enquête canadienne sur les mesures de la santé 2012-2013, Statistique Canada). Fait important, le pourcentage de 75 % inclut à la fois le sport et l'activité physique, ce qui ne permet pas de déterminer le nombre d'enfants et d'adolescents qui participent à l'un ou à l'autre.

Les intervenants clés ont indiqué avoir vu des enfants et des adolescents qui n'avaient ni la confiance ni les compétences nécessaires pour participer à un sport ou à une activité physique, une conclusion qui a été soutenue par l'ÉCSFP. Celle-ci a permis de constater que même si près de deux tiers des enfants ont compris la littératie physique, moins d'un tiers ont su démontrer qu'ils possédaient les compétences nécessaires, et un peu plus d'un tiers ont été assez confiants pour effectuer les tâches d'activité physique de l'évaluation. À moins que les enfants et les adolescents n'acquière un savoir-faire physique, nous a-t-on dit, ils sont plus susceptibles d'éviter l'activité physique et la participation sportive.

En analysant les données concernant la participation sportive et le rôle des parents, nous constatons que ces derniers influencent de façon significative la participation de leur enfant au sport. Les taux de participation sportive sont beaucoup plus élevés pour les enfants de 5 à 14 ans lorsque les deux parents, ou l'un d'entre eux, sont impliqués dans le sport (Sondage indicateur de l'activité physique, ICRCP, 2010). Or, nous avons constaté lors des entrevues que la compréhension des parents est limitée en ce qui concerne l'importance d'apprendre à leurs enfants la littératie physique avant de leur apprendre les compétences propres à un sport. Comme il a été indiqué, seule la littératie physique peut garantir la participation continue au sport et à l'activité physique. Si l'on peut convaincre les parents qu'il s'agit d'une bonne idée d'enseigner avant tout la littératie physique à leurs enfants, ces derniers seront alors plus susceptibles de faire preuve d'une participation sportive continue. Comme la fait valoir un représentant municipal :

« La meilleure façon d'amener un parent à comprendre, c'est d'inscrire l'enfant dans un programme actif où il jouera avec un ballon. Le parent sera convaincu dès qu'il verra son enfant de trois ans revenir à la maison heureux, tout sourire et demandant d'y retourner. C'est là qu'on se rendra compte qu'il ne détestait pas le soccer, mais qu'il n'était tout simplement pas prêt. »

Les intervenants clés ont indiqué que leurs organismes ont du mal à expliquer aux parents des concepts comme la littératie physique et le développement à long terme de l'athlète. Plus particulièrement, ils ont noté que dans les organismes sportifs communautaires où l'on trouve davantage de bénévoles que de salariés, la capacité de ces bénévoles à assimiler, à comprendre et à promouvoir des concepts comme la littératie physique et le DLTA est limitée. Ils ont demandé l'aide des gouvernements pour élaborer une campagne efficace à grande échelle visant à promouvoir ces idées auprès des parents et des bénévoles.

Certains intervenants clés ont bien saisi l'essence du problème.

« Il ne s'agit pas d'éduquer simplement les parents à propos d'un seul sport. »

« Ce dont on a besoin, c'est d'éduquer les parents. »

« Les gouvernements devraient se concentrer sur l'éducation des parents. En général, c'est là qu'il faut mettre les efforts. Santé Canada devrait s'en occuper comme il l'a fait avec les campagnes contre le tabac et les drogues. Ce niveau d'éducation du public est hors de portée des organismes de sport et trop coûteux pour ces derniers. »

Non seulement les gouvernements doivent harmoniser leurs définitions (tel que nous l'avons recommandé plus tôt), mais ils doivent aussi diffuser ces définitions d'une façon qui soit facilement compréhensible pour les parents, tant ceux qui participent déjà au système d'activité physique, de loisirs et de sports, que ceux qui n'y participent pas encore. Il semblerait que ce soit trop demander aux organismes de sport et aux autres organismes communautaires que d'assumer cette tâche de promotion d'un concept complexe au sujet duquel plusieurs ministères ne s'entendent pas.

À la lumière de ces résultats, nous recommandons que :

- 3. Les gouvernements FPT élaborent des documents d'information pouvant être utilisés par les organismes sportifs communautaires pour expliquer et promouvoir plus efficacement auprès des parents et des bénévoles le développement à long terme de l'athlète et l'importance d'acquérir un savoir-faire physique. En outre, nous recommandons que les gouvernements fournissent aux organismes de sport et aux autres prestataires de première ligne des documents d'information qu'ils pourront utiliser pour promouvoir leurs programmes auprès des parents sportifs et des bénévoles, ainsi que des définitions et des exemples clairs de la littératie physique et du DLTA.**
- 4. Les gouvernements FPT collaborent avec les secteurs et les organismes en matière de santé, d'éducation, de sport, de loisirs et d'activité physique pour promouvoir le développement de la littératie physique et la participation à l'activité physique et aux sports auprès du grand public, dont les membres ne font peut-être pas partie d'un organisme de sport. Ces techniques d'« éducation du public » ou de « marketing social » peuvent être utilisées pour sensibiliser les parents de la population générale à l'importance de la littératie physique et de l'activité physique pour leurs enfants, afin d'encourager une plus grande participation au jeu non encadré et au sport non organisé.**
- 5. En collaborant avec les secteurs de l'activité physique, des loisirs, du sport, de la santé et de l'éducation, les gouvernements FPT déterminent les rôles et responsabilités respectifs des organismes sportifs communautaires, des services de loisirs municipaux, des écoles et des promoteurs de l'activité physique en santé publique concernant le développement de la littératie physique et la promotion de l'activité physique, du jeu non encadré ainsi que du sport**

organisé et non organisé, afin de préciser le rôle des prestataires de services et de maximiser l'utilisation des ressources et les retombées du programme.

Investir dans la collecte de données pour mesurer les impacts

Grâce au processus d'évaluation formative (EF), comme en témoignent le bulletin de la section 5.1 et le tableau d'évaluation des données accompagné de suggestions pour l'évaluation sommative (ES) dont il est fait mention à la section 5.4, et comprise à l'annexe G, nous avons repéré plusieurs domaines où l'information fait défaut. Ceux-ci sont divisés en fonction des buts de la PCS. Ainsi, font notamment défaut :

Initiation à la pratique du sport :

- Les données relatives à l'activité physique et aux niveaux de participation sportive des enfants et des adolescents, et celles relatives aux groupes sous-représentés et à la façon dont les programmes d'initiation à la pratique du sport leur ont été rendus accessibles.
- Les données relatives aux occasions de jeu et de sport non encadré (aucune information n'est actuellement recueillie au sujet des heures d'ouverture des installations des municipalités et des écoles pour le jeu non encadré; des politiques et des pratiques, par exemple des règlements, qui facilitent le jeu non encadré et le sport auto-organisé; du niveau de sensibilisation des parents, des dirigeants et des éducateurs aux avantages de la littératie physique, ou de l'encouragement du jeu non encadré et du sport auto-organisé).
- Les données relatives à l'étendue de la mise en œuvre de l'EPQQ dans les écoles, y compris les écoles qui offrent aux enfants et aux adolescents la possibilité d'apprendre les rudiments du sport, au temps d'EPQQ alloué aux rudiments du sport et aux minutes consacrées quotidiennement à l'EPQQ.

Sport récréatif :

- Les données relatives aux perceptions du public à l'égard de la conduite éthique négative dans le sport récréatif et aux mesures prises avec les entraîneurs communautaires pour promouvoir les pratiques éthiques.
- Les données relatives aux organismes locaux de sport, aux municipalités et aux écoles qui ont pris des mesures pour mettre en œuvre le DLTA dans leurs programmes de sport récréatif. De l'information a été recueillie à propos des OLS dans le cadre du sondage de l'EF. Cette procédure pourrait être reproduite lors de l'ES, mais il faut également recueillir de l'information auprès des municipalités et des écoles.

- **Partenariats** – Les données relatives aux types de partenariats établis notamment entre les OLS, les organismes sportifs de différents niveaux et les intervenants clés afin d’offrir des programmes de sport récréatif adaptés selon l’âge et le niveau; aux partenariats formels et informels, aux accords et aux collaborations à l’égard des installations de sport récréatif; aux accords portant sur l’utilisation partagée des installations et l’offre de programmes de sport récréatif et d’activité physique conclus entre les municipalités et les écoles, entre les écoles et les organismes de sport, et entre les municipalités et les organismes de sport.
- Les données relatives à l’accessibilité, à l’équité et à l’inclusivité des programmes de sport récréatif pour les groupes sous-représentés.
- **Bénévoles** – Les données relatives au nombre de bénévoles qui offrent de leur temps et à la quantité de temps offerte aux organismes locaux de sport dans le domaine du sport récréatif. Comme il est indiqué au tableau de l’annexe G, l’indicateur de rendement ne permet pas d’évaluer l’efficacité des contributions des bénévoles et la façon dont leurs contributions peuvent être améliorées au profit notamment des organismes de sport, des athlètes/participants et des bénévoles eux-mêmes.

Sport de compétition :

- Les données relatives aux types de programmes de sport de compétition conçus expressément pour inclure les groupes sous-représentés et être plus accessibles, équitables et inclusifs, et aux niveaux de participation de ces groupes à des programmes de sport de compétition.
- Les données relatives au respect des codes de conduite et de l’éthique dans le sport de compétition.
- **Officiels** – Les données relatives au nombre d’officiels formés et certifiés dans le domaine du sport de compétition, y compris à une évaluation de leur capacité à encourager une compétition juste et sécuritaire.
- **Bénévoles** – Les données relatives au nombre de bénévoles qui offrent de leur temps aux organismes locaux de sport. En outre, tel qu’il a été mentionné ci-dessus, les données relatives à l’efficacité de la contribution des bénévoles et à la façon dont leurs contributions peuvent être améliorées dans le domaine du sport de compétition.

Par ailleurs, la fréquence à laquelle certaines enquêtes sont menées (par exemple l’ÉAPJC de l’ICRCP et l’ECMS) ne suffit pas à répondre aux exigences de l’évaluation sommative.

On note des lacunes quant à la disponibilité et à la qualité des données pour les buts « Sport de haut niveau » et « Développement du sport ». Elles sont indiquées au tableau d'évaluation des données de l'annexe G.

À la lumière de ces résultats, nous recommandons que :

6. **Les gouvernements FPT passent en revue et révisent leur approche de la collecte de données bien avant la réalisation de l'évaluation sommative et qu'ils investissent dans la collecte de données pour mesurer les retombées.**

Créer des alliances avec les secteurs de la santé et de l'éducation pour mettre en œuvre l'APQ

Bien que près de la moitié des provinces et des territoires aient une politique sur l'activité physique quotidienne (APQ) en place, aucun d'entre eux n'a été en mesure de montrer l'étendue de sa mise en œuvre. Au cours des entrevues, nous avons appris que l'exigence de l'APQ a été introduite de façon générale au moyen de politiques au milieu des années 2000. Entre-temps, il a été signalé que le message général envoyé aux directeurs d'école et aux enseignants invitait à mettre l'accent sur l'importance des mathématiques et des langues, au détriment des autres matières comme l'éducation physique et l'APQ¹⁵. Dans une certaine province, nous a-t-on dit, seulement un tiers des écoles enseignent le programme d'ÉP comme prescrit.

Les éducateurs doivent déterminer comment intégrer à la journée scolaire toutes les attentes de leurs supérieurs et de la commission scolaire. Or, la courte durée d'une journée d'école ne permet pas de couvrir toutes les matières exigées. Quant à la raison pour laquelle les mathématiques et les langues sont mises au premier plan, les intervenants clés ont déterminé trois croyances véhiculées par les enseignants et les directeurs.

Premièrement, la commission scolaire, le gouvernement provincial et les directeurs croient que les mathématiques et les langues/l'alphabétisme importent davantage. Ainsi, ils envoient le message suivant aux enseignants : « Il y a une tendance à la responsabilisation en matière d'éducation pour prouver que les élèves apprennent. C'est pourquoi l'activité physique importe moins. Ils croient que l'EP est superficielle au même titre que les arts, contrairement aux mathématiques et aux langues. »

Deuxièmement, la littératie physique est généralement mal comprise en raison de l'absence de consensus sur une définition du concept ainsi que du manque de formation des éducateurs quant à la façon de la mettre en œuvre et à la façon d'enseigner l'éducation physique et l'APQ. Plus particulièrement, comme il a été

¹⁵ Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les éducateurs emploient les termes *activité physique* (et APQ), *littératie physique* et *éducation physique* comme s'ils étaient synonymes.

indiqué ci-dessus, les parents n'exigent pas des directeurs que leurs enfants reçoivent davantage d'éducation physique. Or, ils exigent plus de cours de mathématiques et de langues. Il semblerait que les parents voient la littératie physique et l'éducation physique comme quelque chose que la communauté peut offrir. Ils pensent que la littératie physique n'est en réalité rien d'autre que de l'éducation physique. Ayant eux-mêmes eu une mauvaise expérience avec cette dernière, ils ne souhaitent pas faire vivre la même expérience à leurs enfants.

Troisièmement, les enseignants eux-mêmes ne sont pas à l'aise avec l'EP. Soit ils ne lui accordent aucune valeur, soit le directeur ne considère pas l'activité physique et la participation sportive comme importantes. En outre, « il existe des tests de lecture et de mathématiques standardisés, mais il n'existe rien de tel pour l'activité physique. » Nous avons également découvert lors des entrevues qu'on met davantage l'accent sur l'enseignement des matières dont les résultats peuvent être mesurés. Il n'y a pas de suivi de la mise en œuvre de l'APQ, raison pour laquelle les enseignants ne sont pas incités à l'apprendre et à veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre quotidiennement.

Selon les intervenants clés, des recherches démontrent que le temps alloué à l'APQ et à l'EPQ n'a pas d'incidence négative sur les résultats scolaires. Dans certains cas, il pourrait même améliorer le rendement scolaire. Or, les enseignants n'accordent pas de crédibilité à ces recherches.

Comme l'éducation est de compétence provinciale/territoriale, toute action sur ce front devra être entreprise par les ministères des provinces et des territoires responsables des loisirs, de l'activité physique et du sport. Il s'agit d'une occasion de forger une alliance avec les services chargés de la promotion de l'activité physique au sein des ministères de la santé pour approcher les ministères de l'Éducation et souligner l'importance d'intégrer l'APQ à l'éducation et d'offrir aux enfants la possibilité d'apprendre et de pratiquer les rudiments du sport. En outre, cela permettrait de souligner comment la participation au sport et à l'activité physique peut favoriser les résultats scolaires des élèves.

À la lumière de ces résultats, nous recommandons que :

- 7. Les ministères des gouvernements PT responsables des loisirs, de l'activité physique et du sport collaborent avec les secteurs de la santé et de l'éducation afin d'assurer que l'APQ soit mise en œuvre dans les salles de classe, que les résultats de l'APQ réalisées soient mesurés et que les enfants apprennent les rudiments du sport.**

Effet des bénévoles sur le système sportif

D'après les résultats obtenus lors des entrevues et de l'enquête sur les organismes de sport, nous avons indiqué dans le présent rapport que la nature bénévole du système

sportif canadien constituait un « maillon faible » dans la chaîne de mise en œuvre des initiatives liées à la PCS. Les bénévoles forment des conseils d'administration où les décisions sont prises à tous les niveaux à l'égard de la Politique et de la mise en œuvre du programme. Les bénévoles sont des entraîneurs responsables de la mise en œuvre du programme au niveau communautaire et, parfois, aux niveaux provinciaux et territoriaux. Souvent, ce sont les parents qui jouent bénévolement le rôle de membre du conseil et d'entraîneur. Ainsi, il arrive parfois qu'ils altèrent la nature de leur rôle en fonction de l'incidence des décisions sur leur propre enfant.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il serait utile de fournir aux organismes de sport des documents d'information destinés aux parents et aux bénévoles, étant donné que ces derniers doivent mettre en œuvre des concepts complexes comme la littératie physique et le développement à long terme de l'athlète.

Une analyse de la Matrice des priorités FPT révèle que la participation des bénévoles à la prestation sportive dans le cadre de l'objectif « Sport récréatif » sera étudiée lors de l'évaluation sommative. Les indicateurs de rendement seront alors davantage axés sur la définition de leur rôle, plutôt que sur l'optimisation de leurs contributions. Bien que cette information soit importante, l'indicateur de rendement ne traite ni de l'efficacité des contributions des bénévoles ni de la façon dont celles-ci pourraient être améliorées au profit notamment des organismes de sport, des athlètes/participants et des bénévoles eux-mêmes. Comme il a été indiqué ci-dessus, nous suggérons que de nouveaux indicateurs soient élaborés pour tenir compte de ces deux aspects des résultats.

Tel qu'il a été signalé, bien que les organismes PT de sport, les OLS et les municipalités aient commencé à mettre en œuvre le DLTA dans leurs programmes d'initiation à la pratique du sport, ils continuent à affronter les mêmes problèmes de capacité et, comme ce fut le cas il y a six ans, le problème de l'harmonisation de leurs politiques avec le modèle de DLTA de leur ONS et de la mise en œuvre du DLTA.

De nombreuses initiatives, dont certaines furent mentionnées au cours des entrevues, pourraient être prises par les gouvernements pour venir en aide aux bénévoles. Entre autres, on pourrait condenser les cours d'entraînement en cours d'introduction pré-PNCE, fournir de l'information dans les cours du PNCE sur l'encadrement des enfants et des adolescents qui ne sont pas les enfants de l'entraîneur et la gestion des parents exigeants ou en colère, fonder les programmes de formation des entraîneurs et des officiels sur des modules en ligne, veiller à ce que les concepts et les activités mis en œuvre par les bénévoles du système sportif communautaire soient « clés en main », offrir plusieurs exemples et laisser peu de place à l'interprétation pour ceux qui n'ont pas le temps d'interpréter.

À la lumière de ces résultats, nous recommandons que :

- 8. Les gouvernements PT consultent leurs organismes PT de sport et déterminent, au sein des niveaux existants de soutien, la meilleure façon d'aider les organismes sportifs communautaires, provinciaux et territoriaux pour qu'ils atteignent leurs objectifs par l'entremise de bénévoles, et des moyens pour améliorer la capacité de gouvernance des organismes de sport.**

Étudier les entreprises sportives pour évaluer leur effet sur la participation sportive et le système sportif bénévole

La croissance et l'effet potentiel des entreprises sportives font partie des découvertes inattendues qu'il importe de mentionner. Quoiqu'elles ne se rapportent pas à la Matrice des priorités FPT, ces entreprises ont néanmoins une influence sur la participation sportive. Elles furent évoquées lors des entrevues par des intervenants clés des trois niveaux de l'organisation sportive, ainsi que par les municipalités et les ONG.

Ayant tendance à se concentrer sur les sports d'équipe, ces entreprises sportives ne suivent pas les principes de développement à long terme de l'athlète. En outre, en raison de formations et de compétitions intensives, les enfants et les adolescents qui pratiquent le sport dans ce contexte deviennent « brûlés » et souhaitent ainsi tout laisser tomber. L'inscription des enfants et des adolescents à ces entreprises sportives est encouragée par les parents qui y voient la possibilité d'une carrière professionnelle ou d'une bourse universitaire, résultat potentiel de cette approche « tout au sport ».

En outre, il semblerait que ces entreprises soient une menace au système sportif organisé, puisqu'elles attirent les joueurs les plus talentueux avec leur promesse de bourses et de frais moins élevés rendus possibles grâce à leurs commandites. Comme ces entreprises accueillent les meilleurs joueurs et les équipes gagnantes, les commandites viennent à elles.

Au dire des intervenants clés, une partie de la motivation des entraîneurs bénévoles provient de la possibilité qu'un « joueur étoile » rejoigne à l'occasion le club et rende le travail d'entraîneur intéressant. Toutefois, dans le cas où la plupart des joueurs étoiles sont attirés par les entreprises sportives qui agissent comme équipes représentatives des clubs voisins, en « dévalisant » ces derniers (c'est-à-dire en attirant les joueurs loin de leur club local sans le consentement de celui-ci), cette pratique peut nuire au système des clubs.

Ce genre d'action démotive en partie les entraîneurs bénévoles qui quittent alors le club communautaire bénévole soit pour se joindre à l'entreprise sportive, soit pour se retirer définitivement du monde du sport. Rester abordables constitue dès lors un défi pour les clubs communautaires.

Par conséquent, les clubs ne sont plus toujours en mesure de continuer à être dirigés par des bénévoles et doivent parfois embaucher des entraîneurs, ce qui peut entraîner une augmentation des frais pour les participants. Il est important de noter que, selon les parents, les frais d'inscription élevés représentent la principale raison qui empêche les enfants de participer au sport organisé.

Nous recommandons que :

- 9. Les gouvernements FPT évaluent la taille, l'étendue et l'effet des entreprises sportives, leur relation avec le système sportif PT et l'étendue de leur influence sur celui-ci. En outre, nous recommandons que les gouvernements déterminent s'il est dans l'intérêt du public de mêler ces entreprises au secteur du sport reconnu, et prennent les mesures appropriées en conséquence.**

7.0 Annexes

Les annexes font l'objet d'un document distinct.

- A. Résultats et indicateurs de rendement de la Matrice des priorités FPT
- B. Questions pour l'évaluation thématique de la littératie physique et du DLTA
- C. Résultats et indicateurs de rendement de la Matrice des priorités FPT qui spécifient la base de données existante et l'évaluation de l'enquête comme sources de données
- D. Résultats de la consultation des gouvernements PT
- E. Matrice des résultats, questions et liste des répondants à l'enquête
- F. Résultats des enquêtes en ligne
- G. Tableau d'évaluation des données